



Seul, on va plus vite.
Ensemble, on va plus loin.



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL 2013-2018

La déclaration de politique générale a été votée par le Conseil communal le 25 mars 2013.
Le programme stratégique transversal a été voté par le Conseil communal le 3 février 2014.

TABLE DES MATIERES

Mot du Collège	5
Mot de l'équipe administrative	6
Introduction	7
Tableaux synthétiques des 4 objectifs stratégiques	
Objectif stratégique n°1: Vers plus d'efficacité.....	8
Objectif stratégique n°2: Vers plus de solidarité.....	12
Objectif stratégique n°3: Vers plus de dynamisme local.....	18
Objectif stratégique n°4: Vers plus de qualité de vie.....	22
1. Accueil citoyen	28
1.1. Bilan 2007-2012.....	28
1.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	32
2. Action sociale	36
2.1. Bilan 2007-2012.....	37
2.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	44
3. Agriculture	45
3.1. Bilan 2007-2012.....	466
3.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	47
4. Aînés	48
4.1. Bilan 2007-2012.....	49
4.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	55
5. Aménagement du territoire / Urbanisme	56
5.1. Bilan 2007-2012.....	57
5.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	61
6. Bibliothèque / Ludothèque	63
6.1. Bilan 2007-2012.....	64
6.2. Objectifs 2013-2018.....	65
7. Bonne gouvernance	66
7.1. Bilan 2007-2012.....	67
7.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	70
8. Cimetières	76
8.1. Bilan 2007-2012.....	77
8.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	78
9. Cohésion sociale	79
9.1. Bilan 2007-2012.....	80
9.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	81
10. Commerce / Entreprises	113
10.1. Bilan 2007-2012.....	114
10.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	116
11. Communication	117
11.1. Bilan 2007-2012.....	118
11.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	120
12. Cultes	126
12.1. Bilan 2007-2012.....	127
12.2. Objectif opérationnels 2013-2018.....	128

13. Culture	129
13.1. Bilan 2007-2012	130
13.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	133
14. Enseignement	134
14.1. Bilan 2007-2012	135
14.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	138
15. Energie	139
15.1. Bilan 2007-2012	140
15.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	142
16. Environnement	145
16.1. Bilan 2007-2012 :	146
16.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	150
17. Finances	151
17.1. Bilan 2007-2012	152
17.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	160
18. Informatique (Nouvelle Technologie)	161
18.1. Bilan 2007-2012	162
18.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	166
19. Logement	175
19.1. Bilan 2007-2012	176
19.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	178
20. Mobilité / sécurité routière	184
20.1. Bilan 2007-2012.....	185
20.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	189
21. Participation citoyenne	190
21.1. Bilan 2007-2012	191
21.2. Objectifs opérationnels 20013-2018.....	194
22. Patrimoine (classé)	195
22.1. Bilan 2007-2012.....	196
22.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	197
23. Personnel (gestion des ressources humaines)	198
23.1. Bilan 2007-2012.....	199
23.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	206
24. Petite enfance / Enfance / Jeunesse	207
24.1. Bilan 2007-2012.....	208
24.2. Petite enfance	210
24.2.1. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	210
24.3. Enfance.....	211
24.3.1. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	211
24.4. Jeunesse	212
24.4.1. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	212
25. Police	213
25.1. Bilan 2007-2012.....	214
25.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	216
26. Propreté publique	217
26.1. Bilan 2007-2012.....	218
26.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	220

27. Santé	221
27.1. Bilan 2007-2012.....	222
27.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	223
28. Solidarité internationale.....	224
28.1. Bilan 2007-2012.....	225
28.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	226
29. Sport.....	227
29.1. Bilan 2007-2012.....	228
29.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	229
30. Tourisme.....	231
30.1. Bilan 2007-2012.....	232
30.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	238
31. Travaux bâtiments / voiries / égouttages	240
31.1. Travaux - bâtiments	241
31.1.1. Bilan 2007-2012.....	241
31.1.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	243
31.2.: Travaux - voiries / égouttages.....	244
31.2.1. Bilan 2007-2012	244
31.2.2. Objectifs opérationnels 2013-2018.....	246
32. Vie associative.....	247
32.1. Bilan 2007-2012.....	248
32.2. Objectifs opérationnels 2013-2018	251
Conclusion.....	252

Mise à jour pour la dernière fois le jeudi 6 février 2014

Mot du Collège communal

Le document qui vous est présenté ici se veut avant tout une synthèse regroupant à la fois le contenu de la déclaration de politique générale, le bilan de la législature 2007-2012 et enfin, le programme stratégique transversal. C'est le résultat d'une longue maturation concoctée par les services communaux sous la houlette de la Directrice générale en concertation étroite avec les mandataires de la majorité et singulièrement, les membres du Collège communal.

Bien sûr, nous ne faisons que partiellement œuvre d'innovation : la réalisation d'un bilan de législature ne date pas d'hier et la déclaration de politique générale est pour la troisième fois soumise au feu des critiques de la minorité. Seul, le programme stratégique transversal (P.S.T.) présente un caractère de relative nouveauté (cf « Mouvement communal » n° 863 de décembre 2011).

Déjà, vous l'avez compris : la modestie sied à notre démarche. Sans prêchi-prêcha, adversaires des conservatismes de toutes sortes sans pour autant nous prendre pour des visionnaires, nous partageons la conviction que « le problème n'est pas celui des citoyens, mais celui de l'homme ».

Et nous avons simplement - mais fortement -, cette volonté d'œuvrer ensemble au progrès de notre société, à la place qui est la nôtre, en participant à l'amélioration de notre qualité de vie à chacun. Dans cet esprit, nous défendons les valeurs d'une bonne gouvernance, des solidarités entre générations - en un mot, de la cohésion sociale. Déclinée dans tous ses aspects, au jour le jour, et toujours remise sur le métier...

Mot de l'équipe administrative

Ce document est un pas de plus dans une démarche dite « stratégique » entamée il y a plusieurs années.

La plus grosse difficulté dans ce genre d'aventure, c'est le changement des habitudes de travail. C'est une dure et longue lutte, épuisante et parfois démotivante. Mais aujourd'hui, Floreffe parle en termes de programmation, planification, motivation et responsabilisation. Equipes politique et administrative parlent le même langage, s'écoutent et se comprennent mieux.

Quatre objectifs stratégiques (OS) ont été ciblés par la majorité politique :

- Vers plus d'efficacité ;
- Vers plus de solidarité ;
- Vers plus de dynamisme local ;
- Vers plus de qualité de vie.

Ces objectifs stratégiques touchent 32 domaines de la vie communale (32 enjeux). Ces domaines ont été classés par ordre alphabétique, par facilité.

Dans chacun de ces 32 domaines :

- un bilan a été réalisé par les services communaux ;

(Où en sommes-nous ?)

- des objectifs opérationnels (OO) et des actions (A) ont été fixés par le politique et l'administration pour atteindre les objectifs stratégiques ;

(Quelles sont les améliorations du fonctionnement de l'administration communale (A VI : action du volet interne) à mettre en place pour pouvoir atteindre les objectifs stratégiques ? Quels sont les projets à mener pour pouvoir atteindre les objectifs stratégiques (A VE : action du volet externe) ?

Certaines actions ont été développées et des échéanciers fixés. D'autres doivent encore être détaillées.

Depuis 2008, toutes les actions (du PST et hors PST) sont reprises dans des fiches d'objectifs (16 fiches pour 16 services communaux). Dans ces fiches d'objectifs, chaque action est estimée en temps de travail et budgétisée. Le Collège communal fixe les actions prioritaires en tenant compte des plannings de chaque agent. Ces fiches sont placées sur le serveur commun afin qu'elles soient visibles par tous les services et tous les mandataires (chacun sait qui gère quoi selon quelle priorité et avec quel budget). Depuis 2009, les objectifs fixés l'année précédente sont évalués par la Directrice générale et le service concerné et cette évaluation est présentée au Collège communal.

« Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès. » Nelson Mandela

Introduction

Le programme stratégique transversal de Floreffe reprend les objectifs de l'ensemble des membres de la majorité, pour chacun des 32 domaines de la vie communale.

Il est, en outre :

- **Un outil de démocratie**

Il est voté par le Conseil communal.

Il sera diffusé largement, pour informer les citoyens des projets retenus pour cette législature.

- **Un outil de bonne gouvernance**

Il contient une programmation des projets à réaliser sur les six années de la législature en tenant compte des moyens financiers et humains disponibles et des priorités fixées.

- **Un outil de travail pour les services communaux**

Les projets seront intégrés au contrat d'objectifs à élaborer entre les mandataires politiques et les services communaux (pour la législature) ainsi qu'aux fiches d'objectifs annuelles établies par matière et par service.

- **Un outil évolutif**

Il est appelé à évoluer en fonction des besoins et des opportunités. Des modifications ou ajouts pourraient être intégrées lors de la présentation des budgets au Conseil communal.

- **Un outil d'évaluation**

Il fera l'objet d'une évaluation annuelle par le Collège communal.

Lexique

OS : Objectif stratégique

(Vers où allons-nous ? Quelle est la stratégie proposée par le politique ?)

OO : Objectif opérationnel

(Comment mettre en œuvre la stratégie proposée par le politique ?)

A VI / A VE : Action volet interne (amélioration du fonctionnement de l'administration communale) / **Action volet externe** (mise en place de projets)

(Quelles sont les actions à mener (quelles sont les améliorations à apporter, quels sont les projets à élaborer) pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie ?)

Objectif Stratégique n°1	Enjeux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
2013-2018 : Vers plus d'efficience	Un accueil de qualité	OO 1.1. Optimiser l'accueil du citoyen	A VE 1.1.1. Augmenter les heures d'ouverture au public.
			A VE 1.1.2. Améliorer la signalétique dans la commune et à la maison communale pour mieux s'orienter vers et au sein des services.
			A VE 1.1.3. Mettre en valeur les citoyens naturalisés et les signataires du contrat de cohabitation légale.
	Une bonne gouvernance	OO.7.1. Evaluer et améliorer les outils de pilotage actuels et en développer d'autres afin de mener à bien la démarche stratégique entamée par Floreffe.	A VI 7.1.1. Evaluer et améliorer le Programme Stratégique Transversal (PST) chaque année en Collège communal.
			A VI 7.1.2. Evaluer et améliorer le plan de formation afin d'assurer une formation continuée des agents et des élus dans les différents domaines d'action pour leur permettre de piloter les politiques en pleine connaissance de cause.
			A VI 7.1.3. Actualiser le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
			A VI 7.1.4. Mettre en place un système d'évaluation des mandataires (membres du Collège communal).
			A VI 7.1.5. Réaliser un contrat de gestion avec nos ASBL communales, les Fabriques d'église, le CPAS comportant un système d'évaluation annuelle par le Collège communal.
			A VI 7.1.6. Assurer une participation active des mandataires dans les ASBL et dans les Intercommunales et lors de la réalisation des budgets et du PST.
			A VI 7.1.7. Renforcer les synergies entre le CPAS et la commune (service du personnel - pool nettoyeuses).
	Une communication efficace	OO 11.1. Mieux communiquer avec les citoyens et les membres de l'administration : - pour permettre une participation plus importante et plus cohérente de chacun à la vie locale ; - pour les sensibiliser au développement durable.	A VE 11.1.1. Présenter certains dossiers (budget, compte, marchés publics,...) du Conseil communal avec un support visuel.
			A VE 11.1.2. Veiller au suivi de l'affichage des informations officielles et des informations des associations sur les 12 panneaux d'information situés dans tous les villages.
A VE 11.1.3. Mettre en place un système d'alerte info du citoyen (pour le plan catastrophe ou autres).			
A VI 11.1.4. Affirmer le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable.			
A VE 11.1.5. Sensibiliser et mobiliser les citoyens et le personnel communal aux gestes durables.			
OO 11.2. Mieux communiquer avec les citoyens en rendant	A VE 11.2.1. Améliorer la présentation des brochures communales (Bulletins communaux - Vivre à Flo-		

Un budget équilibré	les documents communaux plus accessibles et plus compréhensibles.	refe - Vivre à Floreffe à 60 ans et plus - ATL - brochure pour les nouveaux habitants).
		A VE 11.2.2. Améliorer la présentation du site internet de la Commune en veillant à sa mise à jour régulière et à la mise en ligne d'un maximum de documents administratifs.
	OO 2.4. Mieux communiquer avec les citoyens à propos des services rendus par le CPAS.	A VE 2.4.1. Organiser annuellement une journée porte ouverte du CPAS.
		A VE 2.4.2. Diffuser l'information des activités du CPAS via le bulletin d'information communale, via les panneaux d'affichage communaux et le site internet.
	OO 12.2. Apprendre à mieux se connaître et échanger les bonnes pratiques entre fabriques d'église, desservants et commune.	A VI 12.2.1. Réunir les différentes Fabriques d'église autour de diverses thématiques.
		A VI 12.2.2. Analyser de manière comparative et prospective les budgets des Fabriques d'église.
		A VI 12.2.3. Conseiller, si nécessaire, les Fabriques d'église pour l'élaboration de leur budget ainsi que pour la gestion de leur patrimoine.
		A VI 12.2.4. Etablir un contrat de gestion avec chacune des Fabriques d'église.
		A VI 12.2.5. Réfléchir à la possibilité de fusionner les Fabriques d'église.
	OO 17.1. Gérer de manière rigoureuse les finances communales, recettes comme dépenses, sans sanctionner le citoyen.	A VI 17.1.1. Atteindre une situation budgétaire équilibrée (à l'exercice propre) et maintenir un endettement raisonnable, pour ne pas hypothéquer l'avenir, sans augmenter les taxes additionnelles (sauf cas de force majeure).
	A VE 17.1.2. Veiller à ne pas dépasser le taux de taxation (précompte immobilier, impôt sur les revenus, enlèvement des déchets, documents administratifs) du niveau moyen des communes de notre province.	
	A VI 17.1.3. Recourir aux subsides chaque fois que c'est possible (droit de tirage élargi, programmes triennaux de travaux (PIC) ou en matière de logement, programme PALME, accueil extra-scolaire, infrastructures sportives, bâtiments scolaires, patrimoine classé, petites infrastructures socio-culturelles, ...) (consultation systématique des cadastres des subventions disponibles sur le site de la Wallonie et du Bep,...).	
	A VI 17.1.4. Etablir une dotation communale prévisionnelle pour les six années de la législature pour le CPAS, les Fabriques d'église et les ASBL communales.	
	A VI 17.1.5. Etablir des contrats de gestion avec les quatre ASBL.	
	A VI 17.1.6. Doter les services communaux (comptabilité et finances, recettes) des logiciels les plus performants et des outils adaptés à une gestion moderne de la trésorerie et des budgets.	
	A VI 17.1.7. Présenter des analyses comparatives et prospectives (pour la présentation des budgets et des comptes).	

		<p>A VI 17.1.8. Formaliser une concertation entre les Receveurs, les Directeurs généraux, le Bourgmestre, l'Echevin des finances et la Présidente du Cpas.</p> <p>OO 25.2. Maintenir le budget de la zone de police à un niveau supportable pour les finances communales.</p>
Des outils informatiques appropriés	OO 18.1. Maintenir le parc informatique à un niveau élevé de performance.	<p>A VI 18.1.1. Réaliser un plan d'investissement d'équipement technologique (état des lieux, besoins, planification des achats).</p> <p>A VI 18.1.2. Améliorer la sauvegarde des données informatiques et des courriels.</p>
	OO 18.2. Centraliser les achats informatiques avec nos partenaires, le CPAS, les ASBL mono-communales.	A VE 18.2.1. Proposer de centraliser les achats informatiques dans un seul marché public commun.
	OO 18.3. Participer à la mise en place d'outils de bonne gouvernance.	A VI 18.3.1. Participer à la mise en place d'une application informatique destinée au programme stratégique transversal communal - PST
		A VI 18.3.2. Participer à la mise en place d'une application informatique destinée à améliorer la gestion du service des garderies scolaires (pointages sur le terrain, création des factures et du rapport de l'ONE).
		A VI 18.3.3. Participer à la mise en place d'une application informatique destinée à améliorer la préparation des budgets et des modifications budgétaires et qui pourra servir de volet financier au PST.
		A VI 18.3.4. Participer à la mise en place d'un outil permettant de supprimer le papier dans le cadre de l'organisation des collèges et conseils communaux.
		A VI 18.3.5. Participer à la mise en place d'une application informatique destinée à améliorer la gestion du service des travaux.
		A VI 18.3.6. Mettre en commun les bases de données des bibliothèques communale et libre.
		A VE 18.3.7. Développer des services en ligne.
	Une gestion des ressources humaines motivante	OO 23.1. Améliorer le fonctionnement des services communaux.

			<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser l'organigramme et la description de fonctions. - Mettre en place un meilleur accueil des nouveaux agents (check-list,..). - Améliorer le système d'évaluation. - Améliorer le plan de formation du personnel. - Améliorer la politique de prévention en matière d'accidents du travail.
		<p>OO 23.2. Maintenir l'emploi au moins au niveau actuel.</p>	<p>A VI 23.2.1. Adapter le cadre du personnel statutaire (personnel administratif, personnel ouvrier) à la réalité des besoins.</p>

Objectif Stratégique n°2	Enjeux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
2013-2018 : Vers plus de solidarité	Se préoccuper de nos petits (0 à 3)	OO 24.1. / OO 2.1. Offrir, dans la commune, un accueil de qualité aux enfants âgés de 0 à 3 ans.	A VE 24.1.1. Ouvrir une seconde structure d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans et/ou des espaces d'accueil avec des co-accueillantes et/ou rechercher des collaborations d'associations pour ouverture d'espaces d'accueil d'enfants malades.
		OO 24.2. Soutenir tous les acteurs qui s'occupent de petite enfance (accueillantes à domicile, consultations ONE...).	A VE 24.2.1. Soutenir le développement d'activités spécifiques qui concernent la prévention en matière de santé, l'éveil musical, la psychomotricité, la rencontre entre jeunes parents...
	Se préoccuper de nos enfants (3 à 12)	OO 24.3. Permettre aux enfants de s'épanouir dans leur commune, pendant leurs temps libres, en toute sécurité.	A VE 24.3.1. Poursuivre le programme d'accueil des enfants durant leurs temps libres (« Contrat local pour l'enfance »), programme qui consiste à informer, soutenir, offrir ou coordonner des activités pour les enfants âgés de 2 ½ à 12 ans telles que : plaine de vacances, ateliers du mercredi, garderies scolaires, écoles de devoirs, journées à thème, ateliers pendant les journées « conférence pédagogique » dans les écoles, animation du conseil consultatif des enfants...
			A VE 24.3.2. Aménager des aires de jeux à Floreffe (abords du centre sportif), à Buzet et à Floriffoux.
			A VE 24.3.3. Développer des activités intergénérationnelles (autour du jardin d'Emile, autour des recettes d'antan, autour des remèdes de grand-mère,...).
			A VE 24.3.4. Maintenir les ateliers du mercredi et améliorer les locaux.
			A VE 24.3.5. Poursuivre l'organisation de la plaine communale tout en l'améliorant, notamment par un encadrement de qualité (personnel qualifié, spécialisé) et la mise en place d'une collaboration avec différentes associations (sportives, culturelles, ...) qui permettrait de diminuer les coûts d'organisation. Permettre la gestion de la plaine en "interne" par une formation plus ciblée des responsables de l'accueil extra-scolaire.
	Se préoccuper de nos jeunes (13 et plus)	OO 24.4. / OO 2.2. Aider les enfants en difficultés scolaires (dyslexie, dyscalculie, troubles attentionnels). OO 24.5. Consulter les jeunes (13 ans et plus), pour construire et structurer avec eux des projets. OO 24.6. Aménager des espaces de convivialité afin que les jeunes puissent s'y rencontrer. OO 24.7. Inciter les jeunes à pratiquer un sport, au sein des clubs existants ou librement (ex : tennis à Franière, badminton au hall...)	A VE 24.5.1. Relancer un conseil consultatif des jeunes, étoffer l'équipe d'animation et de suivi, l'aider à mettre en œuvre les orientations prises.

		OO 24.8. Inciter les jeunes à se former et à découvrir le monde du travail.	A VE 24.8.1. Informer les jeunes sur les formations existantes à proximité de leur domicile.
		OO 24.9. Sensibiliser les jeunes aux activités culturelles accessibles dans la commune (musique, théâtre,...).	A VE 24.8.2. Poursuivre, dans la mesure du possible, les jobs d'étudiants (ex : plaine de vacances, été solidaire, classement des archives...).
		OO 24.10. Promouvoir le projet « commune ouverte aux camps de jeunesse ».	A VE 24.10.1. Rédiger un vade-mecum autour du camp de jeunesse et une fiche d'identification des camps.
Se préoccuper de nos aînés (60 et plus)	OO 4.1. / OO 2.3. Offrir des services qui permettent le maintien des personnes âgées à leur domicile pour un « mieux vivre ».	A VE 4.1.1. Redynamiser les services d'aide aux familles.	A VE 4.1.2. Proposer des activités permettant de lutter contre l'isolement en créant des liens intergénérationnels (lecture dans les écoles, cours de gym dans notre hall omnisports, ateliers cuisine, bricolage, informatique, jeux vidéo, « jardin d'Emile » jardin communautaire où ont lieu le partage et l'échange. Mener des actions avec les bibliothèques, le Centre culturel, les associations de 3x20 et la Maison de repos située sur la commune pour permettre aux seniors de se rencontrer, lire, apprendre, se divertir : organisation d'animations culturelles l'après-midi, service de lecture à domicile, cours d'informatique pour les seniors, cours de gymnastique adaptée aux seniors...
	OO 4.2. Favoriser les rencontres intergénérationnelles autour d'activités (passeurs de mémoire, recettes d'antan, jardin d'autrefois, remèdes de grand-mère).		
	OO 4.3. Renouveler le conseil consultatif des aînés et le consulter régulièrement sur des projets d'aménagement du territoire, de mobilité, de sécurité et de logement ; assurer le suivi de ses propositions.		
	OO 4.4. Mobiliser les acteurs (promoteurs immobiliers, services sociaux, service urbanisme...) pour réfléchir ensemble à l'aménagement ou à la construction de logements pour les personnes âgées.		
	OO 4.5. Aménager un espace pour l'organisation d'ateliers (Espace seniors).		

	Se préoccuper des autres	OO 28.1. Soutenir les projets de développement d'une commune du Sud et les projets de solidarité menés par les associations ou particuliers floreffois.	A VI 28.1.1. Continuer à prévoir un budget de 50 cents par habitant et par an pour financer ce soutien
		OO 28.2. Promouvoir et consommer des produits du commerce équitable à la commune, dans les écoles, lors de fêtes locales...	
		OO 2.5. Développer des partenariats avec les commerces locaux et avec les acteurs sociaux (Croix-rouge,...) (notamment dans le cadre de la distribution des denrées alimentaires).	
	Se préoccuper de la santé des citoyens	OO 27.1. Sensibiliser la population et les écoles aux questions liées à la santé (alimentation saine, bienfaits du sport pour tous, dangers des pollutions intérieures, plan ozone, nuisances causées par le bruit...).	A VI 27.1.1. Créer un groupe de travail pour établir un état des lieux des services santé existants sur le territoire et déterminer les besoins.
			A VE 27.1.2. Adopter la charte « Commune Alzheimer admis ».
		OO 27.2. Développer des collaborations entre tous les acteurs santé (l'ASBL « Coordination de soins à domicile Floreffe-Malonne »,...).	A VI 27.2.1. Créer un groupe de travail pour établir un état des lieux des services santé existants sur le territoire et déterminer les besoins.
			A VE 27.2.2. Organiser une journée autour du diabète. A VE 27.2.3. Organiser un salon de la santé ou des ateliers autour de la santé. A VE 27.2.4. Développer des consultations nourrissons.
	OO 9.3. cf. Développer l'axe 2 « Santé et traitement des assuétudes » du PCS (plus bas).		
	Être à l'écoute des citoyens	OO 21.1. Permettre la participation (consultation et/ou implication) d'un grand nombre de citoyens à la vie communale (pour la gestion de leur environnement proche ou lors de l'élaboration de divers projets d'aménagement,...).	A VE 21.1.1. Créer ou renouveler deux commissions communales (CCATM et Commission communale d'accueil extra-scolaire) et trois conseils consultatifs (aînés, enfants et jeunes).
A VE 21.1.2. Actualiser le chapitre « Droit d'interpellation du citoyen » dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal, publicité de ce droit d'interpellation.			
A VE 21.1.3. Organiser des réunions d'information / de concertation des citoyens et des associations de quartier avant l'élaboration d'un projet ou avant l'aménagement des places de villages (fleurs, bancs, plantations...) et l'élaboration d'un plan de propreté.			
A VE 21.1.4. Soutenir, dans la mesure du possible, les initiatives qui visent à améliorer la qualité de vie dans la commune et les quartiers.			

Développer une cohérence sociale

OO 9.1. Adhérer, coordonner, gérer et animer un Plan de Cohésion Sociale.

A VI 9.1.1. Coordonner et animer le réseau social par l'organisation de réunions de travail entre les différents acteurs et selon des thématiques précises (4 réunions par an pour chacun des 4 axes : insertion socioprofessionnelle - santé et traitement des assuétudes - logement pour familles nombreuses - retissage des liens sociaux).

A VI 9.1.2. Coordonner et animer l'équipe attachée au plan de cohésion sociale par l'organisation de réunions de travail, le suivi des projets à mettre en place par chaque membre de l'équipe et en assurant une certaine disponibilité pour ces membres.

A VI 9.1.3. Gérer administrativement le plan de cohésion sociale (procès-verbaux des réunions, suivi demandé par le SPW (évaluations, rapports financiers et rapports d'activités)).

A VI 9.1.4. Gérer financièrement le plan de cohésion sociale en ayant un suivi continu du budget par action.

A VI 9.1.5. Organiser et suivre la commission d'accompagnement (au moins deux réunions par an, réalisation et communication des procès-verbaux dans les 15 jours de la réunion.).

OO 9.2. Développer l'axe 1 « Insertion socioprofessionnelle » du PCS.

A VE 9.2.1. Créer une commission "Emploi et Formation".

A VE 9.2.2. Au sein de la commission Emploi et formation, réfléchir à l'offre de formation pré qualifiante adéquate.

A VE 9.2.3. Au sein de la commission Emploi et formation, réfléchir à l'offre de formation professionnelle qualifiante.

A VE 9.2.4. Créer un guichet social.

A VI 9.2.5. Créer une page "Emploi" sur le site de la commune de Floreffe.

OO 9.3. Développer l'axe 2 « Santé et traitement des assuétudes » du PCS.

A VE 9.3.1. Créer une commission "Santé et traitement des assuétudes".

A VE 9.3.2. Au sein de la commission «Santé et traitement des assuétudes », élaborer un processus de prise en charge des personnes isolées et fragilisées dans l'objectif de les maintenir à domicile.

A VE 9.3.3. Organiser des conférences sur le thème de la santé et le traitement des assuétudes.

A VI 9.3.4. Créer une page "Santé et traitement des assuétudes" sur le site de la commune de Floreffe.

		<p>A VE 9.3.5. Créer un fascicule "Santé" à destination principalement des jeunes en difficulté.</p> <p>A VE 9.3.6. Aménager des espaces publics en vue de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>A VE 9.3.7. Organiser un salon de la santé en vue d'informer le citoyen.</p>
	OO 9.4. Développer l'axe 3 « Logements » du PCS.	<p>A VI 9.4.1. Inscrire la création de logements pour familles nombreuses dans l'ancrage communal 2014-2016.</p> <p>A VI 9.4.2. Dynamiser la commission logement.</p>
	OO 9.5. Développer l'axe 4 « Retissage des liens sociaux » du PCS.	<p>A VE 9.5.1. Aménager des espaces publics en vue de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>A VE 9.5.2. Créer une plateforme de bénévoles.</p> <p>A VE 9.5.3. Promouvoir la collaboration entre les comités de quartier et entre ces derniers et le centre culturel.</p> <p>A VE 9.5.4. Mettre en œuvre une maison communautaire.</p> <p>A VE 9.5.5. Elaborer un inventaire des salles et de leur gestionnaire à diffuser auprès de toutes les associations locales.</p> <p>A VE 9.5.6. Créer une commission "Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels".</p> <p>A VE 9.5.7. Mettre en place un projet de voisinage permettant l'organisation d'activités hebdomadaires.</p> <p>A VE 9.5.8. Elaborer une procédure concertée pour la prise en charge des personnes isolées dans le cadre de la gestion des plans « canicule et grand froid ».</p> <p>A VE 9.5.9. Créer une école des devoirs supplémentaire.</p> <p>A VE 9.5.10. Créer des partenariats entre les écoles, la maison de repos de l'entité et le service accueil temps libres.</p> <p>A VI 9.5.11. Actualiser la brochure "Vivre à Floreffe à 60 ans et plus".</p> <p>A VE 9.5.12. Organiser un salon des associations tous les deux ans.</p>

			A VI 9.5.13. Mener une réflexion au sein de la commission "Liens sociaux, interculturels et intergénérationnels" sur une politique concertée et stratégique en matière de jeunesse.
	Miser sur un enseignement de qualité	OO 14.1. Encourager les parents à faire de l'école au village un premier choix, pour une bonne intégration optimale de l'enfant dans son milieu de vie (à poursuivre).	
		OO 14.2. Offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants.	A VE 14.2.1. Veiller à la qualité des projets et des pratiques pédagogiques de chaque implantation en collaboration étroite avec l'inspection.
			A VE 14.2.2. Multiplier les moments d'échange et de concertation avec tous les acteurs de l'école (enseignants, enfants et parents) pour comprendre et partager ensemble le projet éducatif.
		OO 14.3. Etablissement d'un règlement de travail.	
		OO 14.4. « Ouvrir » l'école sur le monde en intéressant les élèves à ce qui est devenu aujourd'hui un « grand village ».	A VE 14.4.1. Favoriser des projets qui permettent la découverte de son village et de sa commune, le respect des autres et de l'environnement, les rencontres intergénérationnelles, la sensibilisation aux différences, la responsabilisation individuelle,...
OO 14.5. Investir pour améliorer les bâtiments scolaires.	A VE 14.5.1. Poursuivre le projet entamé en 2012 : Extension de l'école de Soye et abords.		
	A VE 14.5.2. Rénover l'école primaire de Buzet.		
	A VE 14.5.3. Aménager le préau et le réfectoire de l'école primaire de Franière.		
	A VE 14.5.4. Remplacer la verrière centrale de l'école maternelle de Franière.		

Objectif Stratégique n°3	Enjeux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
2013-2018 : Vers plus de dynamisme local	Développer la lecture et le jeu	OO 6.1. Favoriser l'accès à la lecture pour tous les citoyens (enfants, jeunes, seniors).	
		OO 6.2. Améliorer et développer les offres de services : bibliothèque, ludothèque, espace « informatique », animations diverses...	A VE 6.2.1. Fusionner la bibliothèque paroissiale et la bibliothèque communale dans un même réseau de lecture publique.
			A VE 6.2.2. Améliorer la publicité des offres du réseau de lecture publique.
			A VE 6.2.3. Développer la collaboration des bénévoles.
	Développer la culture pour tous	OO 13.1. Poursuivre les activités récurrentes (ateliers, stages, spectacles, expo des artistes locaux, visites, conférences, cinéma, aide service, soutien à l'associatif et à la créativité, jeunesse, etc.) et ponctuelles (projets thématiques, citoyenneté, vie villageoise, éducation permanente, arts plastiques, etc).	
	OO 13.2. Participer activement aux manifestations commémoratives 1914-1918 (partenariat avec l'ASBL Territoire de la mémoire et historiens locaux).		
	OO 13.3. Encadrer et faciliter le travail de l'ASBL « Centre culturel ».	A VI 13.3.1. Rédiger un contrat de gestion entre l'ASBL et la Commune (fixation d'objectifs et de moyens) et mise en place d'une évaluation annuelle de ce contrat de gestion.	
		A VI 13.3.2. Modifier les statuts de l'ASBL (harmonisation des statuts des quatre ASBL)	
		A VI 13.3.3. Présenter le rapport d'activités annuel au Conseil communal (par le mandataire en charge de la matière) (création d'un canevas-type de rapport avec des données objectivables).	
		A VI 13.3.4. Réaliser un bilan annuellement.	
		A VI 13.3.5. Confier la gestion de l'ancien presbytère de Floreffe-centre au Centre culturel (Maison de la musique, informations culturelles et touristiques, salles d'exposition, bureau,...)	
	Développer le sport pour tous	OO 29.1. Développer le sport pour tous (notamment en collaboration avec les écoles, les clubs sportifs et le service accueil temps libre).	A VE 29.1.1. Participer au "Trophée Commune Sportive".
	A VE 29.1.2. Organiser des événements sportifs (course cycliste, jogging, ...) ou des journées "découverte".		
	A VE 29.1.3. Faciliter l'accès au sport pour les aînés et les personnes à mobilité réduite.		

		<p>OO 29.2. Soutenir, de manière équitable, les activités de tous les clubs sportifs notamment par l'amélioration des infrastructures sportives et/ou par un soutien logistique (en fonction de nos possibilités et nos moyens).</p>	A VE 29.1.4. Assurer un suivi des entretiens et de la praticabilité des circuits de promenade, de jogging et de VTT (en partenariat avec l'OTF).
			A VE 29.1.5. Créer une école de jogging et/ou de cyclisme.
			A VE 29.2.1. Organiser un Trophée du Mérite Sportif (TMS).
			A VE 29.2.2. Assurer une occupation optimale du hall, de la cafétéria et de la salle de réunion. Le hall doit rester un centre sportif pour tous, la cafétéria un centre de rencontres. Les abords du hall doivent être aménagés (espace "jeux libres") et sécurisés.
			A VE 29.2.3. Poursuivre les aménagements des terrains de football des "Marlaires" et la construction des nouvelles installations à Floreffe centre.
		<p>OO 29.3. Encadrer et faciliter le travail de l'ASBL « Centre sportif ».</p>	A VE 29.2.4. Construire une salle adaptée à la pratique du tennis de table.
			A VE 29.2.5. Finaliser la piste santé.
			A VI 29.3.1. Rédiger un contrat de gestion entre l'ASBL et la Commune (fixation d'objectifs et de moyens) et mise en place d'une évaluation annuelle de ce contrat de gestion.
			A VI 29.3.2. Modifier les statuts de l'ASBL (harmonisation des statuts des quatre ASBL).
			A VI 29.3.3. Présenter le rapport d'activités annuel au Conseil communal (par le mandataire concerné par la matière) (création d'un canevas- type de rapport avec des données objectivables).
<p>Développer le tourisme</p> <p>OO 30.1. Densifier et structurer l'offre touristique</p>	A VI 29.3.4. Réaliser un bilan annuellement.		
	A VE 30.1.1. Renforcer l'offre en visites guidées, accompagnées - créer un support « print » à destination des groupes (club 3 ^{ème} âge, entreprises, associations, écoles, amicales...), renouveler régulièrement l'offre et en faire la promotion sur le web et les réseaux sociaux.		
	A VE 30.1.2. Promouvoir et exploiter les projets nautiques à destination des plaisanciers (halte nautique, relais, borne de service, mise à l'eau).		
	A VE 30.1.3. Développer un tourisme axé sur la Sambre et son image (pas exclusivement du tourisme fluvial).		
			A VE 30.1.4. Promouvoir et exploiter un parking pour motorhomes et une aire de convivialité.

		A VE 30.1.5. Accueillir et accompagner les porteurs de projets en matière touristique.
		A VE 30.1.6. Promouvoir les sentiers fléchés (pédestres, VTT, équestres) existants et la création de nouveaux parcours.
		A VE 30.1.7. Aider au développement de l'hébergement.
		A VE 30.1.8. Favoriser la mobilité : vélos à disposition + SIAM (site aires motorhomes).
	OO 30.2. Améliorer les conditions d'accueil et conforter l'attractivité de la commune.	A VE 30.2.1. Participer à la réflexion sur l'aménagement du centre de Floreffe.
		A VE 30.2.2. Concevoir et mettre en place une signalétique d'accueil en phase avec les exigences des autorités touristiques.
		A VE 30.2.3. Positionner la politique éditoriale de l'OTF.
	OO 30.3. Faire émerger une dynamique touristique.	A VE 30.3.1. Développer une synergie entre l'ensemble des acteurs touristiques.
		A VE 30.3.2. Impliquer la population locale dans le développement touristique en intégrant les notions de tourisme participatif et tourisme de proximité.
		A VE 30.3.3. Identifier et mettre en œuvre des partenariats.
	OO 30.4. Renforcer la visibilité de « Floreffe, La Souriante ».	A VE 30.4.1. Elaborer un plan d'action annuel de communication (constituer ou compléter un carnet d'adresses média, mettre en place des dossiers presse thématique).
		A VE 30.4.2. Créer un film promotionnel touristique (2 à 3 minutes) dans le but d'apporter des éléments dynamiques à la communication.
		A VE 30.4.3. Participer aux foires ou salons, soit seule, soit en partenariat avec des instances provinciales ou régionales.
		A VE 30.4.4. Optimiser l'outil Internet et des nouvelles technologies comme vecteurs de communication.
	OO 30.5. Susciter et soutenir des événements touristiques.	(Brocante, Salon du Vin, Esperanzah !,...).
	OO 30.6. Valoriser le patrimoine historique, culturel, naturel et bâti de notre commune en vue de sa découverte par un large public (retombées pour le commerce local).	
	OO 30.7. Encadrer et faciliter le travail de l'ASBL « Office du Tourisme »	A VI 30.7.1. Rédiger un contrat de gestion entre l'ASBL et la Commune (fixation d'objectifs et de moyens) et mise en place d'une évaluation annuelle de ce contrat de gestion.

			A VI 30.7.2. Modifier les statuts de l'ASBL (harmonisation des statuts des quatre ASBL).
			A VI 30.7.3. Présenter le rapport d'activités annuel au Conseil communal (par le mandataire concerné par la matière) (création d'un canevas type de rapport avec des données objectivables).
			A VI 30.7.4. Réaliser un bilan annuellement.
	Développer la vie associative	OO 32.1. Poursuivre le soutien "logistique" des associations par une politique d'aides services (par la mise à disposition de matériel, de locaux de réunion, ...) en fonction de nos possibilités et de nos moyens.	
OO 32.2. Développer des rencontres entre les associations.		A VE 32.2.1. Créer un comité "interassociatif" qui générerait un échange de services entre associations sous forme de "troc". Un site Internet pourrait être créé pour lancer le projet ESEAS (Echange de Service Entre AssociationS).	
		A VE 32.2.2. Créer des partenariats avec les ASBL paracommunales.	
		A VE 32.2.3. Organiser une rencontre annuelle, un lieu d'échanges pour toutes les associations. Un rendez-vous qui se voudrait convivial et permettrait à chacune des associations de mieux connaître les autres.	

Objectif Stratégique n°4	Enjeux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
2013-2018 : Vers plus de qualité de vie	Une commune aménagée, un caractère semi-rural préservé	OO 5.1. Encadrer l'évolution du bâti (notamment en conservant le caractère semi-rural de la Commune et en densifiant et revitalisant les centres urbains de Floeffe et Franière).	<p>A VE 5.1.1. Actualiser la charte urbanistique en ce sens et veiller à promouvoir des parcelles adaptées à la zone de construction en fonction de la situation.</p> <p>A VE 5.1.2. Encourager la mixité et la qualité de l'habitat (maisons unifamiliales, appartements, studios, constructions groupées, intergénérationnelles,...).</p> <p>A VE 5.1.3. Requalifier la zone industrielle des « Cailloux » en zone agricole et en partie, en zone d'habitat.</p>
		OO 5.2. Aménager les espaces publics de manière multifonctionnelle, conviviale, durable et concertée.	<p>A VE 5.2.1. Aménager le centre de Floeffe (1^{ère} phase) en accordant une attention particulière à la réalisation de lieux de rencontre et au commerce local (places de stationnement, par ex.) (Préserver l'accessibilité aux commerces du centre et la qualité de vie des riverains pendant la durée des travaux de la première phase du réaménagement des rues du centre (Comité d'accompagnement, entre autres)).</p> <p>A VE 5.2.2. Aménager les abords du centre sportif en y prévoyant notamment des aires de jeux et de sport.</p>
		OO 5.3. Mener à bien le Programme Communal de Développement rural (PCDR) dans le respect des délais.	
		OO 5.4. Améliorer la prise de décision en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.	<p>A VI 5.4.1. Prendre l'avis de spécialistes et revaloriser le rôle et les responsabilités des services communaux d'urbanisme (présentation des dossiers en séance de Collège) (création d'une grille d'analyse pour les demandes d'autorisation de bâtir).</p> <p>A VI 5.4.2. Informer, conseiller et assister de manière plus efficace les bâtisseurs qui le souhaitent sur les obligations légales qui sont les leurs, sur le choix des matériaux, des isolants, ...</p> <p>A VI 5.4.3. Informer la population sur des thèmes précis extraits du C.W.A.T.U.P.E.</p>
		OO 3.1. Améliorer la communication avec nos agriculteurs.	<p>A VE 3.1.1. Débattre avec les agriculteurs des techniques de plantation pour éviter les problèmes d'inondation.</p> <p>A VE 3.1.2. Sensibiliser les agriculteurs au bon entretien des chemins agricoles.</p> <p>A VE 3.1.4. Conseiller les agriculteurs dans les travaux qui doivent être réalisés pour empêcher le bétail d'avoir accès au lit des cours d'eau.</p>
		OO 3.2. Renforcer le lien entre le citoyen et les agriculteurs du territoire.	A VE 3.2.1. Réaliser une charte entre les citoyens et les agriculteurs dans le cadre des constructions proches des terrains agricoles.
		OO 3.3. Promouvoir des techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement, encourager l'utilisation des biofiltres, encourager les aménagements favorables à la biodiversité.	

	OO 3.4. Favoriser le recours à des produits biologiques (collations dans les écoles, dans la MCAE).	
	OO 8.1. Mettre en conformité nos cimetières par rapport à la législation en vigueur (règlement général, installation d'ossuaires, parcelles des anges,...).	A VE 8.1.1. Acheter un terrain en vue d'une extension du cimetière de Floriffoux. A VE 8.1.2. Actualiser le règlement général en la matière.
	OO 8.2. Embellir et rendre plus praticable nos cimetières.	A VE 8.2.1. Aménager des columbariums dans les anciennes morgues ou sous des préaux. A VE 8.2.2. Mettre en valeur les monuments funéraires des victimes de guerres.
Des logements de qualité pour tous	OO 19.1. Répondre aux demandes d'informations diversifiées du citoyen en matière de logement.	A VI 19.1.1. Organiser une réunion par trimestre à partir de janvier 2014 entre les différents services concernés par la problématique du logement (service logement, service urbanisme, service énergie, service environnement, service population, CPAS, police...) pour échanger des informations et veiller au respect des dispositions réglementaires.
	OO 19.2. Proposer plus de logements locatifs à des prix abordables pour répondre à une demande sociale croissante (40 logements sociaux supplémentaires pour 2018) (36 en 2013) (76 en 2018).	A VI 19.2.1. Réaliser un plan d'ancrage communal 2014-2016 et assurer une coordination avec le CPAS, l'Agence Immobilière Sociale « Gestion logement Gembloux et Fosses », la Société de Logement de Service Public « Le Foyer Namurois », le Fonds du Logement de Wallonie pour accroître la prise en gestion de logements par des instances publiques. A VE 19.2.2. Inciter les promoteurs immobiliers à l'aménagement ou à la construction de logements adaptés pour les personnes âgées et personnes à mobilité réduite (logements de plain-pied...) (imposer 5% de logements publics dans les lotissements importants à partir de 2013).
	OO 19.3. Veiller à la qualité des logements (décent et salubres) pour lutter contre la paupérisation des centres des villages de l'entité.	A VE 19.3.1. Lutter contre les logements inoccupés via la taxation (enrôlement dès 2013). A VI 19.3.2. Lutter contre les logements insalubres en formant en interne un agent sanctionnateur en matière de logement (le responsable du service logement) insalubre en 2014.
	OO 9.4. Développer l'axe 3 « Logements » du PCS.	Cf. tableau Vers plus de solidarité (développer une cohérence sociale)
Un environnement sain et propre	OO 16.1. Protéger et gérer durablement les ressources naturelles (eau, air et sol) et le patrimoine naturel (biodiversité, bois, espaces verts, ruisseaux, anciennes noues).	A VI 16.1.1. Gérer les espaces verts avec une alternative à l'emploi de pesticides.
		A VI 16.1.2. Acheter de préférence du bois d'origine certifié (PEFC).
		A VE 16.1.3. Analyser les points noirs prioritaires identifiés le long des cours d'eau (contrat Rivière).
		A VI 16.1.4. Introduire des critères environnementaux dans les cahiers des charges favorisant l'achat de produits plus respectueux de l'environnement en privilégiant des filières certifiées.
		A VE 16.1.5. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).
		A VI 16.1.6. Mettre à jour la liste des arbres et haies remarquables.
		A VE 16.1.7. Lutter contre les espèces envahissantes.

		A VE 16.1.8. Améliorer la qualité des eaux des ruisseaux et des anciennes noues en assurant le suivi du projet d'épuration des eaux usées (avec SPGE et INASEP) et le suivi du contrat de rivière de la Sambre.
		A VE 16.1.9. Aider à la réalisation de projets d'épuration individuelle.
		A VE 16.1.10. Poursuivre l'aménagement de sites naturels intéressants au point de vue de la biodiversité et les actions liées au contrat « Combles et clochers », au « Fauchage tardif », au « Plan Maya », à la « Sauvegarde des batraciens ».
		A VE 16.1.11. Soutenir les associations œuvrant pour la protection de l'environnement et la biodiversité.
		A VE 16.1.12. Sensibiliser les citoyens à la pollution par les herbicides et aux incidences des incinérations sur la qualité de l'air.
	OO 26.1. Mettre en œuvre un plan de propreté impliquant les différentes associations locales, les écoles, les jeunes, le circuit d'économie sociale et le citoyen en général.	
Une énergie économisée	OO 15.1. Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière d'utilisation rationnelle d'énergie.	A VI 15.1.1. Poursuivre l'analyse des consommations des bâtiments communaux et réaliser un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie (isolation, régulation...).
		A VI 15.1.2. Diminuer l'impact énergétique des véhicules communaux (mise en place d'un cadastre des consommations des véhicules et remplacement des véhicules énergivores).
		A VI 15.1.3. Sensibiliser les agents, les élèves et les enseignants à l'utilisation rationnelle de l'eau, de l'électricité, du chauffage.
	OO 15.2. Favoriser chez les citoyens et les entreprises les pratiques économes en énergie.	A VE 15.2.1. Informer et assister techniquement les citoyens et les entreprises concernant le choix des matériaux de construction, d'isolation, les énergies renouvelables (programme Soltherm, primes énergie) sur demande ou via le bulletin communal, le site internet.
OO 15.3. Sensibiliser et soutenir les personnes fragilisées dans l'utilisation rationnelle de l'énergie.		
Un patrimoine entretenu	OO 12.1. Entretien et conserver le patrimoine du culte.	A VE 12.1.1. Mener une réflexion sur la réaffectation et la rénovation des presbytères de Buzet, Franière et de Floriffoux.
	OO 22.1. Réhabiliter les bâtiments classés communaux.	A VE 22.1.1. Aménager l'étang et les abords du Colombier.
		A VE 22.1.2. Restaurer les chapelles Saint-Martin de Jodion et Saint-Roch de Floreffe.
		A VE 22.1.3. Restaurer l'Eglise de Floreffe.
OO 22.2. Maintenir une aide financière à la restauration des bâtiments classés privés en vue de leur mise en valeur culturelle et touristique.	A VE 22.2.1. Participer financièrement à la restauration des bâtiments de l'Abbaye de Floreffe repris comme Patrimoine exceptionnel.	
	A VE 22.2.2. Participer financièrement à la restauration de la Ferme de la Tour.	

			A VE 22.2.3. Participer financièrement à la restauration de la Ferme château de Soye.	
		OO 22.3. Accorder une attention particulière au petit patrimoine wallon.	A VE 22.3.1. Mettre en valeur des potales.	
	Une mobilité réfléchie et une sécurité routière renforcée	OO 20.1. Développer et assurer l'entretien des liaisons alternatives entre nos villages.		A VE 20.1.1. Valoriser le réseau de chemins et sentiers communaux.
				A VE 20.1.2. Poursuivre l'expérience de la navette-bus du jeudi matin (pour desservir le marché hebdomadaire).
		OO 20.2. Sécuriser les déplacements (doux et autres) dans nos villages (attention particulière aux motards et cyclistes et personnes à mobilité réduite).		
		OO 20.3. Renforcer la sécurité routière par la prévention, la mise en œuvre de zones à vitesse limitée et l'aménagement des voiries, en concertation avec les riverains.		A VE 20.3.1. Améliorer la lisibilité et la propreté des panneaux de signalisation.
				A VE 20.3.2. Renforcer la sécurité du carrefour de Jodion et du quartier des Marlaires.
			A VE 20.3.3. Placer un radar préventif (voire répressif) afin de sensibiliser les automobilistes et d'analyser le trafic sur base de données objectives.	
			A VI 20.3.4. Augmenter les contacts avec le SPW concernant la sécurisation des routes régionales.	
			A VI 20.3.5. Créer un groupe de travail sur la mobilité et la sécurité routière commun à la CCATM et la CLDR.	
Un réseau routier et d'égouttage de qualité	OO 31.1. Maintenir un réseau routier et d'égouttage de qualité.		A VE 31.1.1. Outre les projets annuels de reprofilage et/ou de grenailage de certaines voiries, la réalisation de trottoirs, la pose de filets d'eau, et l'amélioration constante du matériel d'exploitation et du charroi, assurer le bon état des voiries suivantes : 1. Réfection de la rue du Bois planté, de la rue du Chemin des deux Pays (si la Ville de Namur y participe), de la rue de Sovimont, de la rue des Marlaires, des rues du centre de Floreffe (première phase), de la rue Sous-la-Ville à Floriffoux	
			A VE 31.1.2. Mettre à jour des zones du P.A.S.H. et poser des filets d'eau là où c'est nécessaire, pour éviter des problèmes d'inondation et réaliser les chaînons manquants de l'égouttage public.	
			A VE 31.1.3. Réaliser des aménagements de sécurité : 1. Réaliser des trottoirs, notamment pour rendre accessibles les lieux publics aux piétons 2. Créer un rond-point ou un plateau au carrefour de Jodion à Soye 3. Réaliser des aménagements de sécurité rue de la Boulonnerie et rue de Soye à Franière.	
Une commune sécurisante	OO 25.1. Proposer une politique de prévention (plan zonal de sécurité) autour de :		- la sécurité des personnes, en particulier les plus vulnérables ; - l'aide aux victimes ; - la sécurité routière (radar préventif et répressif, contrôles réguliers en matière d'alcoolisme et de drogue) ; - la lutte contre les infractions qui portent atteinte à l'environnement et la lutte contre les nuisances de toute nature.	

		OO 25.3. Poursuivre l'harmonisation du règlement général de police en concertation avec les trois autres communes de la zone de police.	
	Une commune entreprenante	OO 10.1. Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques en capitalisant sur les anciens sites d'activités.	A VE 10.1.1. Réaffecter les zones industrielles sis rue Riverre (en zone mixte) rue de la Glacerie et les sites des carrières.
		OO 10.2. Soutenir et stimuler une meilleure coordination entre les entreprises et avec les habitants.	A VE 10.2.1. Soutenir la création d'un club d'entreprises locales.
			A VE 10.2.2. Défendre l'emploi local.
			A VE 10.2.3. Etre à l'écoute des difficultés des commerçants et des entreprises locales (en particulier lors de l'aménagement du centre de Floreffe).
		OO 10.3. Créer des infrastructures pour des activités économiques innovantes.	A VE 10.3.1. Créer un atelier rural et du co-working.
OO 10.4. Mettre en œuvre des actions de promotion du commerce local.	A VE 10.4.1. Promouvoir le circuit court et les produits du terroir.		
		OO 10.5. Susciter l'envie d'entreprendre.	



1. ACCUEIL DU CITOYEN

1.1. Bilan 2007-2012

Floreffe a développé un accueil et un service de qualité aux citoyens :

Accueillir avec courtoisie, compétence et efficacité

Accueillir avec courtoisie :

Tous les agents s'efforcent d'être souriants, sympathiques, empathiques, patients et courtois. Une formation à l'accueil dispensée par le Forem a été organisée in situ (jeux de rôle,...) en novembre et décembre 2007 ainsi qu'en janvier 2008 (9 séances). Une enquête de satisfaction a été organisée d'octobre 2007 à octobre 2008 (cf fiche 23 « personnel-gestion des ressources humaines ») soulignant la qualité de l'accueil.

Accueillir avec compétence :

Tous les agents se forment (un plan de formation et de compétences est établi annuellement depuis septembre 2002 et s'informent quotidiennement (chacun des services est abonné à une revue traitant de la matière gérée, a la possibilité de consulter les sites internet appropriés).

Accueillir avec efficacité :

Tous les services mettent en place (dans la mesure du possible) un système de doublure de façon à ce que pour chaque matière gérée, il y ait une personne de référence et une personne relais.

Accueillir les citoyens le samedi matin

Depuis 2003, le service population est ouvert tous les samedis matin de 9h00 à 12h00 ainsi que les jours de « ponts » (avec cependant une exception pour les périodes plus creuses de juillet et août, où la permanence est assurée un samedi sur deux).

1. ACCUEIL DU CITOYEN

Accueillir les nouveaux habitants

Un accueil des nouveaux habitants est organisé une fois par an, en fin d'année, depuis 2008. Une liste des nouveaux arrivants est établie et vérifiée afin de ne pas convoquer les personnes décédées ou reparties et de regrouper les membres d'un même ménage dont les dates d'inscription sur notre commune diffèrent entre elles.

Autour du verre de l'amitié, les mandataires et employés communaux viennent à la rencontre des nouveaux habitants dans une ambiance conviviale. Les petits ne sont pas oubliés puisqu'un coin ludique leur est réservé. Après un mot de bienvenue du Bourgmestre, chaque famille reçoit une farde reprenant les informations touristiques, culturelles, sportives et sociales, ainsi que des renseignements sur les commerces de l'entité. Une projection multimédia, remise à jour chaque année, permet de présenter la commune dans son ensemble. Cette soirée offre également la possibilité de guider ces nouveaux citoyens dans leurs diverses démarches, d'être à l'écoute de leurs besoins et leurs attentes. Elle est très appréciée par les participants. (Coût estimé à 200€).

Installation d'une cabine « photomaton » au service population

Un appareil photomaton a été mis en place au service population depuis août 2008 afin de réduire les déplacements des citoyens lorsqu'ils souhaitent obtenir certains documents administratifs qui nécessitent des photos. Cet appareil rencontre un franc succès (environ 1350 photos/an),

Installation d'un système de paiement par carte électronique

Toujours dans le souci d'éviter aux citoyens des déplacements inutiles et de sécuriser la trésorerie en limitant l'argent liquide en caisse, nous offrons cette possibilité depuis mars 2011.

Mise en place d'un écrivain public

Depuis 2006, ce service est créé et a aidé 10 personnes (ex : un discours pour un mariage, une lettre de renom pour un bail, un courrier pour une demande de pension en France, le bilan actif - passif d'une personne qui avait son papa sous sa tutelle, une candidature pour un emploi, un CV, dernières volontés, correction d'un article d'un spéléologue, un courrier à Belgacom pour protester contre une facture). Deux articles sont parus dans « Femmes d'aujourd'hui » et dans « Sud presse ».

1. ACCUEIL DU CITOYEN

Mise en place d'une cellule « qualité »

Depuis septembre 2006, la cellule qualité a été mise en place en vue de répondre à divers besoins du citoyen et d'améliorer le service rendu par, notamment : une meilleure signalétique des bureaux, des cartes de visites des membres du personnel à disposition avec leurs attributions, horaires et contacts, un embellissement des bureaux... En outre, une approche différente du service public a permis de renforcer l'esprit d'équipe vers plus de satisfaction du citoyen.

Possibilité de commander des documents administratifs via le site internet

Ce service est mis en place depuis 2006. Le citoyen a la possibilité de commander les certificats suivants par internet : de nationalité, de résidence, de vie, composition de ménage et extraits de casier judiciaire. Une fois leur demande envoyée, les citoyens peuvent suivre l'évolution du traitement de leur demande et venir retirer le document à l'administration dès qu'il est établi.

Possibilité de rendre un service administratif à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer

Lorsqu'une personne est isolée, incapable de se déplacer, nous nous rendons à domicile afin de lui rendre le service administratif souhaité. Dans le cadre du renouvellement des cartes d'identité par exemple, nous avons également dans notre répertoire téléphonique, les coordonnées d'un photographe qui se rend à domicile.

Pour les personnes qui ne savent pas se déplacer mais qui ont quelqu'un pour les aider, nous proposons également le service « à domicile » par l'intermédiaire de cette tierce personne.

Personnalisation des cérémonies de mariages

Lorsqu'un couple projette de se marier, nous ouvrons un dossier et remplissons les obligations légales mais tentons également de répondre de manière optimale aux souhaits formulés pour le déroulement de la cérémonie (choix musicaux, disponibilité, mise en scène, explications,...). Afin de permettre à chacun de prendre le temps, nous planifions les cérémonies en respectant systématiquement au moins une heure d'espacement entre deux célébrations. Nous acceptons de célébrer les mariages jusqu'à 13h00 afin de ne pas obliger les futurs mariés à prévoir éventuellement deux repas pour leurs invités. Nous sommes à l'écoute de leurs demandes et essayons d'y répondre au mieux.

1. ACCUEIL DU CITOYEN

Personnaliser la célébration des anniversaires de mariage (noces d'or, de diamant, ...) avec chaque couple et leur famille ainsi que des anniversaires des centenaires

Depuis des temps immémoriaux, nous célébrons les anniversaires de mariage et les centenaires. Une liste des anniversaires de mariages : noces d'or (50ans), noces de diamant (60ans) et noces de brillant (65ans), ainsi que des centenaires, est extraite du Registre national. Après vérification de non-décès, les personnes sont contactées afin de savoir si elles désirent être reçues à la maison communale accompagnées de leurs proches. L'organisation d'une fête à domicile peut également être envisagée. La date de la fête est choisie en concertation avec chaque couple et les membres du Collège communal. Une rencontre avec les jubilaires et l'agent en charge des anniversaires a lieu peu avant la fête afin de la préparer au mieux et de la manière la plus personnalisée possible. Les jubilaires sont accueillis en présence de représentants du Conseil communal par un discours individualisé du Bourgmestre. La présence d'un représentant de la presse locale est laissée à l'appréciation des jubilaires qui reçoivent quelques cadeaux avant de prendre le verre de l'amitié. Cette fête est très appréciée par les invités, ce dont témoignent régulièrement les nombreux courriers de remerciement. (Coût variant entre 150 et 400 € selon le type de réception).

Collaboration avec la police de proximité (enquêtes de domicile)

Nous collaborons étroitement et quotidiennement avec la police locale en matière d'enquêtes de domicile. Les rapports nous sont rendus rapidement (en général endéans la semaine) et nous pouvons obtenir l'urgence pour des dossiers plus sensibles.

1. ACCUEIL DU CITOYEN

1.2. Objectifs opérationnels et plan d'action 2013-2018

OO 1.1. Optimiser l'accueil du citoyen.

A VE 1.1.1. Augmenter les heures d'ouverture au public.

A VE 1.1.2. Améliorer la signalétique dans la commune et à la maison communale pour mieux s'orienter vers et au sein des services.

A VE 1.1.3. Mettre en valeur les citoyens naturalisés et les signataires du contrat de cohabitation légale.

1. ACCUEIL DU CITOYEN

A VE 1.1.1. Augmenter les heures d'ouverture au public.

Les services communaux sont ouverts :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h
- les lundis, mercredis et vendredis de 13h à 16h30
- les samedis de 9h à 12h.

Ils sont donc fermés, tous les jours, de 12h à 13h.

Afin d'optimiser l'accueil du citoyen, nous proposons d'ouvrir les services de 8h00 à 16h30, sans interruption, les lundis, mercredis et vendredis. Les mardis et jeudis après-midi, la maison communale est et resterait fermée à partir de 13h.

Cette mesure permet une ouverture au public de 5 heures supplémentaires par semaine (38h1/2 plutôt que 33h1/2).

Cette mesure implique une modification des horaires et, donc, une modification du règlement de travail.

Le point sera placé à l'ordre du jour d'un comité de direction (1^{er} trimestre 2014), d'une concertation syndicale (1^{er} semestre 2014) et d'une séance du Conseil communal (2014). Les nouveaux horaires seront mis en place dans le premier semestre 2014.

Pilote :

Valérie Buys, service du Personnel

Services partenaires :

Comité de direction

Mandataire responsable :

André Bodson, Bourgmestre

Fiches d'objectifs 2014:

service du Personnel

Budget 2014 : aucun

1. ACCUEIL DU CITOYEN

A VE 1.1.2. Améliorer la signalétique dans la commune et à la maison communale : pour mieux s'orienter vers et au sein des services.

Les services communaux (maison communale, bibliothèque, service des travaux, écoles,...) sont, en général, mal signalés sur le territoire de la commune.

Dans les bâtiments publics (maison communale, bibliothèque, service des travaux, écoles,...), les services communaux sont, parfois, mal signalés également.

Nous proposons de compléter et/ou remplacer la signalétique actuelle afin de mieux orienter les visiteurs vers et au sein des services.

Pour ce faire, nous proposons de placer le point en discussion au comité de direction (en 2014) sur base de propositions du conseiller en mobilité et de l'architecte communale.

Un marché public de fournitures devra être lancé en 2015.

L'attribution et la mise en œuvre devront être réalisées avant la fin 2015.

Pilote :

sur le territoire : Pascal Seny, Contremaître et Conseiller en mobilité
dans les bâtiments : Anne-Sophie Denis, Architecte communale

Services partenaires :

Anne-Sophie Denis, Architecte communale
Pascal Seny, Contremaître et Conseiller en mobilité
Cellule Marchés publics
Comité de direction

Mandataire responsable :

Benoît Mouton, Echevin de la mobilité

Fiches d'objectifs 2014/2015 :

service Patrimoine
service des Travaux
cellule Marchés publics

Budget 2015 :

service Patrimoine
service des Travaux

1. ACCUEIL DU CITOYEN

A VE 1.1.3. Mettre en valeur des citoyens qui ont obtenu la nationalité belge et des signataires du contrat de cohabitation légale.

Pour les citoyens qui ont obtenu la nationalité belge

La commune souhaite dorénavant féliciter les nouveaux Belges de vive voix et les informer de leurs droits et devoirs de leur nouvelle nationalité. Les membres de l'équipe proposent de les mettre à l'honneur en leur offrant un verre d'accueil dans l'année qui suit l'obtention de leur nationalité. Selon leur nombre, le lieu de rencontre sera la salle communale ou la salle des mariages (à titre indicatif, en 2012, il y a eu plus de 12 nationalités belges acquises).

Le budget maximum prévu pour cette réception s'élève à 250 €, à raison d'une fois par an.

Mise en place prévue fin 2014 début 2015.

Pour les signataires d'un contrat de cohabitation légale

La signature d'un contrat de cohabitation légale est un acte administratif. Celui-ci n'est actuellement entouré d'aucun protocole, ce que déplorent certains contractants qui souhaiteraient que leur engagement revête un caractère plus solennel, semblable à celui du mariage. Nous proposons donc de relever les formalités de déclarations de cohabitations légales des personnes qui le désirent par une cérémonie rappelant celle des mariages afin que chacun puisse être accueilli et félicité avec équité et sans discrimination. La cérémonie se déroulerait dans la salle des mariages et l'Officier de l'Etat civil en personne aurait l'honneur de signer la déclaration et éventuellement l'accompagner d'un discours. En outre, nous laisserons la possibilité aux contractants de se procurer (moyennant le paiement de la somme de 5 €) un carnet de cohabitation légale. Ces cérémonies se dérouleront sur rendez-vous, à la salle des mariages. En 2012, le service Population a enregistré 51 contrats de cohabitation légale. Selon nos estimations, une dizaine de couples pourraient être intéressés.

Le budget maximum prévu pour cette réception s'élève à 250 €, à raison d'une fois par an.

Mise en place prévue fin 2014.

Pilote :

Stéphanie Denis, Chef du service Population

Services partenaires :

Elisabeth Emond, responsable des festivités
Comité de direction

Mandataire responsable :

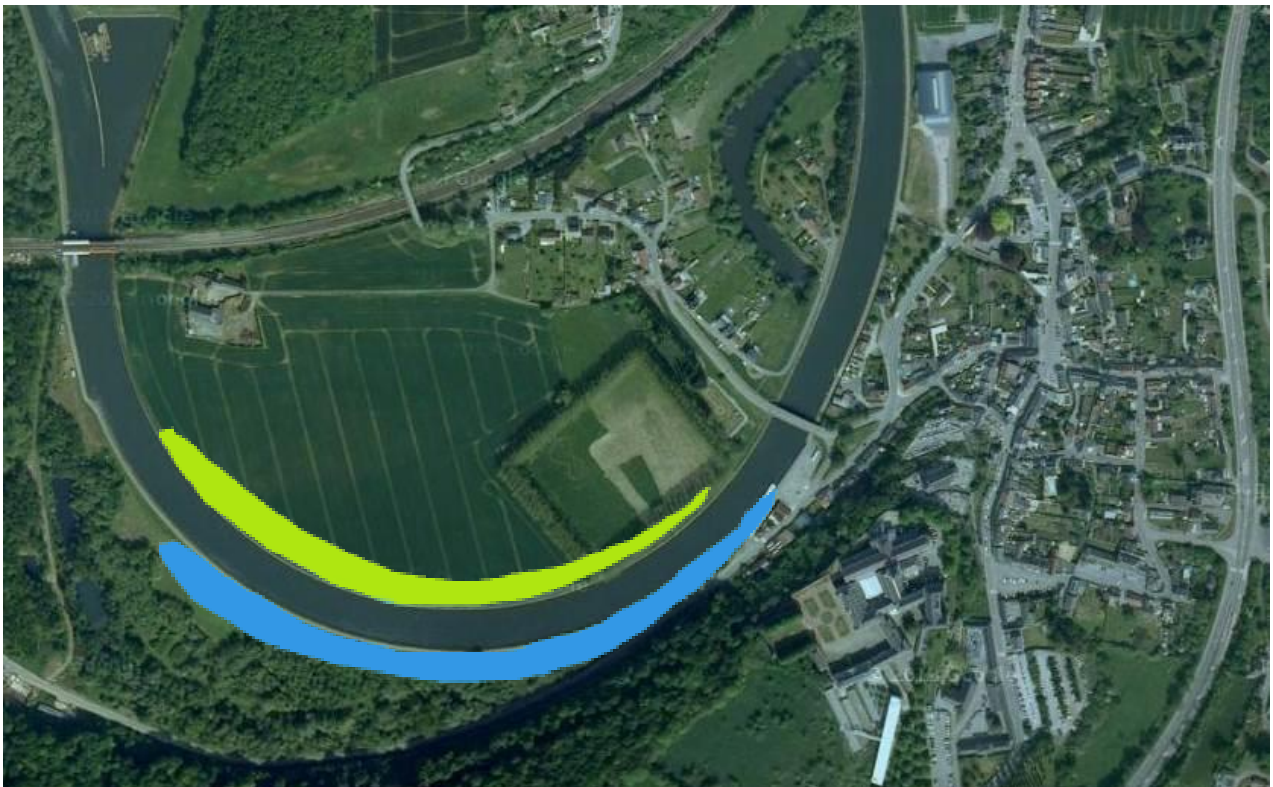
André Bodson, Bourgmestre (Officier d'état civil)

Fiches d'objectifs 2014:

service Population
service Festivités (secrétariat du Collège communal)

Budget 2014 :

service Festivités (secrétariat du Collège communal)



2. ACTION SOCIALE

2. ACTION SOCIALE

2.2. Bilan 2007-2012

L'action sociale est menée principalement par le Centre public d'action sociale de Floreffe.

En 2012, le CPAS compte 51 travailleurs.

Voici les services et leurs missions.

ACCUEIL / ADMINISTRATION

Sandrine PETIT

- Assure l'accueil
- Gère le courrier
- Gère le classement de tous les documents administratifs et sociaux
- Prépare les réunions
- Assure le secrétariat de la Secrétaire et de la Présidente
- Prépare les projets de notification des décisions sociales

Quelques données :

- **3900** courriers entrants pour 2012
- **5782** courriers sortants pour 2012
- **5760** visiteurs reçus à l'accueil en 2012
- **878** projets de notification de décisions sociales en 2012

SERVICE FINANCES

Francine DUQUENNE

- Edite les bons de commande, impute et mandate les dépenses
- Etablit les droits constatés
- Assure le suivi des récupérations
- Participe à l'élaboration des budgets et des modifications budgétaires
- Gère les subsides du Fédéral et de la Région Wallonne

Quelques données :

- **3600** imputations
- **414** formulaires subsides RIS
- **108** formulaires subsides Loi 65
- **308** formulaires subsides Fonds Mazout

2. ACTION SOCIALE

SERVICE SOCIAL GENERAL

Sylvie BOON - Jérémy HAZARD - Angélique JACQUES - Geneviève GUISSSET - Virginie LONNOY - Agnès VANLAER

- Assurent les permanences sociales
- Instruisent les demandes d'aide (aides sociales = secours en espèces, aides chauffage, électricité, eau, logement, frais médico-pharmaceutiques, droit à l'intégration sociale, allocations de chauffage)
- Assurent les guidances budgétaires
- Encadrent les 2 ILA qui peuvent accueillir au maximum 5 demandeurs d'asile
- BIRB : assure la distribution de denrées alimentaires
- Handicontacts : informent les personnes à mobilité réduite, les aident administrativement
- Assurent l'accès aux activités culturelles, sportives, éducatives (notamment via l'Article 27) et participent à remédier à la pauvreté infantile via des subsides socio-culturels
- Aident à la recherche de logements
- Organisent des ateliers ECO WATCHERS
- Organisent des journées festives à l'attention des enfants défavorisés

Quelques données :

- **16** guidances budgétaires
- **88** dossiers « revenu d'intégration », (dont 41 de 18-25 ans)
- **100** dossiers sociaux actifs
- **400** demandes d'aide sociale
- **308** dossiers allocations de chauffage
- **2** ILA / 4 demandeurs d'asile
- **21** demandes de logement
- **41** ménages (soit 111 personnes) pour les denrées alimentaires

2. ACTION SOCIALE

SERVICE DES ACCUEILLANTES CONVENTIONNEES

Sylvie NAVIAUX

- Encadre le service des accueillantes agréé et subsidié par l'ONE pour les enfants de 0 à 3 ans
- Veille à offrir un accueil familial et personnalisé
- Instruit les demandes d'inscription des enfants
- Constitue les dossiers d'agrément des accueillantes
- Fixe les participations financières des parents
- Introduit les demandes de subsides à l'ONE
- Organise des formations

Quelques données :

- **14** accueillantes (10 à Floreffe, 3 à Malonne et 1 à Sart-St-Laurent)
- **68** enfants

SERVICE DES ACCUEILLANTES CONVENTIONNEES

Liste des accueillantes :

- Sandra China - Didden
- Françoise Jacques - De Geeter
- Joëlle Wuestenberghs - Dubourg
- Ann Cristelle De Geeter - Quairia
- Chantal Geline - Brosteaux
- Pina D'Addario - Di Pisa
- Stéphanie Lejeune - Demonte
- Anik Arnould - Delforge
- Jenny Desuene - Vilain
- Sylvie Debouck - Demaret
- Véronique Demanet - Marchand
- Sylvie Thiry - Forthomme
- Nathalie Bossrez - Foncoux
- Cynthia Marloye - Reygaerdt

2. ACTION SOCIALE

SERVICES D'AIDES AUX FAMILLES

Agnès VANLAER

- Encadre les différents services :
- Repas à domicile
- Aide-ménagères : SAM
- Titres-services (entretien et repassage) : TSE et TSR
- Gère les horaires du personnel
- Fixe la participation financière des utilisateurs SAM
- Assure la collaboration avec BRILLO (dépannage, bricolage) et TELEPRONAM (télévigilance)
- Participe au « Plan Canicule »
- Collabore au projet « Été Solidaire »

Quelques données :

- Service repas : **17** utilisateurs
- SAM : **21** utilisateurs
- TSE : **35** utilisateurs / **4069** titres-services en 2012
- TSR : **98** utilisateurs dont 54 nouveaux clients en 2012 / **2954** titres-services pour **1427** mannes en 2012

PERSONNEL SAM

- Patricia VAN ANTENHOVEN
- Patricia COLLET
- Laura BRANDERS
- Bernadette LECLERCQ

Assurent l'entretien et le nettoyage au domicile des personnes âgées ou en difficultés momentanées

PERSONNEL TSE

- Jeanine DETHIER
- Carine LEGROS
- Mireille NASSAUX
- Véronique RAMEAU
- Nadine WARICHET
- Van TRUONG THI TUONG

Assurent l'entretien et le nettoyage au domicile des utilisateurs de l'entité et des communes limitrophes via les titres-services

2. ACTION SOCIALE

PERSONNEL TSR

- Joëlle JALLET
- Nathalie MARCHAL
- Mireille DENIS
- Coralie DENEFFE
- Van TRUONG THI TUONG

Assurent le repassage du linge déposé à l'Atelier de Repassage

SERVICE D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Virginie LONNOY

- Dresse un état des lieux des bénéficiaires du RIS
- Etablit les PIIS
- Encadre les cours à l'Alpha
- Recherche des partenaires, employeurs pour engagement de bénéficiaires via l'Article 60 § 7 ou l'Article 61
- Suit et évalue les agents Article 60 § 7
- Collabore au projet « Eté Solidaire »

Quelques données :

- **35 à 40** dossiers actifs
- **6** contrats de travail Article 60 § 7
- **1** contrat de travail Article 61 (avec ACTIVA CPAS)
- **27** PIIS (dont 13 étudiants)

2. ACTION SOCIALE

PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le Jardin d'Emile

Céline CHALLE

- Encadre le jardin communautaire dont l'objectif est de créer un lien social, de rencontre et d'apprentissage

Quelques données :

- Jardin d'Emile : **11** ménages (dont 1 en ILA), groupe d'enfants de l'accueil extrascolaire

PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le Floribus

Céline CHALLE

Annick DEPIREUX

Pascal GATELIER

- Céline CHALLE gère le service du taxi social « Floribus », réceptionne les demandes et organise les transports
- Annick Depireux et Pascal Gatelier assurent le transport de 9 H à 18 H dans un rayon de 20 km (types de transport : privé ou courses-type dans les 3 zonings de Wépion, Malonne et Jemeppe-sur-Sambre)

Quelques données :

- Taxi social (en route depuis le 06/11/2012) : **27** utilisateurs et **121** transports assurés

2. ACTION SOCIALE

SERVICE INFORMATIQUE

Samuel Rogé

- Assure la maintenance et les dépannages informatiques
- Gère le réseau et le parc informatique et téléphonique
- Est le conseiller en sécurité
- Assure les back-up
- Gère les droits de connexions à la BCSS

SERVICE ENTRETIEN

Lucie MALLET

- Assure l'entretien et le nettoyage des locaux occupés par le CPAS ainsi que des logements pris en location par le CPAS

PERMANENCE JURIDIQUE

Maître Colombine ESCARMELLE

- Assure une permanence juridique gratuite
- Donne des conseils et des avis à toute personne qui rencontre un problème ou connaît un litige

SERVICE DE MEDIATION DE DETTES

GREASUR : Anne Delobbe

- Assure une permanence à toute personne en situation d'endettement, aide à dresser l'inventaire des dettes, propose aux créanciers un plan de remboursement et le négocie avec eux si nécessaire
- A l'extrême, entame une procédure de règlement collectif de dettes

Quelques données :

- **28** dossiers en cours en 2012 dont 18 nouvelles demandes et 10 anciens dossiers
- **5** dossiers dont le volet RCD est déposé chez des avocats
- **4** dossiers dont le volet RCD est géré par GREASUR

2. ACTION SOCIALE

2.1. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 2.1. Augmenter les places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans

A VE 2.1.1. Recruter de nouvelles accueillantes à domicile

A VE 2.1.2. Mettre en place une seconde Maison communale d'accueil de l'enfance MCAE

OO 2.2. Aider les enfants en difficultés scolaires (dyslexie, dyscalculie, troubles attentionnels)

OO 2.3. Maintenir les personnes âgées chez elles le plus longtemps possible en renforçant le lien social

A VE 2.3.1. Redynamiser les services d'aide aux familles

A VE 2.3.2. Proposer des activités permettant de lutter contre l'isolement en créant des liens intergénérationnels (lecture dans les écoles, cours de gym dans notre hall omnisports, ateliers cuisine, bricolage, informatique, jeux vidéo, « jardin d'Emile » jardin communautaire où ont lieu le partage et l'échange.

OO 2.4. Améliorer la communication vers le citoyen (sur les services du CPAS et de la Commune)

A VE 2.4.1. Organiser annuellement une journée porte ouverte du CPAS

A VE 2.4.2. Diffuser l'information des activités du CPAS via le bulletin d'information communale, via les panneaux d'affichage communaux et le site internet.

OO 2.5. Développer des partenariats avec les commerces locaux et avec les acteurs sociaux (Croix-rouge,...) (notamment dans le cadre de la distribution des denrées alimentaires)



3. AGRICULTURE

3.1. Bilan 2007-2012

Floreffe privilégie une agriculture biologique :

- collations (fruits) bio pour les enfants accueillis à la MCAE (crèche) ;
- plats bio préparés par une entreprise d'économie sociale pour les enfants accueillis à la MCAE (crèche) ;
- participation à l'action « fruits et légumes à l'école » : distribution de fruits bio (au moins une collation par semaine).

Floreffe est une commune dont le territoire est marqué par une dualité entre territoire urbanisé et rural et implanté sur deux régions agro-géographiques.

Les cultures arables et prairies permanentes couvrent environ 50% du territoire communal (2.300 ha).

Il reste une grosse dizaine d'exploitations agricoles actives (124ha de SAU moyen) pour un total de 25 emplois générés par le secteur.

Les cultures céréalières (38%) et les superficies couvertes d'herbe pour le pâturage (31%) sont, de loin, les spéculations les plus répandues devant les cultures industrielles telles que la betterave (18%).

Les exploitations d'élevage ont tendances à diminuer de sorte que le cheptel communal comportait environ 400 bovins et 400 ovins.

L'activité agricole reste une actrice essentielle dans la dynamique territoriale de Floreffe et si elle contribue à offrir des paysages ouverts de grande qualité à ses habitants, elle peut ponctuellement s'inscrire en contradiction avec les attentes de certains citoyens.

3.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 3.1. Améliorer la communication avec nos agriculteurs.

A VE 3.1.1. Débattre avec les agriculteurs des techniques de plantation pour éviter les problèmes d'inondation.

A VE 3.1.2. Sensibiliser les agriculteurs au bon entretien des chemins agricoles.

A VE 3.1.4. Conseiller les agriculteurs dans les travaux qui doivent être réalisés pour empêcher le bétail d'avoir accès au lit des cours d'eau.

OO 3.2. Renforcer le lien entre le citoyen et les agriculteurs du territoire.

A VE 3.2.1. Réaliser une charte entre les citoyens et les agriculteurs dans le cadre des constructions proches des terrains agricoles.

OO 3.3. Promouvoir des techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement, encourager l'utilisation des biofiltres, encourager les aménagements favorables à la biodiversité.

OO 3.4. Favoriser le recours à des produits biologiques (collations dans les écoles, dans la MCAE).



4. AINES

4. Aînés

4.1. Bilan 2007-2012

Floreffe se préoccupe de ses aînés depuis de longues années.

1. Le CPAS a mis en place divers services pour permettre aux personnes âgées de vivre « mieux » à domicile le plus longtemps possible :

- Taxi social ;
- aides ménagères ;
- repas à domicile ;
- service bricolage dépannage....

2. La commune a pris diverses initiatives en faveur des seniors :

- rédaction d'une brochure « Vivre à Floreffe à 60 ans et plus » ;
- organisation d'un cours d'informatique depuis 2009 ;
- organisation d'un cours de gym adapté depuis 2008 ;
- organisation d'un goûter des aînés une fois l'an ;
- achat de livres à gros caractères, de livres audio et mise en place d'un service de prêt de livres à domicile... ;
- organisation de la navette bus le jeudi pour aller au marché de Floreffe et le samedi pour aller au marché de Namur (de septembre à décembre 2011, mais pas de succès) ;
- aménagement de la rampe d'accès à la maison communale ;
- organisation d'activités intergénérationnelles organisées en partenariat avec l'accueil extrascolaire, le centre culturel, la province (mise à disposition d'animatrices), le groupe ALPHA (alphabétisation). Par exemple : ateliers artistiques parents/grands-parents/petits-enfants ;

3. Un Conseil consultatif des Aînés existe depuis le 08/01/2007.

De nombreux projets ont été réalisés (journées découvertes de villes belges ou étrangères).

4. AINES

Voici les différents rapports d'activités :

2007-2008

Le Conseil Consultatif des Aînés s'est réuni en séance plénière à 3 reprises en 2007 et 3 fois en 2008.

La commission « Bien-Etre » s'est réunie 7 fois.

La commission « environnement, sécurité, culture et loisirs » qui a fusionné dans le courant 2008 s'est réunie 14 fois.

La commission « Intergénérationnelle » s'est réunie 2 fois.

- La première activité organisée en collaboration avec la Commune, le CPAS et la Zone de police fut « Place aux Seniors » sur le thème du vol par ruse et la maltraitance sur les personnes âgées en septembre 2007.
- Organisation d'un cours de gymnastique pour les aînés qui a débuté en avril 2008.
- Organisation du goûter des aînés (choix de l'animation).
- Organisation d'excursions : la première fut prévue ce 05 mai 2009 à Keukenhof (Pays-Bas) et une seconde en décembre 2009.
- Un projet intergénérationnel a vu le jour en collaboration avec l'ASBL « les Territoires de la mémoire » et les écoles communales de Floreffe ; le thème étant « les dangers de l'extrême droite ». Une rencontre interactive dans les écoles entre aînés et enfants dans le cadre du 90ème anniversaire de l'Armistice a été organisée.
- Préparation d'une 2^{ème} édition de la brochure « Vivre à Floreffe à 60 ans et plus ».

Il n'y a pas encore d'avis rendu au Collège, toutefois trois sont en préparation :

- concernant les sentiers communaux et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- accessibilité pour personnes à mobilité réduite du Centre Culturel à Franière
- un avis sera rendu sur le Plan Communal de Mobilité (PCM).

D'autres souhaits sont émis :

- collaboration avec la police pour des formations sur la sécurité routière, protection des habitations etc.
- une pièce de théâtre en collaboration avec le Centre Culturel ayant pour thème la difficulté de l'entrée en maison de repos

Le Conseil après presque deux ans d'existence a fortement évolué.

La participation moyenne par réunion est de 20 personnes. Il est actif et se veut constructif. La difficulté majeure au début était la gestion du nombre, mais nous avons trouvé un mode de fonctionnement qui fait ses preuves. Les projets sont d'abord débattus en commission avant d'être présentés au Conseil en séance plénière.

La seconde difficulté est de faire comprendre aux membres de ce Conseil qu'ils n'ont pas de pouvoir de décision.

Pour rappel, ils rendent un avis au Collège, de leur propre initiative ou à la demande de celui-ci.

4. AINES

2009

Le Conseil Consultatif des Aînés s'est réuni en séance plénière à 3 reprises en 2009.

La commission « Bien-Etre » s'est réunie 5 fois.

La commission « environnement, sécurité, culture et loisirs » s'est réunie 9 fois.

La commission « Intergénérationnelle » s'est réunie 1 fois.

Les membres du bureau se sont réunis 3 fois.

En décembre 2009, toutes les commissions ont fusionné en une seule.

- Organisation du goûter des aînés (choix de l'animation).
- Organisation d'excursions : la première le 05 mai 2009 à Keukenhof (Pays-Bas) et une seconde le 12 décembre 2009 à Monschau et Krippana.
- Mise sur pied d'une marche tous les 3^{ème} vendredi du mois.
- Réorganisation des cours d'informatique pour les seniors.
- Impression et distribution de la 2^{ème} édition de la brochure « Vivre à Floreffe à 60 ans et plus ».
- Accessibilité de la boîte aux lettres aux personnes à mobilité réduite (merci à la Poste).

Avis rendus au Collège:

- concernant les sentiers communaux et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- concernant le Plan Communal de Mobilité (PCM).

D'autres souhaits sont émis :

- collaboration avec la police pour des formations sur la sécurité routière, protection des habitations etc.,
- une pièce de théâtre en collaboration avec le Centre Culturel ayant pour thème la difficulté de l'entrée en maison de repos,
- rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au centre culturel, banques et bureau de poste.

Le Conseil, après presque trois ans d'existence, a fortement évolué.

La participation moyenne par réunion est de 20 personnes. Il est actif et se veut constructif. Nous avons trouvé un mode de fonctionnement qui fait ses preuves. Les projets sont d'abord débattus en commission avant d'être présentés au Conseil en séance plénière.

La plus grosse difficulté est de faire comprendre aux membres de ce Conseil qu'ils n'ont pas de pouvoir de décision. Pour rappel, ils rendent un avis au Collège de leur propre initiative ou à la demande de celui-ci.

4. AINES

2010

Les membres du bureau se sont réunis une fois.

Les différents dossiers sont d'abord préparés en commission avant d'être présentés en réunion plénière ; celle-ci s'est réunie 5 fois cette année :

- Organisation du goûter des aînés (choix de l'animation)
- Organisation d'excursions : la première le 28 mai 2010 à Blégny et une seconde le 16 octobre 2010 à Reims et Epernay
- Réorganisation d'une nouvelle session de cours d'informatique pour les seniors à partir du 04 octobre 2010.
- Collaboration avec la police pour des formations sur la sécurité routière, protection des habitations etc ... (15/06/2010).
- Collaboration à l'enquête qualitative menée par la C.A.S. (Coordination des Associations de Seniors).
- Journée d'échange et de travail avec le Conseil Consultatif des Aînés de Charleroi.
- Inscription au Week-end « Générations en fête » du 02 avril 11.

D'autres souhaits sont émis :

- une pièce de théâtre en collaboration avec le Centre Culturel ayant pour thème la difficulté de l'entrée en maison de repos,
- rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au centre culturel, banques et bureau de poste.
- Embellissement et fleurissement de la commune.

Avis rendu au Collège communal concernant le Plan Communal de Mobilité (PCM).

La participation moyenne par réunion est de 20 personnes. Il est actif et se veut constructif. Nous avons trouvé un mode de fonctionnement qui fait ses preuves.

La plus grosse difficulté est de faire comprendre aux membres de ce Conseil qu'ils n'ont pas de pouvoir de décision. Pour rappel, ils rendent un avis au Collège de leur propre initiative ou à la demande de celui-ci.

4. AINES

2011

Le Conseil Consultatif des Aînés s'est réuni en séance plénière à 4 reprises.

Le Bureau s'est réuni une fois.

Il y a eu 10 réunions de Commissions.

La participation moyenne aux réunions plénières est d'environ 20 personnes.

- Le 2 avril, participation en collaboration avec la Commune de Fosses-la-Ville aux Carrefours des générations avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin.
Au niveau de la Commune, ce projet a pu voir le jour grâce à une étroite collaboration entre le CCA, le CPAS et le Centre Culturel.
La mobilisation fut telle que nous avons pu compter sur 15 ambassadeurs prêts à montrer leur talents et ce, dans un souci d'échange.
- Le 15 juin, dans le cadre de la journée contre la maltraitance des aînés, le CCA a organisé une conférence débat sur ce sujet avec Respect Seniors.

Nous avons pu compter sur une cinquantaine de participants.

- Le CCA a rendu un avis sur le choix du spectacle et sur le cadeau offert lors du Goûter des aînés du mois d'octobre.
- Le CCA a également été sollicité par la Commune dans le cadre du projet ADESA et dans le cadre de l'Opération de Développement Rural menée par la Fondation Rurale de Wallonie.
- Une promenade sur les sentiers communaux est organisée 1x/mois.
- Le CCA s'investit également dans l'organisation des cours informatique et du cours de gymnastique pour les seniors, ce qui rencontre de plus en plus de succès.
- Organisation de deux excursions : la première le 28 mai à Tournai et la seconde, axée sur les relations intergénérationnelles le 27 septembre à Pairi Daiza.

Projets 2012

L'année 2012 est l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. Dans ce cadre, le CCA a marqué son intérêt pour participer à l'opération menée par l'ASBL Alternative Culture « J'ai un peu d'avance, le Grand batelage des seniors ». Escalade de la péniche en juillet.

Nous renforçons notre collaboration avec le Centre Culturel puisque, outre cette manifestation, nous participons à des excursions en lien avec les stages des congés scolaires.

Autre projet, collaboration dans l'appel à projet de la Province sur la semaine de la citoyenneté prévue en novembre.

Le Président remercie chacun et chacune pour leur participation dans un bon climat de dialogue.

4. AINES

2012

Le Conseil Consultatif des Aînés s'est réuni en séance plénière à 4 reprises en 2012.

La participation moyenne aux réunions plénières est d'environ 20 personnes.

Le Bureau s'est réuni une fois.

Il y a eu 10 réunions de Commissions.

- Le 1^{er} juin, le CCA a organisé une conférence débat sur deux sujets : « Le choix du lieu de vie au grand âge » par Mme Véronique Renotte (A.R.A.L.P.A.F) et « Bien manger quand on est senior » par Mme Nadia Grinko (diététicienne-nutritionniste au CHR de Namur)

Nous avons pu compter sur une cinquantaine de participants.

- Le CCA a rendu un avis sur le choix du spectacle et sur le cadeau offert lors du Goûter des aînés du mois d'octobre.
- Une promenade sur les sentiers communaux est organisée 1x/mois.
- Le CCA s'investit également dans l'organisation des cours informatique et du cours de gymnastique pour les seniors, ce qui rencontre de plus en plus de succès.
- Organisation de deux excursions : la première, le 16 juin à Treignes et la seconde, axée sur les relations intergénérationnelles le 27 septembre à Efteling (Pays-bas).
- le CCA a participé à l'opération menée par l'ASBL Alternative Culture « J'ai un peu d'avance le Grand batelage des seniors ».avec l'escale de la péniche en juillet à Floreffe
- Renforcement de la collaboration avec le Centre Culturel puisque le CCA participe à des excursions en lien avec les stages des congés scolaires.
- Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural, le Conseil a été consulté lors d'une réunion avec la Fondation Rurale de Wallonie.
- Le CCA a répondu à un appel à projet de la Province de Namur dans le cadre du partenariat avec l'asbl « Territoire de la mémoire » en collaboration avec le Centre Culturel (participation à la semaine de la citoyenneté).
- La commune a répondu à un appel à projet de la RW « Commune amie des aînés » pour un cours de gym adapté aux personnes souffrant de la maladie de Parkinson et d'Alzheimer (projet non retenu).

4.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 4.1. Offrir des services qui permettent le maintien des personnes âgées à leur domicile pour un « mieux vivre ».

A VE 4.1.1. Redynamiser les services d'aide aux familles.

A VE 4.1.2. Proposer des activités permettant de lutter contre l'isolement en créant des liens intergénérationnels (lecture dans les écoles, cours de gym dans notre hall omnisports, ateliers cuisine, bricolage, informatique, jeux vidéo, « jardin d'Emile » jardin communautaire où ont lieu le partage et l'échange. Mener des actions avec les bibliothèques, le Centre culturel, les associations de 3x20 et la Maison de repos située sur le territoire de la commune pour permettre aux seniors de se rencontrer, lire, apprendre, se divertir... : organisation d'animations culturelles l'après-midi, service de lecture à domicile, cours d'informatique pour les seniors, cours de gymnastique adaptée aux seniors...

OO 4.2. Favoriser les rencontres intergénérationnelles autour d'activités (passeurs de mémoire, recettes d'antan, jardin d'autrefois, remèdes de grand-mère).

OO 4.3. Renouveler le conseil consultatif des aînés et le consulter régulièrement sur des projets d'aménagement du territoire, de mobilité, de sécurité et de logement ; assurer le suivi de ses propositions.

OO 4.4. Mobiliser les acteurs (promoteurs immobiliers, services sociaux, service urbanisme...) pour réfléchir ensemble à l'aménagement ou à la construction de logements pour les personnes âgées.

OO 4.5. Aménager un espace pour l'organisation d'ateliers (Espace seniors).



5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

5.1. Bilan 2007-2012

Plusieurs grands projets ont débuté et/ou été menés à bien durant la législature précédente.

1. Aménager le centre de Floreffe, en accordant une attention particulière à la réalisation des lieux de rencontre et aux aménagements piétonniers. - Plan triennal 2009

L'aménagement du centre de Floreffe n'a pas été intégré aux plans triennaux des travaux (2006-2009 et 2010-2012) en raison des travaux de mise en place des collecteurs. Actuellement, lesdits travaux sont dans leur phase terminale. Une longue réflexion a été menée pour l'élaboration d'un cahier spécial des charges pour la désignation d'un auteur de projet chargé de proposer des aménagements qui répondent aux besoins des citoyens tant au niveau de la fonctionnalité, de la mobilité, du placement de mobiliers urbains que de la convivialité.

2. Aménager les abords du centre sportif, aménagement comprenant notamment un espace et une aire de jeux.

Un appel à projets a été lancé par la consultation d'architectes. Le marché de services a été remporté par l'atelier 4D. Différentes réunions ont été organisées afin de déterminer les besoins et de permettre au bureau d'architecture de proposer une esquisse, un plan représentant l'ensemble des abords du hall. La pose du collecteur, à proximité immédiate des abords du hall, a perturbé l'évolution de ce dossier. De plus, un ouvrage technique (station de refoulement des eaux) est venu s'implanter à l'intérieur du périmètre desdits abords.

Un permis d'urbanisme a été délivré par le Fonctionnaire délégué en date du 26/03/2010.

3. Réaménager les places de village après consultation de la population.

Aucun projet n'a été mené au cours de la législature. La population a été amenée en ce début d'année à se manifester et à proposer différents projets d'aménagements généraux au cours de réunions organisées dans le cadre de l'O.D.R. (Opération de Développement Rural).

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

4. Promouvoir la requalification de la zone industrielle des « Cailloux » en zone agricole et partie en zone d'habitat.

Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions de travail, de nombreuses réflexions dans le cadre de trois autres opérations de P.C.A.R. (plan communal d'aménagement révisionnel).

Le premier site est le nouveau site du B.E.P. Environnement (S.I.G.D.), le deuxième est le site privé du « Cheval de bois » dans le centre de Floreffe, le troisième site est celui des « Cailloux » repris dans le programme de déclaration de politique générale.

Ce point a été présenté, pour information, en séance du Conseil communal. Une réunion préalable s'est tenue en présence de représentants de l'Administration régionale de l'Aménagement actif (D.G.O.4.).

5. Réfléchir à l'élaboration d'un Programme de Développement Rural (P.C.D.R.).

Le programme est en cours de réalisation. La Fondation Rurale de Wallonie a été désignée comme opérateur. La population et différents citoyens actifs au sein de la population et des commissions ont été consultés.

6. Etudier les extensions possibles de zones économiques, d'industrie ou d'artisanat.

Une réflexion a été menée en collaboration avec le Bureau Economique de la Province (B.E.P.) afin de développer nos zones d'activité économique qui sont arrivées à saturation.

Une première piste évoquée a été d'envisager le développement d'une Z.A.C.C. située sur les hauteurs de Franière d'une superficie de +/- 25 ha. L'ensemble situé en bordure de la R.N. 90 présentait de l'intérêt pour le B.E.P.

Une étude paysagère a été menée par l'architecte paysagiste M. Fondu. Les conclusions de son rapport démontrent que le site constitue une des portes d'entrée de Floreffe, et qu'il convient de préserver les lieux (anciens vergers) dans leur état naturel.

Il demeure encore un terrain à caractère industriel à côté du Forem, rue Riverre à Floreffe d'une superficie d'un peu plus de deux hectares. Une intervention afin de le dépolluer doit être envisagée via la SPAQUE qui a procédé à sa caractérisation.

7. Depuis 2009, réalisation d'une charte urbanistique destinée à définir la politique communale en matière de division d'immeubles en plusieurs logements.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

8. Définition de critères urbanistiques et rédaction d'un règlement communal d'urbanisme (faisant suite au schéma de structure).

La volonté d'élaborer un règlement communal d'urbanisme a été abandonnée. Un règlement d'urbanisme est un outil trop rigide qui freine le développement de l'habitat d'une manière générale et qui n'atteint pas toujours le but recherché, à savoir : un habitat de qualité avec une architecture qui réponde aux besoins actuels.

Nous avons été confrontés à la problématique des divisions de bâtiments avec une multiplication de logements. Afin de gérer de manière cohérente ce phénomène, nous avons élaboré et arrêté une charte urbanistique qui fixe des critères, notamment de surface de logements à respecter en fonction du nombre de chambres, d'emplacements de parking, de locaux de rangement,...

9. Impulsion pour les constructions groupées économes de l'espace, bien orientées, à faible consommation d'énergie, prévoyant une récupération d'eau, utilisant des matériaux sains...

Une attention particulière est portée lors de l'examen des demandes de permis d'urbanisme et lors de la présentation d'avant-projet sur l'obligation de placer des citernes d'eau de pluie d'une capacité suffisante et d'insister pour utiliser l'eau ainsi récoltée.

Quelques permis d'urbanisme tendant au développement d'un habitat groupé ont été délivrés (rue de Malonne « Ferme des amis d'Haflinger », projet de réhabilitation de la ferme de Jodion en logements,...).

Chaque implantation de nouvelles habitations est étudiée en fonction de l'orientation du bâtiment par rapport à l'ensoleillement.

10. Information et assistance concernant le choix des matériaux, l'isolation.

Nous invitons les architectes et particuliers qui souhaitent mener à bien leur projet de construction à venir nous soumettre tous les mercredis matin, ou autres jours à convenir, un avant-projet. La plupart des réunions se tiennent en présence de l'échevin concerné, de notre conseiller en aménagement du territoire et de notre responsable du service Urbanisme. Les rencontres ont pour objectif de dialoguer pour arriver à déposer une demande de permis d'urbanisme dans laquelle des remarques et modifications ont déjà été apportées, afin d'éviter des refus et une perte de temps et d'énergie pour chacune des parties. De plus, c'est l'occasion d'échanger, de poser différentes questions touchant aux matériaux mis en œuvre (briques, crépis, pierre, bois), à l'isolation, à l'acoustique, au développement durable, à l'architecture au sens général du terme.

11. Revitalisation des noyaux urbains de Floreffe et Franière et densification de l'habitat.

Des réunions se sont tenues concernant la thématique des noyaux d'habitat pour répondre à un courrier du ministre Henry qui souhaite que chaque commune détermine des périmètres.

Il existe une volonté communale de développer une zone agricole se situant au lieu-dit « Au cheval de bois », terrain coïncé entre la R.N. 90 et la rue C. Hastir, à proximité immédiate du centre de Floreffe. Le terrain appartient à un particulier et une procédure de P.C.A.R. devra être envisagée.

Il existe une autre volonté communale de revoir l'affectation de l'ensemble des terrains sis au lieu-dit « des Cailloux » à Franière. L'ensemble est actuellement repris en zone industrielle au plan de secteur. L'objectif est d'une part de prévoir une zone d'habitat permettant de « fermer » le noyau d'habitat de Franière, côté Nord et qui se situe à proximité de la gare, et d'autre part, de supprimer l'affectation industrielle qui n'a plus lieu d'être et la remplacer par une zone agricole (terrain déjà à usage de culture à l'heure actuelle).

En termes de densification de l'habitat, un promoteur privé s'est manifesté pour développer un projet d'habitat groupé dans le centre de Franière. La commune encourage ce genre d'initiative dans laquelle on rencontre la construction d'immeubles mitoyens et la construction d'immeubles à appartements avec la création d'une voirie interne. Ce type de projet est de nature à redynamiser le centre urbain de Franière.

5.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 5.1. Encadrer l'évolution du bâti (notamment en conservant le caractère semi-rural de la Commune et en densifiant et revitalisant les centres urbains de Floreffe et Franière).

A VE 5.1.1. Actualiser la charte urbanistique en ce sens et veiller à promouvoir des parcelles adaptés à la zone de construction en fonction de la situation.

A VE 5.1.2. Encourager la mixité et la qualité de l'habitat (maisons unifamiliales, appartements, studios, constructions groupées, intergénérationnelles,...).

A VE 5.1.3. Requalifier la zone industrielle des « Cailloux » en zone agricole et en partie, en zone d'habitat.

OO 5.2. Aménager les espaces publics de manière multifonctionnelle, conviviale, durable et concertée.

A VE 5.2.1. Aménager le centre de Floreffe (1^{ère} phase) en accordant une attention particulière à la réalisation de lieux de rencontre et au commerce local (places de stationnement, par ex.) (Préserver l'accessibilité aux commerces du centre et la qualité de vie des riverains pendant la durée des travaux de la première phase du réaménagement des rues du centre (Comité d'accompagnement, entre autres)).

A VE 5.2.2. Aménager les abords du centre sportif en y prévoyant notamment des aires de jeux et de sport.

OO 5.3. Mener à bien le Programme Communal de Développement rural (PCDR) dans le respect des délais.

OO 5.4. Améliorer la prise de décision en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

A VI 5.4.1. Prendre l'avis de spécialistes et revaloriser le rôle et les responsabilités des services communaux d'urbanisme (présentation des dossiers en séance de collège) (création d'une grille d'analyse pour les demandes d'autorisation de bâtir).

A VI 5.4.2. Informer, conseiller et assister de manière plus efficace les bâtisseurs qui le souhaitent sur les obligations légales qui sont les leurs, sur le choix des matériaux, des isolants, ...

A VI 5.4.3. Informer la population sur des thèmes précis extraits du C.W.A.T.U.P.E.



6. BIBLIOTHEQUE / LUDOTHEQUE

6. BIBLIOTHEQUE / LUDOTHEQUE

6.1. Bilan 2007-2012

Il existe un réseau de lecture publique sur le territoire de Floreffe.

Deux bibliothèques : l'une à Franière, l'autre à Floreffe.

Plus de 19.000 prêts (livres et jeux) / an, plus de 800 lecteurs individuels et plus de 60 collectivités par an.

38 heures d'ouverture au public.

En 2009, la priorité a été donnée au développement des activités concernant un nouveau public : celui de la petite enfance.

De 2009 à 2011, un plan pluriannuel de développement de la lecture publique a été subsidié par la Communauté française pour un montant de 9.700€/an. Une animatrice engagée 12 h/semaine a pris en charge des animations lecture et d'éveil musical destinées aux enfants de 0 à 3 ans, à la crèche, chez les gardiennes ONE, à la Bibliothèque communale (ateliers « des mots doux pour vos petits bouts »), lors des consultations ONE, en classe d'accueil, pour la plaine de vacances communale. Des formations à destination des accueillantes et des parents ont également été organisées : formation « Jeanne Ashbé », formation « lecture pour les tout-petits »...

Le réseau a également développé de nombreux partenariats (Centre culturel, accueil extrascolaire, bibliothèque principale de Namur, écoles ...) qui ont débouché sur plus de 140 animations /an.

6.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 6.1. Favoriser l'accès à la lecture à tous les citoyens (enfants, jeunes, adultes ou seniors).

OO 6.2. Améliorer et développer les offres de services : bibliothèque, ludothèque, espace « informatique », animations diverses.

A VE 6.2.1. Parvenir à une intégration du réseau de lecture local, notamment par le biais d'un catalogue collectif et une coordination réelle entre les deux implantations.

A VE 6.2.2. Améliorer la publicité des offres du réseau de lecture publique.

A VE 6.2.3. Développer la collaboration entre bénévoles et professionnels.

A VI 6.2.4. Participer au catalogue collectif provincial.



7. BONNE GOUVERNANCE

7.1. Bilan 2007-2012

Nous nous efforçons de bien gérer et de bien administrer notre commune.

Pour pouvoir bien gouverner, différents outils ont été mis en place depuis plusieurs années.

Depuis 2001, établissement d'une déclaration de politique générale complète et lisible développant par matière les objectifs et les priorités à atteindre sur la législature.

Depuis 2003, démarrage d'un classement et d'un archivage des dossiers de tous les services.

Première étape : en 2003, classement et archivage des dossiers des services généraux après fusion, pour un coût de 60.000 euros.

Deuxième étape : en 2007, classement et archivage des dossiers avant fusion et des dossiers du service des travaux, pour un coût de 35.421,25 euros.

Troisième étape : depuis 2007, une maintenance (et formation) est réalisée chaque année par la firme Mahut afin de nous aider à être en ordre, pour un coût moyen de 3.800 euros par an.

Les archives d'avant-fusion ont été classées sur le principe de la CDU et placées provisoirement dans les locaux de la gare désaffectée de Franière (locaux loués par le CPAS). Cependant, le manque de place est évident et le Collège recherche un nouveau local pour les accueillir et permettre un accès facilité aux chercheurs.

Les archives de l'ancienne commune de Floreffe restent à classer (travail en cours).

Pour l'instant, en fonction des différentes demandes, l'agent en charge des archives rapatrie les dossiers de Franière et les met à disposition des demandeurs (dans le respect de la législation en vigueur) à la maison communale.

Des rencontres avec le Conservateur des archives de l'Etat de Namur ont eu lieu afin de bénéficier de ses conseils en matière d'élagage et de dépôts éventuels aux archives générales du Royaume (pour les archives antérieures à la révolution française).

7. BONNE GOUVERNANCE

Depuis 2007, établissement d'un bilan des réalisations de la législature précédente. Le politique réalise un bilan de ce qui a ou n'a pas été réalisé dans la déclaration de politique générale.

Depuis 2007, création de fiches d'objectifs de travail par service et par an (16 fiches d'objectifs) (toutes les missions récurrentes, les projets repris au budget ou les projets hors budget sont repris dans les fiches, estimés en temps de travail et budgétisés) et une évaluation de leur réalisation est établie, en concertation, par la Directrice générale et le service concerné et ensuite, présentée au Collège.

Depuis 2007, des tableaux de bord sur le facteur de Bradford (taux de perturbation de l'absentéisme au travail), sur les accidents du travail, sur les compétences (plan de formation), sur les subventions, sur les assurances sont établis (outils de pilotage) et présentés au Collège communal une à deux fois par an.

Depuis 2008, les objectifs de travail fixés par service et par an sont évalués chaque année. Cette évaluation de chaque service permet de valoriser le travail bien fait et d'établir un plan d'actions pour ce qui doit être amélioré.

Depuis 2010, une description des missions par service a été réalisée (Conseil communal du 22 décembre 2010 et envoyée à l'autorité de tutelle pour information).

Depuis 2011, création d'une cellule juridique en appui des techniciens. Tous les techniciens communaux (architecte communale, conseillers en environnement, en énergie, en aménagement du territoire, agent technique,...) font appel à ladite cellule pour toutes les tâches juridico-administratives à réaliser dans leurs projets (clauses administratives du cahier spécial des charges, délibérations du Conseil et du Collège, conventions de toute nature,...). Le technicien se concentre ainsi uniquement sur son métier premier.

Depuis 2012, la distribution journalière du courrier se fait de manière informatique : les dossiers papier entrants et sortants sont encodés, scannés puis reclassés directement. Ainsi les dossiers sont toujours complets et accessibles. (Système E-courrier)

Depuis 2012, utilisation du système E-tutelle.

Depuis 2012, création d'un comité de pilotage et d'un comité de direction.

7. BONNE GOUVERNANCE

En 2013, utilisation de l'application « **Gestravaux** » (phase 1 : introduction des demandes et planification des interventions)

En 2013, partenariat avec la Wallonie (DGO5) pour la mise en place d'un module de préparation du budget à partir d' **E-comptes (module GO)**.

7.2. Objectifs opérationnels 2013-2018

OO.7.1. Evaluer et améliorer les outils de pilotage actuels et en développer d'autres afin de mener à bien la démarche stratégique entamée par Floreffe.

A VI 7.1.1. Evaluer et améliorer le Programme Stratégique Transversal (PST) chaque année en Collège communal. Présenter l'état d'avancement de la réalisation des actions et les propositions d'amélioration en Collège communal chaque année dans le courant du mois de janvier

A VI 7.1.2. Evaluer et améliorer le plan de formation afin d'assurer une formation continuée des agents et des élus dans les différents domaines d'action pour leur permettre de piloter les politiques en pleine connaissance de cause.

A VI 7.1.3. Actualiser le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

A VI 7.1.4. Mettre en place un système d'évaluation des mandataires (membres du Collège communal).

A VI 7.1.5. Réaliser un contrat de gestion avec nos ASBL communales, les Fabriques d'église, le CPAS comportant un système d'évaluation annuelle par le Collège communal.

A VI 7.1.6. Assurer une participation active des mandataires :

- dans les ASBL et dans les Intercommunales ;
- lors de la réalisation des budgets et du PST.

A VI 7.1.7. Renforcer les synergies entre le CPAS et la commune (service du personnel - pool nettoyeuses).

7. BONNE GOUVERNANCE

A VI 7.1.1. Evaluer et améliorer le Programme Stratégique Transversal (PST) chaque année en Collège communal. Présenter l'état d'avancement de la réalisation des actions et les propositions d'amélioration en Collège communal chaque année, dans le courant du mois de janvier

Chaque service communal organisera une rencontre entre le ou les membres du Collège concernés par les matières relevant de leurs attributions et la Directrice générale avant le 15 janvier de chaque année. Le résultat de ces rencontres sera présenté au comité de direction et en collège communal pour être avalisé.

Pilote : Nathalie Alvarez, Directrice générale

Services partenaires : tous les services communaux - comité de direction - comité de pilotage

Mandataire responsable : André Bodson, Bourgmestre

Fiche d'objectifs 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 : Dans toutes les fiches d'objectifs

Budget : aucun

7. BONNE GOUVERNANCE

A VI 7.1.2. Evaluer et améliorer le plan de formation afin d'assurer une formation continuée des agents et des élus dans les différents domaines d'action pour leur permettre de piloter les politiques en pleine connaissance de cause.

Le correspondant local à la formation sera chargé de diffuser toutes les formations utiles auprès des services communaux et des mandataires (diffuser quoi à qui, comment et quand? Le correspondant local proposera une manière de faire au comité de direction du premier semestre 2014).

Les demandes des uns et des autres seront traitées sur base :

- des formations dites prioritaires (formations proposées lors des évaluations individuelles et lors des évaluations des objectifs de service - quelles sont les autres formations prioritaires ?) ;
- du budget disponible.

Pilote : Valérie Buys, Correspond local à la formation

Services partenaires : Natacha Glibert, Chef de bureau - comité de direction

Mandataire responsable : André Bodson, Bourgmestre

Fiche d'objectifs : GRH

Budget : aucun

A VI 7.1.3. Actualiser le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Trois réunions de travail seront organisées, durant l'année 2013-2014, avec les représentants des groupes politiques du Conseil communal afin d'actualiser ledit règlement.

Le projet sera soumis au vote du Conseil communal en 2014.

Pilote : Nathalie Alvarez, Directrice générale

Mandataire responsable : Philippe Vautard, Premier Echevin

Fiche d'objectifs 2014 : DG

Budget : aucun

7. BONNE GOUVERNANCE

A VI 7.1.4. Mettre en place un système d'évaluation des mandataires (membres du Collège communal).

Des réunions de travail seront organisées, durant l'année 2014, avec des représentants du Collège communal afin de mettre en place une fiche d'évaluation des membres du Collège communal et d'arrêter une procédure en la matière.

Le projet sera soumis au vote du Collège communal en 2014.

Pilote : Nathalie Alvarez, Directrice générale

Mandataire responsable : Philippe Vautard, Premier Echevin

Fiche d'objectifs 2014 : DG

Budget : aucun

7. BONNE GOUVERNANCE

A VI 7.1.5. Réaliser un contrat de gestion avec nos ASBL communales, les Fabriques d'église, le CPAS comportant un système d'évaluation annuelle par le Collège communal.

Depuis le 1^{er} juin 2013, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation crée un cadre légal pour les ASBL communales (inexistant auparavant). Ce nouveau régime impose, dans certaines conditions, la conclusion d'un contrat de gestion entre la commune et les ASBL communales. Nos 4 ASBL communales ne sont pas soumises à ce nouveau régime, relevant toutes d'un régime spécifique.

Cependant, la volonté politique est de clarifier les missions prioritaires de nos ASBL communales, de créer des synergies et des économies d'échelles, d'échanger les bonnes pratiques et de rendre transparente la gestion de chacune d'elles.

Des réunions de travail seront organisées, en 2013 et 2014, avec les représentants des ASBL communales (2013-2014), les FE (2014-2015), le CPAS (2014-2015) afin de conclure des contrats de gestion.

Le but est de déterminer les objectifs prioritaires à atteindre dans chacune des politiques communales « externalisées » (sport, tourisme, culture, petite enfance, social) et les moyens utiles pour ce faire (moyens budgétaires, humains et en temps).

Le projet sera soumis au vote du Conseil communal en 2014 (pour 2 ASBL) et en 2015 (pour 2 ASBL et pour les FE/CPAS).

Pilote : Nathalie Alvarez, Directrice générale

Mandataire responsable : Philippe Vautard, Premier Echevin

Fiche d'objectifs 2014 : DG

Budget : aucun

7. BONNE GOUVERNANCE

A VI 7.1.6. Assurer une participation active des mandataires :

- dans les ASBL et dans les Intercommunales ;
- lors de la réalisation des budgets et du PST.

Les mandataires faisant partie d'organes de gestion d'ASBL ou d'intercommunales présenteront devant le Conseil communal, une fois par an, un rapport sur les activités et la gestion de l'institution.

Les membres du Collège communal participeront aux réunions préalables organisées pour :

- la préparation du budget et des modifications budgétaires ;
- l'évaluation et l'amélioration du PST.

Pilote : aucun

Mandataires responsables : André Bodson, Bourgmestre et Philippe Vautard, Premier Echevin

Fiche d'objectifs : aucune

Budget : aucun

A VI 7.1.7. Renforcer les synergies entre le CPAS et la commune (service du personnel - pool nettoyeuses,...).



8. CIMETIERES

8. CIMETIERES

8.1. Bilan 2007-2012

La commune de Floreffe compte 8 cimetières :

- Floreffe (haut) : 350 places

- Floreffe (bas) : 200 places

- Floriffoux : 430 places + 15 cellules columbarium + 1 pelouse de dispersion

- Soye : 587 places + 12 cellules columbarium + 1 pelouse de dispersion

- Franière : 820 places + 20 cellules columbarium + 1 pelouse de dispersion + 9 places dans le carré des enfants

- Buzet : 328 places + 6 cellules columbarium + 1 pelouse de dispersion

- Marlaires : 630 places + 23 cellules columbarium + 1 pelouse de dispersion

- Sovimont : 221 places + 12 cellules columbarium + 1 pelouse de dispersion

1. Extension du cimetière de Franière : achevée en 2011 par le service des Travaux, celle-ci a permis d'ajouter près de 300 places supplémentaires dont une parcelle des anges (carré des enfants), pour un coût global d'environ 8.500,- € T.T.C.

2. Aménagement de l'accès et d'un parking au cimetière des Marlaires : en 2010, une voirie d'accès et un parking ont été aménagés par le service Travaux.
En 2013, une pelouse a été créée et des arbres ont été plantés : coût total 17.000,-€ T.T.C.

3. Actualisation du règlement général relatif aux funérailles et sépultures et des règlements taxes et redevances (le règlement général de police des cimetières a été arrêté par le Conseil communal le 26 avril 2010 - les règlements taxes et redevances ont été arrêtés par le Conseil communal en date du 07 octobre 2013 (pour les exercices 2014 à 2018).

8. CIMETIERES

8.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 8.1. Mettre en conformité nos cimetières par rapport à la législation en vigueur (règlement général, installation d'ossuaires, parcelles des anges,...).

A VE 8.1.1. Acheter un terrain en vue d'une extension du cimetière de Floriffoux.

A VE 8.1.2. Actualiser le règlement général en la matière.

OO 8.2. Embellir et rendre plus praticable nos cimetières.

A VE 8.2.1. Aménager des columbariums dans les anciennes morgues ou sous des préaux.

A VE 8.2.2. Mettre en valeur les monuments funéraires des victimes de guerres.



9. COHESION SOCIALE

9. COHESION SOCIALE

9.1. Bilan 2007-2012

Voir les fiches (petite enfance - enfance - jeunesse - aînés - logement - solidarité internationale - santé - action sociale)

9.2. Objectifs opérationnels et le plan d'actions 2013-2018

OO 9.1. Adhérer, coordonner, gérer et animer un Plan de Cohésion Sociale

A VI 9.1.1. Coordonner et animer le réseau social par l'organisation de réunions de travail entre les différents acteurs et selon des thématiques précises (4 réunions par an pour chacun des 4 axes : insertion socioprofessionnelle - santé et traitement des assuétudes - logement pour familles nombreuses - retissage des liens sociaux).

A VI 9.1.2. Coordonner et animer l'équipe attachée au plan de cohésion sociale par l'organisation de réunions de travail, le suivi des projets à mettre en place par chaque membre de l'équipe et en assurant une certaine disponibilité pour ces membres.

A VI 9.1.3. Gérer administrativement le plan de cohésion sociale (procès-verbaux des réunions, suivi demandé par le SPW (évaluations, rapports financiers et rapports d'activités)).

A VI 9.1.4. Gérer financièrement le plan de cohésion sociale en ayant un suivi continu du budget par action.

A VI 9.1.5. Organiser et suivre la commission d'accompagnement (au moins deux réunions par an, réalisation et communication des procès-verbaux dans les 15 jours de la réunion).

OO 9.2. Développer l'axe 1 « Insertion socioprofessionnelle » du PCS.

A VE 9.2.1. Créer une commission "Emploi et Formation".

A VE 9.2.2. Au sein de la commission Emploi et formation, réfléchir à l'offre de formation pré qualifiante adéquate.

A VE 9.2.3. Au sein de la commission Emploi et formation, réfléchir à l'offre de formation professionnelle qualifiante.

A VE 9.2.4. Créer un guichet social.

A VI 9.2.5. Créer une page "Emploi" sur le site de la commune de Floreffe.

9. COHESION SOCIALE

OO 9.3. Développer l'axe 2 « Santé et traitement des assuétudes » du PCS.

A VE 9.3.1. Créer une commission "Santé et traitement des assuétudes".

A VE 9.3.2. Au sein de la commission «Santé et traitement des assuétudes », élaborer un processus de prise en charge des personnes isolées et fragilisées dans l'objectif de les maintenir à domicile.

A VE 9.3.3. Organiser des conférences sur le thème de la santé et le traitement des assuétudes.

A VI 9.3.4. Créer une page "Santé et traitement des assuétudes" sur le site de la commune de Floreffe.

A VE 9.3.5. Créer un fascicule "Santé" à destination principalement des jeunes en difficulté.

A VE 9.3.6. Aménager des espaces publics en vue de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

A VE 9.3.7. Organiser un salon de la santé en vue d'informer le citoyen.

OO 9.4. Développer l'axe 3 « Logements » du PCS.

A VI 9.4.1. Inscrire la création de logements pour familles nombreuses dans l'ancrage communal 2014-2016.

A VI 9.4.2. Dynamiser la commission logement.

9. COHESION SOCIALE

OO 9.5. Développer l'axe 4 « Retissage des liens sociaux » du PCS.

A VE 9.5.1. Aménager des espaces publics en vue de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

A VE 9.5.2. Créer une plateforme de bénévoles.

A VE 9.5.3. Promouvoir la collaboration entre les comités de quartier et entre ces derniers et le centre culturel.

A VE 9.5.4. Mettre en œuvre une maison communautaire.

A VE 9.5.5. Elaborer un inventaire des salles et de leur gestionnaire à diffuser à toutes les associations locales.

A VE 9.5.6. Créer une commission "Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels".

A VE 9.5.7. Mettre en place un projet de voisinage permettant l'organisation d'activités hebdomadaires.

A VE 9.5.8. Elaborer une procédure concertée pour la prise en charge des personnes isolées dans le cadre de la gestion des plans « canicule et grand froid ».

A VE 9.5.9. Créer une école des devoirs supplémentaire.

A VE 9.5.10. Créer des partenariats entre les écoles, la maison de repos de l'entité et le service accueil temps libres.

A VI 9.5.11. Actualiser la brochure "Vivre à Floreffe à 60 ans et plus".

A VE 9.5.12. Organiser un salon des associations tous les deux ans.

A VI 9.5.13. Mener une réflexion au sein de la commission "Liens sociaux, interculturels et intergénérationnels" sur une politique concertée et stratégique en matière de jeunesse.

9. COHESION SOCIALE

OO 9.1. Adhérer, coordonner, gérer et animer un Plan de Cohésion Sociale

A VI 9.1.1. *Coordonner et animer le réseau social par l'organisation de réunions de travail entre les différents acteurs et selon des thématiques précises (4 réunions par an pour chacun des 4 axes : insertion socioprofessionnelle - santé et traitement des assuétudes - logement pour familles nombreuses - retissage des liens sociaux).*

A VI 9.1.2. *Coordonner et animer l'équipe attachée au plan de cohésion sociale par l'organisation de réunions de travail, le suivi des projets à mettre en place par chaque membre de l'équipe et en assurant une certaine disponibilité pour ces membres.*

A VI 9.1.3. *Gérer administrativement le plan de cohésion sociale (procès-verbaux des réunions, suivi demandé par le SPW (évaluations, rapports financiers et rapports d'activités)).*

A VI 9.1.4. *Gérer financièrement le plan de cohésion sociale en ayant un suivi continu du budget par action.*

A VI 9.1.5. *Organiser et suivre la commission d'accompagnement (au moins deux réunions par an, réalisation et communication des procès-verbaux dans les 15 jours de la réunion.)*

9. COHESION SOCIALE

OO 9.2. Développer l'axe 1 « Insertion socioprofessionnelle » du PCS.

A VE 9.2.1. Créer une commission "Emploi et Formation".

Cette action s'inscrit dans l'axe « Insertion socioprofessionnelle » du PCS, dans la thématique « Coordination de réseaux ».

La seule coordination qui existe est celle organisée par la FEWASC (Fédération wallonne des assistants sociaux de CPAS) entre les différents agents d'insertion socioprofessionnelle des CPAS de la province de Namur. Ces réunions permettent un échange de pratiques professionnelles.

Aucune coordination n'est organisée entre les acteurs locaux.

Description du mode opératoire :

Identification des acteurs à intégrer dans la commission. Prise de contact avec ces acteurs et les motiver à y participer. Mise en place de la commission et organisation d'une première réunion qui permettra de faire connaissance et de présenter les différents projets tout en suscitant de nouvelles idées. Elaboration d'un calendrier de réunions et d'une planification des actions. Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Opérateurs actifs en matière d'insertion socioprofessionnelle sur le territoire communal.

Temporalité de l'action ?

Au moins 4 réunions par année à partir de septembre 2014

Ressources prévues?

Temps de travail pour la coordinatrice du réseau social et du chef de projet. Temps des différents opérateurs. Mise à disposition de locaux communaux.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.2.2. Au sein de la commission « Emploi et formation », réfléchir à l'offre de formation préqualifiante adéquate.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Insertion socioprofessionnelle » du PCS, dans la thématique « Formation pré qualifiante ».

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux de la commune de Floreffe identifie l'offre de formation comme étant un « point faible ».

Des actions ont été menées par l'ALE en collaboration avec la Mirena sur le territoire communal en cette matière et notamment, l'organisation de formations en informatique. La formation en informatique a bien répondu à la demande des participants et les formations organisées par la Mirena débouchent souvent sur un emploi pour le participant. En revanche, on constate un manque de participants et de demandes.

La commune souhaite donc mener une réflexion poussée sur les raisons de cette faible demande et sur l'offre de formation préqualifiante en général.

1. Identifier les besoins en matière de formation préqualifiante sur le territoire communal.
2. Etudier la faisabilité des actions à mettre en place.
3. Mettre en place concrètement des actions répondant aux besoins identifiés de manière concertée et en synergie avec les différents acteurs du plan de cohésion sociale.

Description du mode opératoire :

Une réflexion sera menée au sein de la commission « Emploi et formation » sur l'identification des besoins en matière de formation préqualifiante (notamment par l'organisation d'enquêtes auprès des bénéficiaires des différents organismes actifs et l'analyse des résultats de ces enquêtes).

Un diagnostic sera établi ainsi qu'un état des lieux des besoins (besoin de formations? Si oui, quelles formations?)

Les formations à mettre en place seront organisées, sans doute avec différents partenaires externes à la commission (formalisation des partenariats) par la personne chargée de la coordination sociale du CPAS en partenariat avec les acteurs de terrain présents au sein de la commission.

Enfin, l'action fera l'objet d'une évaluation.

Le public-cible de cette action est constitué des personnes en recherche d'emploi ou dans le circuit de l'insertion socio-professionnelle qui souhaitent développer leurs compétences dans certains domaines.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?

Réalisation d'enquêtes dans le cadre du diagnostic auprès des bénéficiaires des différents services, ce qui sera une première manière de les sensibiliser. Chaque membre de la commission « Emploi et formation » fera le relais auprès des bénéficiaires de son institution. Affichage au CPAS et à l'ALE si des formations sont organisées. Mise en ligne sur la page "Emploi" du site Internet de la commune et publication dans le bulletin communal.

Temporalité de l'action ?

La réflexion sera menée durant une année à partir de janvier 2015. Si nécessaire, mise en place de formations si nécessaire à partir de janvier 2016 et organisation d'un nombre déterminé de formations par année, en fonction du diagnostic posé par la commission.

Ressources prévues?

Réunions de la commission « Emploi et formation ». Temps de travail pour la responsable de coordination du réseau social à partir de 2016 pour la mise en place concrète des formations (avant 2016: participation et animation des réunions de la commission, réalisation des formulaires d'enquête).

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.2.3. Au sein de la commission « Emploi et formation », réfléchir à l'offre de formation professionnelle qualifiante.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Insertion socioprofessionnelle » du PCS, dans la thématique « Formation professionnelle ».

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux de la commune de Floreffe identifie l'offre de formation comme étant un « point faible ».

Au sein de l'entité, des formations sont organisées par le Forem. Il existe un lieu de formation à Floreffe : une formation de remise à niveau en comptabilité est organisée à Floreffe.

L'offre de formation paraît peu importante dans l'entité.

1. Identifier les besoins en matière de formation professionnelle qualifiante sur le territoire communal.

2. Etudier la faisabilité sur les actions à mettre en place.

3. Mettre en place concrètement des actions répondant aux besoins identifiés de manière concertée et en synergie avec les différents acteurs du plan de cohésion sociale.

Description du mode opératoire :

Une réflexion sera menée au sein de la commission « Emploi et formation » sur l'identification des besoins en matière de formation qualifiante (notamment par l'organisation d'enquêtes auprès des bénéficiaires des différents organismes actifs et l'analyse des résultats de ces enquêtes).

Un diagnostic sera établi ainsi qu'un état des lieux des besoins (besoin de formations? Si oui, quelles formations?) Une étude de faisabilité des formations à mettre en place sera menée en concertation avec le Forem et les autres acteurs de terrain.

Organisation des formations à mettre en place, sans doute avec le Forem par la personne chargée de la coordination sociale du CPAS en partenariat avec les acteurs de terrain présents au sein de la commission.

Evaluation de l'action.

Le public-cible est les personnes en recherche d'emploi ou dans le circuit de l'insertion socio-professionnelle et qui souhaitent développer leurs compétences dans certains domaines.

Temporalité de l'action ?

Réflexion menée durant une année à partir de juin 2015. Mise en place de formations si nécessaire à partir de juin 2016 et organisation d'un nombre de formations par année en fonction du diagnostic posé par la commission.

Ressources prévues?

Réunions de la commission emploi et formation. Temps de travail pour la responsable de coordination du réseau social à partir de juin 2016 pour la mise en place concrète des formations (avant juin 2016: participation et animation des réunions de la commission, réalisation des formulaires d'enquête).

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.2.4. Créer un guichet social.

Cette action s'inscrit dans tous les axes du PCS « socio-professionnelle », dans la thématique « Information et Communication ».

Sur le territoire communal, on constate l'absence d'un point unique d'information concernant les thématiques reprises dans le plan de cohésion sociale.

Informier et orienter la population floreffoise sur les actions existantes sur le territoire communal en matière d'insertion socioprofessionnelle, de logement, d'accès à la santé et traitement des assuétudes, de liens sociaux, intergénérationnels et interculturels, et ce dans un point de contact unique.

Description du mode opératoire :

Réflexion sur les missions concrètes du guichet social et du personnel qui s'en occupera. Réalisation d'un descriptif de fonctions pour le personnel affecté au guichet social et d'un descriptif des missions de ce dernier. Etude de faisabilité: coût, budget, locaux, planification de permanences, besoins en personnel. Elaboration d'une bibliothèque de documentation à mettre à disposition des usagers. Communication sur la mise en place d'un guichet social accessible à tous. Mise en place et gestion du guichet. Evaluation de son activité.

Public(s) visé(s) :

Toute la population floreffoise, en particulier le public précarisé.

Temporalité de l'action ?

Réflexion à mener à partir de septembre 2014. Etude de faisabilité en 2015. Elaboration d'une bibliothèque de documentation au premier trimestre 2016. Eventuelle procédure de sélection d'un assistant social. Mise en place du guichet et communication sur son ouverture au second semestre 2016.

Ressources prévues :

Temps de travail du chef de projet PCS et de la coordinatrice du réseau social du CPAS. Contacts avec les différents opérateurs des quatre axes pour la constitution d'une bibliothèque de documentation. Locaux du CPAS. Temps de travail d'un travailleur social présent durant les permanences du guichet social et qui tiendra la documentation à jour ainsi que ses connaissances et ses compétences.

9. COHESION SOCIALE

A VI 9.2.5. Créer une page "Emploi" sur le site de la commune de Floreffe.

Cette action entre dans l'axe « Insertion socioprofessionnelle » du PCS, dans la thématique « Information et communication ».

Actuellement, sur base d'une convention de partenariat signée avec le Forem, le Service Population de la commune affiche les offres d'emploi envoyées par le Forem aux valves communales. Il y a également une farde disponible au Service Population et le règlement communal relatif à la redevance pour les photocopies prévoit la gratuité de celles-ci dans le cadre de recherches d'emploi. Cette farde est régulièrement mise à jour. On constate que peu de personnes la consultent et nous avons peu de retour sur l'utilité des valves. Il n'y a pas beaucoup de communication à la population sur l'existence de ces services.

Faire connaître les actions existantes en matière de cohésion sociale, et plus précisément d'emploi, sur le territoire communal. Améliorer la circulation de l'information et des offres d'emplois locaux sur le territoire communal.

Description du mode opératoire :

Identification des employeurs locaux potentiels et tenue d'un registre. Prise de contact pour expliquer le projet et demander de faire parvenir les offres d'emploi à l'agent communal responsable du site Internet. Création de la page reprenant des offres d'emploi du Forem et des employeurs locaux. Mise à jour régulière de la page. Prise de contact mensuelle avec les employeurs locaux potentiels et collaboration entre le service population responsable de l'affichage des offres d'emploi et la responsable du site Internet. Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Les personnes à la recherche d'un emploi.

Temporalité de l'action :

Deuxième semestre 2014 et ensuite mise à jour continue.

Ressources prévues :

Collaborateur responsable du site Internet communal. Supervision du chef de projet PCS.
Information au service Population en charge de la mise à jour de la farde des offres d'emploi.

9. COHESION SOCIALE

OO 9.3. Développer l'axe 2 « santé et traitement des assuétudes » du PCS.

A VE 9.3.1. Créer une commission "Santé et traitement des assuétudes".

Cette action s'inscrit dans l'axe « Accès à la santé et traitement des assuétudes » du PCS, dans la thématique « Coordination de réseaux ».

La seule initiative qui existe en cette matière pour coordonner les réseaux est une initiative privée des médecins et professions médicales et paramédicales de l'entité. Cette initiative privée permet une meilleure orientation des patients vers les confrères ou services existants. En revanche, une réelle coordination manque encore sur le territoire communal et il n'y a pas de projet avec le CPAS de lutte contre l'exclusion sanitaire. La création d'une commission permettra de débattre des coordinations à mettre en place dans ces matières.

1. Développer la coordination de tous les acteurs de terrain (publics et privés) qui interviennent dans les domaines de la santé et du traitement des assuétudes sur le territoire communal.
2. Regrouper les acteurs de terrain afin de réfléchir, d'établir et de mener une politique concertée.
3. Atteindre un niveau de synergies suffisant entre acteurs de terrain en matière de santé et de traitement des assuétudes.
4. Encourager la coresponsabilité et la coopération des acteurs de terrain en matière de santé.

Description du mode opératoire :

Identification des acteurs à intégrer dans la commission. Prise de contact avec ces acteurs et les motiver à y participer. Mise en place de la commission et organisation d'une première réunion qui permettra de faire connaissance et de présenter les différents projets tout en suscitant de nouvelles idées. Elaboration d'un calendrier de réunions et d'une planification des actions. Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Opérateurs actifs en matière de santé et traitement des assuétudes sur le territoire communal.

Temporalité de l'action :

Au moins 4 réunions par année à partir de septembre 2014.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.3.2. Au sein de la commission «Santé et traitement des assuétudes », élaborer un processus de prise en charge des personnes isolées et fragilisées dans l'objectif de les maintenir à domicile.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Accès à la santé et traitement des assuétudes » du PCS, dans la thématique « Aide et soins à domicile ».

De nombreuses actions existent sur le territoire communal pour le maintien à domicile des personnes isolées et fragilisées (services repas et aides-ménagères du CPAS, service de repassage du CPAS et privé, orientation vers Namur Assistance, la Coordination de soins à domicile Dinant-Philippeville-Namur ou Telepronam pour l'assistance à domicile, prêt de matériel sanitaire par la Croix Rouge).

Si ces actions ont le mérite d'exister, on constate un manque total de coordination entre elles et certains services ne sont pas informés de ce que les autres proposent. Il y a peu de visibilité des services existants et il n'existe pas de projet concret contre l'exclusion sanitaire, ni de contact avec la Croix Rouge dans le cadre de son projet Hestia (projet de la Croix Rouge luttant contre l'isolement des personnes - des bénévoles passent à domicile chez les personnes isolées).

Description du mode opératoire :

Réflexion au sein de la commission "Santé et traitement des assuétudes" sur l'identification des besoins en matière de maintien à domicile. Enquête auprès des bénéficiaires sur leur besoin en la matière (début 2015). Elaboration d'une procédure concertée permettant aux acteurs de terrain d'assurer le maintien à domicile. Mise en oeuvre concrète de la procédure. (Fin 2015) Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Les personnes isolées et fragilisées (notamment les personnes âgées).

Temporalité de l'action :

Début des réunions (janvier 2015). Procédure d'application pour début 2016.

Ressources prévues :

Temps de travail pour tous les partenaires.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.3.3. Organiser des conférences sur le thème de la santé et le traitement des assuétudes.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Accès à la santé et traitement des assuétudes » du PCS, dans la thématique « Information et communication ».

En matière d'accès à la santé et de traitement des assuétudes, on constate un manque d'information du citoyen. Il existe peu d'outils de communication et peu d'actions en ce domaine (en dehors du site Internet de la Coordination Soins à Domicile Floreffe-Malonne).

Informers les citoyens et les sensibiliser à différentes questions sur la santé (les assuétudes, la maladie d'Alzheimer, les troubles de l'attention de l'enfance comme la dyscalculie et la dyslexie, le diabète,...)

Description du mode opératoire :

Réflexion sur les différents thèmes à aborder, recherche d'un lieu pour recevoir le public (salle communale) et recherche de partenaires ou personnes ressources pour les différentes conférences sur le thème de la santé (neurologue, association de malades, kiné, professionnel de la santé,...).

Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

Organisation d'une conférence par semestre au départ (avec possibilité d'augmenter en fonction du succès).

Ressources prévues :

Temps pour l'organisation et la prise de contact avec les partenaires ou personnes ressources. Rémunération des partenaires.

9. COHESION SOCIALE

A VI 9.3.4. Créer une page "Santé et traitement des assuétudes" sur le site de la commune de Floreffe.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Accès à la santé et traitement des assuétudes » du PCS, dans la thématique « Information et communication ».

En matière d'accès à la santé et de traitement des assuétudes, on constate un manque d'information du citoyen. Il existe peu d'outils de communication et peu d'actions en ce domaine (en dehors du site Internet de la Coordination Soins à Domicile Floreffe-Malonne).

Description du mode opératoire :

Identification des partenaires actifs dans le domaine de la santé. Création de la page reprenant tous les contacts utiles et un bref descriptif de chaque service. Cette page permettrait également d'informer les citoyens sur différentes maladies ou difficultés, sur les événements organisés dans le cadre du PCS concernant la santé. Mise à jour régulière de la page. Collaboration avec les différents acteurs de terrain. Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

Deuxième semestre 2014 et ensuite, mise à jour continue.

Ressources prévues :

Collaborateur responsable du site Internet communal. Supervision du chef de projet PCS.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.3.5. Créer un fascicule "Santé" à destination principalement des jeunes en difficulté.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Accès à la santé et traitement des assuétudes » du PCS, dans la thématique « Information et communication ».

En matière d'accès à la santé et de traitement des assuétudes, on constate un manque d'information du citoyen. Il existe peu d'outils de communication et peu d'actions en ce domaine (en dehors du site Internet de la Coordination Soins à Domicile Floreffe Malonne).

Description du mode opératoire :

Identification des différents services ou associations relais (début 2016). Prise de contact avec ces différents acteurs pour expliquer le projet et leur demander leur accord pour figurer sur le fascicule. Création du fascicule (2ième semestre 2016). Distribution large de ce fascicule pour début 2017 (écoles, médecins, lieux publics, commune, CPAS, guichet social,...).

Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

Mise en œuvre à partir du 01 janvier 2016.

Ressources prévues :

Collaboration avec les différents partenaires. Temps du responsable Communication de la Commune pour la création du fascicule. Imprimeur.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.3.6. Aménager des espaces publics en vue de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette action s'inscrit dans les axes « accès à la santé et traitement des assuétudes » et « retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels ».

Les thématiques concernées sont : l'aide aux personnes handicapées et la mobilité.

Certains lieux de la commune ont été aménagés pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite (maison communale, salle communale,...). En revanche, d'autres lieux ne sont toujours pas accessibles à ces personnes (centre culturel poste,...)

Description du mode opératoire :

Identification des lieux qui demandent un aménagement pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Identification des aménagements possibles. Procédures de marché public si nécessaire. Réalisation des aménagements. Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

2014: Identification des lieux à aménager. 2015: Procédures de marché public éventuelles ou planification pour le service des travaux. 2016 - 2017: réalisation des aménagements.

Ressources prévues :

Collaboration des services Travaux et des Marchés publics.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.3.7. Organiser un salon de la santé en vue d'informer le citoyen.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Accès à la santé et traitement des assuétudes » du PCS, dans la thématique « Information et communication ».

Comme dit précédemment, en matière d'accès à la santé et de traitement des assuétudes, on constate un manque d'information du citoyen. Il existe peu d'outils de communication et peu d'actions en ce domaine (en dehors du site Internet de la Coordination Soins à Domicile Floreffe-Malonne).

Description du mode opératoire :

Discussions au sein de la commission "Santé et traitement des assuétudes" des différents partenaires à impliquer dans le salon, de la thématique à aborder, de la durée idéale,... (2014).

Organisation du salon: contact avec les associations qui souhaitent tenir un stand, réservation de la salle communale, organisation d'une conférence sur la thématique du salon,...

Suivi sur le terrain le jour du salon.

Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Toute la population floreffoise, y compris le public précarisé.

Localisation de l'action :

Salle des fêtes communale.

Temporalité de l'action :

Une fois par année à partir de 2015.

Ressources prévues :

Campagne d'affichage. Collaboration du réseau de partenaires. Temps de travail du chef de projet et du coordinateur du réseau social. Salle des fêtes communale. Collaboration d'intervenants externes experts en matière de santé.

9. COHESION SOCIALE

OO 9.4. Développer l'axe 3 « Logements » du PCS.

A VI 9.4.1. : Inscrire la création de logements pour familles nombreuses dans l'ancrage communal 2014-2016.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Logement » du PCS, dans la thématique « Logement des familles nombreuses ».

Un manque de logements pour ce type de famille est constaté sur le territoire communal.

Description du mode opératoire :

Inscription de la création de ce type de logement dans le prochain ancrage communal. Suivi des dossiers individuels par le service logement de la commune. Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

Plan d'ancrage communal 2014-2016.

Ressources prévues :

Temps de travail du collaborateur du service logement de la commune. Collaboration de l'AIS et du Foyer namurois. Collaboration du service Marchés publics communale, si nécessaire.

9. COHESION SOCIALE

A VI 9.4.2. Dynamiser la commission logement.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Logement » du PCS, dans la thématique « Coordination de réseaux ».

Une commission Logement est mise en place dans le cadre du PST. L'idée est d'intégrer les sujets propres au plan de cohésion sociale dans cette commission et qu'elle se réunisse au moins quatre fois par an.

Description du mode opératoire :

Organisation d'au moins 4 réunions par an de la commission « logement » permettant notamment de discuter des actions à mettre en place dans le cadre du PCS. Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

Au moins 4 fois par an.

Ressources prévues :

Temps de travail du chef de projet PCS et du collaborateur du service logement de la commune. Collaboration des partenaires. Local de réunion.

9. COHESION SOCIALE

OO 9.5. Développer l'axe 4 « Retissage des liens sociaux » du PCS.

A VE 9.5.1. Aménager des espaces publics en vue de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette action s'inscrit dans les axes « accès à la santé » et « traitement des assuétudes » et « retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels ».

Les thématiques concernées sont l'aide aux personnes handicapées et la mobilité.

Certains lieux de la commune ont été aménagés pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite (maison communale, salle communale,...). En revanche, d'autres lieux ne sont toujours pas accessibles à ces personnes (centre culturel, poste...)

Description du mode opératoire :

Identification des lieux qui demandent un aménagement pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Identification des aménagements possibles. Procédures de marché public si nécessaire. Réalisation des aménagements. Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

2014: Identification des lieux à aménager. 2015: Procédures de marché public éventuelles ou planification pour le service des travaux. 2016 - 2017: réalisation des aménagements.

Ressources prévues :

Collaboration du service travaux ou du service juridique.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.2. Créer une plateforme de bénévoles.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et inter-culturels » du PCS, dans la thématique « Citoyenneté ».

Le centre culturel sensibilise aux actions citoyennes dans le cadre de la plupart de ses activités. Cela permet notamment d'encourager le bénévolat mais il reste difficile de mobiliser les publics et acteurs potentiels.

Description du mode opératoire :

Réflexion au sein de la commission "Liens sociaux, interculturels et intergénérationnels" sur la manière d'aboutir à la création de cette plateforme (début 2015). Liste d'activités ou projets pour lesquels des bénévoles pourraient être recrutés. Sensibilisation et "recrutement" de bénévoles par l'organisation d'une ou plusieurs journées sur le thème du volontariat (publicité dans le bulletin communal, sur le site internet et par campagne d'affichage). Création de la plateforme et gestion de celle-ci. Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Les citoyens floreffois dans leur ensemble.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés :

Organisation d'une ou plusieurs journées sur le volontariat (une ou deux par année en fonction des besoins). Campagnes d'affichage dans les lieux publics, la maison de repos, sur le site internet et dans le bulletin communal.

Temporalité de l'action :

Création de la plateforme fin 2015. Gestion de cette dernière.

Ressources prévues :

Collaboration avec le centre culturel et discussion au sein d'une commission "Liens sociaux, interculturels et intergénérationnels". Collaboration des bénévoles. Temps de travail de la coordinatrice sociale du CPAS et du gestionnaire de projet PCS.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.3. Promouvoir la collaboration entre les comités de quartier et entre ces derniers et le centre culturel.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux, interculturels et intergénérationnels » du PCS, dans la thématique « Actions communautaires de quartier ».

Il existe plusieurs actions communautaires de quartier sur le territoire communal : Jardin d'Emile, soutien aux comités de quartier via des aides diverses (concertation, partenariat, prêt de matériel, octroi du statut de société locale reconnue...), actions de création collective du centre culturel.

Dans ce cadre, il a été constaté que les responsables des comités de quartier n'ont pas toujours le réflexe de demander le soutien du centre culturel ou de proposer des partenariats. Il existe peu de projets de créations collectives à visée sociale ou destinés à des populations précarisées.

Description du mode opératoire :

Au sein de la commission "Liens sociaux, interculturels et intergénérationnels" permettre le dialogue entre les comités de quartier et entre eux et le centre culturel afin qu'ils identifient des points de synergie à mettre en place. Une fois ces points de synergie identifiés, élaboration d'un processus de collaboration et élaboration d'un calendrier d'actions sur base d'une stratégie commune. Elaboration de projets communs. Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

Création de la commission : 2014. Réflexion au sein de la commission: 2015. Premières actions concertées: 2016 à 2019. La commission se réunira au minimum 4 fois par an.

Ressources prévues :

Collaboration de tous les partenaires de terrain. Local pour l'organisation des réunions. Campagnes d'affichage et ressources propres à chaque projet ensuite.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.4. Mettre en oeuvre une maison communautaire.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et inter-culturels » du PCS, dans la thématique « Actions communautaires de quartier ».

Il existe plusieurs actions communautaires de quartier sur le territoire communal : Jardin d'Emile, soutien aux comités de quartier via des aides diverses (concertation, partenariat, prêt de matériel, octroi du statut de société locale reconnue...), actions de création collective du centre culturel.

La mise en œuvre d'une maison de quartier permettra de promouvoir le volontariat.

Description du mode opératoire :

Etude de faisabilité (identification d'un lieu, coût du projet, opportunité,...)

Identification des activités qui pourraient y être menées (espace seniors, espace jeunes,...) Partage du local entre différents publics pour promouvoir les contacts intergénérationnels et interculturels. Gestion du local. Evaluation de l'activité au terme d'une année.

Public(s) visé(s) :

La population floreffoise dans son ensemble, en particulier, le public précarisé.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés :

Organisation d'activités attrayantes au sein de l'espace communautaire. Publicité via les comités de quartier, le site internet, le guichet social, le bulletin communal, l'affichage dans les lieux publics. Relais par les travailleurs sociaux de première ligne.

Temporalité de l'action :

Etude de faisabilité: 2015. Mise en place concrète du projet: 2016-2017. Activités organisées régulièrement.

Ressources prévues :

Collaboration des partenaires. Mise à disposition d'un local pour les réunions. Local pour la réalisation des activités. Gestion du local par la coordinatrice du réseau social du CPAS. Temps de travail des chefs de projet et de la coordinatrice de réseau social.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.5. Elaborer un inventaire des salles et de leurs gestionnaires à diffuser à toutes les associations locales.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et inter-culturels » du PCS, dans les thématiques « Actions communautaires de quartier » et « Information et communication ».

Il existe plusieurs actions communautaires de quartier sur le territoire communal : Jardin d'Emile, soutien aux comités de quartier via des aides diverses (concertation, partenariat, prêt de matériel, octroi du statut de société locale reconnue...), actions de création collective du centre culturel.

L'élaboration de cet inventaire permettra de dynamiser les comités de quartier en les informant des espaces disponibles susceptibles d'accueillir leurs activités.

Description du mode opératoire :

Répertorier toutes les salles présentes sur le territoire communal et leur attribuer un gestionnaire. Elaborer le listing des salles et leurs gestionnaires. Diffuser ce listing à toutes les associations locales. Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

Identification des salles: premier semestre 2014. Elaboration du listing des salles et de leur gestionnaire: septembre 2014. Diffusion de l'information à toutes les associations locales: octobre 2014.

Ressources prévues :

Collaboration du service population.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.6. Créer une commission "Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels".

Cette action permettra une meilleure collaboration des acteurs actifs dans l'axe « Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels ».

Description du mode opératoire :

Identification des acteurs à intégrer dans la commission. Prise de contact et organisation d'une première réunion. Organisation d'au moins 4 réunions par an permettant un échange de bonnes pratiques et un échange sur les projets du PCS. Evaluation et suivi.

Temporalité de l'action :

Identification des partenaires: premier semestre 2014. Organisation des réunions: A partir du second semestre 2014, au moins 4 fois par année.

Ressources prévues :

Un local de réunion. Collaboration de tous les partenaires. Temps de travail du gestionnaire de projet PCS et de la coordinatrice du réseau social du CPAS.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.7. Mettre en place un projet de voisinage permettant l'organisation d'activités hebdomadaires.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels » du PCS, dans la thématique « Lutte contre l'isolement des personnes ».

Les actions existantes en matière de lutte contre l'isolement des personnes sur le territoire communal sont les suivantes :

- Plan canicule ;
- Bistrot des parents (lieu de rencontres et d'échanges entre les parents, éducateurs) ;
- Aide financière via les subsides socioculturels ;
- Projet Hestia : visites à domicile, accompagnement pour des sorties et loisirs par des bénévoles de la Croix Rouge ;
- Visite mensuelle de bénévoles de la Croix Rouge dans la maison de repos ;
- Boutique ambulante dans la maison de repos et distribution de cadeaux d'anniversaire et de fin d'année dans la maison de repos ;
- Goûter des aînés.

Description du mode opératoire :

Réflexion sur la faisabilité au sein de la commission "Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels". Implication des comités de quartier dans la réflexion et la mise en oeuvre. Identification d'un projet par quartier et mise en place des différents projets. Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Personnes isolées ou ayant besoin de créer du lien social autour d'elles.

Temporalité de l'action :

Réflexion sur la faisabilité : de mi-2014 à mi-2015. Identification de projets et mise en oeuvre : mi-2015 - mi-2017. Mise en place concrète des projets: mi-2017 - fin 2019.

Ressources prévues :

Collaboration des partenaires. Collaboration des voisinages de chaque quartier. Lieux d'activité dans chacun des quartiers. Temps de travail de la chef de projet PCS et de la coordinatrice du réseau social du CPAS.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.8. Elaborer une procédure concertée pour la prise en charge des personnes isolées dans le cadre de la gestion des plans canicule et grand froid.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux » du PCS, dans la thématique « Lutte contre l'isolement des personnes »..

Les actions existantes en matière de lutte contre l'isolement des personnes sur le territoire communal sont les suivantes :

- Plan canicule ;
- Bistrot des parents (lieu de rencontres et d'échanges entre les parents, éducateurs) ;
- Aide financière via les subsides socioculturels ;
- Projet Hestia : visites à domicile, accompagnement pour des sorties et loisirs par des bénévoles de la Croix Rouge ;
- Visite mensuelle de bénévoles de la Croix Rouge dans les maisons de repos ;
- Boutique ambulante dans la maison de repos et distribution de cadeaux d'anniversaire et de fin d'année dans la maison de repos
- Goûter des aînés.

Dans le cadre des plans canicule et grand froid, il n'existe aucune concertation formalisée entre les institutions.

Description du mode opératoire :

Organisation d'une réunion entre le CPAS et la commune. Création d'un registre des personnes isolées en collaboration avec l'ensemble du réseau social. Elaboration d'une procédure de prise en charge des personnes isolées dans le cadre du plan canicule et du plan grand froid. Mise en place concrète de la procédure. Evaluation de l'action.

Temporalité de l'action :

Collaboration commune-CPAS: début 2015. Collaboration de tous les partenaires pour une identification optimale des personnes isolées et la création d'un registre: début 2015. Elaboration d'une procédure de prise en charge des personnes isolées dans le cadre des plans canicule et grand froid: premier semestre 2015. Mise en œuvre de la procédure élaborée: Ponctuellement lors des déclenchements des plans canicule et grand froid. Evaluation: en continu après la première mise en œuvre concrète de la procédure.

Ressources prévues :

Collaboration commune-CPAS. Collaboration de tous les partenaires pour une identification optimale des personnes isolées et la création d'un registre. Mise à disposition de locaux pour les réunions. En fonction de la procédure élaborée. Temps de travail du gestionnaire de projet PCS et de la responsable de la coordination sociale du CPAS.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.9. Créer une école des devoirs supplémentaire.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux » du PCS, dans la thématique de « la solidarité intergénérationnelle ».

Les actions qui sont déjà menées en matière de solidarité intergénérationnelle sur le territoire communal sont les suivantes :

- Eté solidaire ;
- Rencontre entre des enfants et des personnes âgées en maison de repos ;
- Place aux enfants ;
- Organisation d'excursions intergénérationnelles (grands-parents - petits-enfants) ;
- Ecole des devoirs.

L'école des devoirs existante est peu accessible pour les enfants des villages autres que Floreffe qui ne fréquentent pas le séminaire.

Description du mode opératoire :

Réalisation d'une étude de faisabilité au sein de la commission "Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels". Recrutement de bénévoles via la plateforme et dans les maisons de repos de l'entité. Trouver un local adapté. Assurer la publicité dans les écoles communales et dans l'enseignement libre et prévoir un partenariat avec les écoles. Faire agréer l'école des devoirs. Evaluation du service au terme d'une année.

Public(s) visé(s) :

Jeunes en difficulté scolaire.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés :

Collaboration avec les partenaires, et notamment les écoles.

Temporalité de l'action :

Réalisation d'une étude de faisabilité au sein de la commission "Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels": 2016. Recrutement de bénévoles via la plateforme et dans les maisons de repos de l'entité: début 2017. Trouver un local adapté: début 2017. Mise en œuvre concrète en collaboration avec les écoles de l'entité: septembre 2017. Procédure d'agrément : 2017 - 2018.

Ressources prévues :

Collaboration des bénévoles et des écoles. Temps de travail de la gestionnaire de projet PCS et de la coordinatrice du réseau social du CPAS. Local. Publicité: flyers dans les mallettes,...

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.10. Créer des partenariats entre les écoles, les maisons de repos de l'entité et le service accueil temps libres.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux » du PCS, dans la thématique de « la solidarité intergénérationnelle ».

Les actions qui sont déjà menées en matière de solidarité intergénérationnelle sur le territoire communal sont les suivantes :

- Eté solidaire ;
- Rencontre entre des enfants et des personnes âgées en maison de repos ;
- Place aux enfants ;
- Organisation d'excursions intergénérationnelles (grands-parents - petits-enfants) ;
- Ecole des devoirs.

Il y a peu de concertation et encore moins de partenariats entre les écoles, maisons de repos et le service accueil temps libres. Des activités intergénérationnelles pourraient être organisées avec ces différents services.

Description du mode opératoire :

Création de moments de rencontre entre les différents acteurs afin qu'ils mettent en place des activités intergénérationnelles (2 activités intergénérationnelles entre les écoles et la maison de repos par an et 2 activités intergénérationnelles par an entre le service ATL et la maison de repos). Réalisation d'un plan d'action annuel. Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Les personnes âgées de la maison de repos et les enfants des écoles.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés :

Collaboration des écoles, du service accueil temps libres et de la maison de repos.

Temporalité de l'action :

Réflexion menée par les différents partenaires: septembre 2014 à août 2015 (5 réunions). Identification de projets intergénérationnels (2 pour les écoles et 2 pour l'accueil temps libres): septembre 2015-décembre 2015. Organisation autour des projets: janvier 2016 - juin 2016. Mise en œuvre concrète des projets: septembre 2016 - juin 2017. Evaluation.

Ressources prévues :

Collaboration avec les écoles, le service accueil temps libres et la maison de repos.

9. COHESION SOCIALE

A VI 9.5.11. Actualiser la brochure "Vivre à Floreffe à 60 ans et plus".

Cette action s'inscrit dans les axes « Santé » et « Liens sociaux » du PCS, dans les thématiques « Aide et soins à domicile » et « Information et communication ».

La brochure Vivre à Floreffe à 60 ans et plus a été éditée une première fois il y a trois ans. Il est nécessaire de la renouveler.

Description du mode opératoire :

Identification des services et activités offerts actuellement sur le territoire communal. Actualisation de la brochure existante. Publication de l'existence de la nouvelle brochure et distribution. Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Les personnes âgées de plus de 60 ans.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés :

Information via le bulletin communal, information sur le site de la commune et via le réseau (CPAS, Croix Rouge, Centre Culturel,...). Distribution de la brochure chez les médecins, par les aides ménagères, au guichet social, à la commune, au CPAS, au Palatin,...

Temporalité de l'action :

Premier semestre 2015.

Ressources prévues:

Collaborateur responsable du service communication de la commune. Supervision du chef de projet PCS.

9. COHESION SOCIALE

A VE 9.5.12. Organiser un salon des associations tous les deux ans.

Cette action s'inscrit dans l'axe « Retissage des liens sociaux, interculturels et intergénérationnels » du PCS, dans la thématique « Information et communication ».

Globalement, un manque d'information est constaté concernant les associations locales et leurs activités.

Description du mode opératoire :

Discussion au sein de la commission "Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels" des différents partenaires à impliquer dans le salon, de la thématique à aborder, de la durée idéale,... Organisation du salon : contacts avec les associations qui souhaitent tenir un stand, séances de formation des représentants des associations locales afin de les amener à pouvoir gérer la page internet du site communal, réservation de la salle communale, organisation d'une conférence sur la thématique du salon. Suivi sur le terrain le jour du salon. Evaluation de l'action.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés :

Campagne d'affichage dans les lieux publics, sur le site internet, via les associations partenaires de l'action, dans le bulletin communal, au guichet social, au CPAS,....

Temporalité de l'action :

Une fois tous les deux ans à partir de 2016.

Ressources prévues :

Campagne d'affichage. Collaboration du réseau de partenaires. Temps de travail du chef de projet et du coordinateur du réseau social. Salle des fêtes communale. Collaboration d'intervenants externes en fonction du thème du salon.

9. COHESION SOCIALE

A VI 9.5.13. Mener une réflexion au sein de la commission "Liens sociaux, interculturels et intergénérationnels" sur une politique concertée et stratégique en matière de jeunesse.

Cette action a pour objet de coordonner les réseaux dans l'axe « Retissage des liens sociaux, interculturels et intergénérationnels » du PCS.

On constate un développement assez faible des réseaux avec le conseil consultatif des aînés, les maisons de repos, la coordination des soins à domicile et la Croix rouge. Le centre culturel ne parvient pas à toucher toutes les couches de la population, faute de moyens humains. Il n'y a pas de réelle politique concertée en matière de jeunesse.

Description du mode opératoire :

Réflexion au sein de la commission "Liens sociaux, interculturels et intergénérationnels" sur une politique concertée et stratégique en matière de jeunesse, sur l'identification des besoins. Enquête auprès des jeunes de Floreffe. Evaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Les jeunes habitants la commune de Floreffe, en particulier, les jeunes fragilisés.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés :

Réalisation d'enquêtes dans le cadre du diagnostic auprès des jeunes de Floreffe, et des différents partenaires faisant partie de la Commission. Publication et information via le site internet de la commune, le bulletin communal et via le réseau de partenaires.

Temporalité de l'action :

Réflexion à partir de janvier 2015.

Ressources prévues :

Temps de travail en commission et temps de travail pour la réalisation de l'enquête des besoins auprès des jeunes par le chef de projet PCS et l'équipe du PCS.



10. COMMERCE / ENTREPRISES / EMPLOI

10.1. Bilan 2007-2012

Notre commune compte, sur son territoire, plusieurs zones d'activités économiques (ZAE).

1. Celles du Bureau économique de la Province sises rue des Artisans (« Floreffe 10 » et « Floreffe 17 ») et rue Riverre et Sous-la-Ville (« Namur Ouest - Floreffe ») sont les principales (occupation à près de 100% - 39 entreprises sur les zonings gérés par le BEP).
2. Celle située sur l'ancien site de la Glacerie de Franière (soumis à plan de réhabilitation à l'heure actuelle) est en grande partie inoccupée depuis l'incendie de mai 2001. Elle pourrait, dans le futur, constituer un autre pôle d'entreprises.

Floreffe a entrepris une démarche de commerce équitable :

- achats de café et de jus issus du commerce équitable pour la consommation des services communaux mais aussi pour les réceptions et activités publiques organisées par la commune (noces d'or, plaines de vacances).

Floreffe a entrepris une démarche d'éco-consommation :

- recours à des produits d'entretien ecolabellisés ;
- recours à des peintures ecolabellisées ;
- recours à du bois labellisé (pour le remplacement des châssis) ;
- achat de papier 100% recyclé (papier d'impression, papier WC, papier essuie-tout) ;
- recours à des matériaux naturels ou renouvelables (ouate de cellulose, panneaux de fibres de bois,...) pour les travaux d'isolation des bâtiments.

Floreffe s'engage dans une économie sociale :

- plats bio préparés par une entreprise d'économie sociale (Ateliers de Pontaury (entreprise de formation par le travail)) pour la Maison Communale Accueil Enfance ;
- collecte des encombrants à la demande confiée à une entreprise d'économie sociale (La Ressourcerie namuroise).

En 2010, Floreffe a participé à la journée découverte des entreprises (l'occasion de mettre en valeur le site intégré de gestion des déchets du BEP et d'inaugurer le site d'Alia 2).

Le revenu moyen par déclaration (26.824 €/an) dans la commune de Floreffe est nettement supérieur (+/- 25%) à celui de la Région wallonne, de la Province de Namur et de l'arrondissement de Namur.

10. COMMERCE / ENTREPRISES / EMPLOI

Le taux de chômage (10,1 %) et le nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion (2,87 %) sont relativement stables, avec une légère tendance à la baisse. Cette légère diminution du taux de chômage semble, d'après les données du FOREM, profiter à toutes les personnes sur le marché de l'emploi, quel que soit leur niveau de formation ou leur âge. Le taux d'activité (71,50 %) est également significativement supérieur à la moyenne régionale.

522 entreprises actives sont recensées à Floreffe en 2011, ce qui représente une croissance importante et constante depuis de nombreuses années (421 entreprises actives recensées en 1998, 476 en 2005). Parmi ces entreprises, on compte quelques employeurs importants tels que Materne (environ 450 emplois), Remacle, le BEP Environnement, Bajart, Hublet-Nonet ou, dans le domaine des services, le Séminaire de Floreffe.

10.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 10.1. Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques en capitalisant sur les anciens sites d'activités.

A VE 10.1.1. Réaffecter les zones industrielles sises rue Riverre (en zone mixte) rue de la Glacerie et les sites des carrières.

OO 10.2. Soutenir et stimuler une meilleure coordination entre les entreprises et avec les habitants.

A VE 10.2.1. Soutenir la création d'un club d'entreprises locales.

A VE 10.2.2. Défendre l'emploi local.

A VE 10.2.3. Etre à l'écoute des difficultés des commerçants et des entreprises locales (en particulier lors de l'aménagement du centre de Floreffe).

OO 10.3. Créer des infrastructures pour des activités économiques innovantes.

A VE 10.3.1. Créer un atelier rural et du co-working.

OO 10.4. Mettre en œuvre des actions de promotion du commerce local.

A VE 10.4.1. Promouvoir le circuit court et les produits du terroir.

OO 10.5. Susciter l'envie d'entreprendre.



11. COMMUNICATION

11. COMMUNICATION

11.1. Bilan 2007-2012

Floreffe communique avec ses citoyens :

1. Via son site internet

- Floreffe a adhéré à « CommunesPlones » en 2007 pour la création de son nouveau site internet. Moins coûteux et plus facile à gérer que l'ancien site.

Depuis 2007, la cotisation annuelle payée est de +/- 1260€.

- Floreffe a participé à la création de l'intercommunale IMIO en novembre 2011 (membre fondateur d'IMIO (IMIO regroupant les projets CommunesPlones et Qualité).

Depuis novembre 2011, la cotisation payée est de 1.855€ versée pour 100 parts A au capital.

- Quant aux frais de maintenance, selon les factures de « maintenance 2014 » divisées en trois parties, ils s'élèvent à :

1/Site web Maintenance et hébergement = 1.177,31€/an

2/Maintenance technique = 1.879,05€/an

3/Maintenances télé-services = 490,71€/an

Le site est convivial et interactif. Il permet une interface de services et autorise les citoyens, les écoles, les commerçants, les associations... à gérer eux-mêmes une partie de l'information.

2. Via ses brochures communales

Bulletin communal :

- mise en place d'un « comité de rédaction » en décembre 2007 qui a « relooké » la revue et redéfini les rubriques

- nombre de bulletins par année : 4 en 2007, 5 en 2008 et 6 à partir de 2009

- participation plus importante des citoyens et des associations en les conviant avant chaque sortie de bulletin communal à nous transmettre leurs infos. Les associations sont informées par mail des dates de remise des rédactionnels et de parution du prochain bulletin.

Autres brochures et documents :

- « Vivre à Floreffe », dont la fréquence est bisannuelle, reprend toutes les infos locales pour l'ensemble des citoyens (le numéro 1 paraît en 1985 et le dernier numéro 14 en 2013)

- « Accueil Temps libre » : brochure destinée aux enfants paraît tous les 5 ans et reprend les activités proposées sur le territoire floreffois (première brochure en 2005 et une deuxième en 2010).

- « Vivre à Floreffe pour les 60 ans et plus » : brochure destinée aux aînés (première brochure en 2003 et une deuxième en 2009).

3. Via ses 12 panneaux d'informations

Panneaux d'information dans tous les villages : achat de valves fermées et affichage des informations officielles, des associations par des bénévoles qui relèvent la boîte aux lettres placée sur le pied du panneau.

- 7 panneaux en 2009 (*Lakisse* : croisement entre la rue de Maulenne et de la rue Dideriche, *Floriffoux* : devant l'école, *Soye* : devant l'école, *Franière* : sur la place de la gare, *Buzet* : sur la place, *Sovimont* : sur la place, *Floreffe-centre* : Place Roi Baudouin devant le bureau de police)
- 3 panneaux en 2010 (*Franière* : devant l'école communale primaire en remplacement de celui de Franière gare qui était détruit, *Floreffe* : rue Joseph Piret près de l'ALE, *Floreffe* : au centre sportif)
- 2 panneaux en 2012 (*Franière* : place des Roches, *Franière* : Centre culturel)

4. Via sa participation citoyenne

Voir rubrique 21 « Participation »

5. Via la diffusion du contenu des séances des Conseils communaux :

- diffusion des ordres du jour du Conseil communal via les panneaux d'affichage et le site Internet de la commune ;
- diffusion des comptes rendus du Conseil communal dans les différents bulletins communaux et des procès-verbaux approuvés sur le site Internet ;
- présentation de certains dossiers du Conseil communal sur support visuel (PowerPoint ou films).

6. Via la signalétique dans la commune et à la maison communale : pour mieux s'orienter vers et au sein des services :

- mise en place de « totems » sur pied pour mieux s'orienter vers et au sein des services publics
- pose d'affichettes devant chaque bureau, précisant le nom du service et l'agent qui en a la charge
- dépôt de cartes de visite pouvant être emportées par les visiteurs (cartes se trouvant devant la porte du bureau dans un « distributeur »).

11. COMMUNICATION

11.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 11.1. Mieux communiquer avec les citoyens et les membres de l'administration :

- pour permettre une participation plus importante et plus cohérente de chacun à la vie locale ;
- pour les sensibiliser au développement durable.

A VE 11.1.1. Présenter certains dossiers (budget, compte, marchés publics,...) du Conseil communal avec un support visuel (powerpoints)

A VE 11.1.2. Veiller au suivi de l'affichage des informations officielles et des informations des associations sur les 12 panneaux d'information situés dans tous les villages.

A VE 11.1.3. Mettre en place un système d'alerte info du citoyen (pour le plan catastrophe ou autres).

A VI 11.1.4. Affirmer le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable

A VE 11.1.5. Sensibiliser et mobiliser les citoyens et le personnel communal aux gestes durables

OO 11.2. Mieux communiquer avec les citoyens en rendant les documents communaux plus accessibles et plus compréhensibles (en utilisant au mieux les nouvelles technologies de l'information).

A VE 11.2.1. Amélioration de la présentation des brochures communales (Bulletins communaux - Vivre à Floreffe - Vivre à Floreffe à 60 ans et plus - ATL - brochure pour les nouveaux habitants)

A VE 11.2.2. Amélioration du site internet de la Commune en veillant à sa mise à jour régulière et à la mise en ligne d'un maximum de documents administratifs.

11. COMMUNICATION

OO 11.1. Mieux communiquer avec les citoyens et les membres de l'administration pour permettre une participation plus importante et plus cohérente de chacun à la vie locale (en utilisant au mieux les nouvelles technologies de l'information) et pour les sensibiliser au développement durable.

A VE 11.1.1. Présenter certains dossiers (budget, compte, MP,...) du Conseil communal avec un support visuel (powerpoints)

Le service communication consacrera 4 à 8 heures par séance pour la réalisation de powerpoints ou de vidéos, sur demande préalable (7 jours avant la séance) des mandataires ou des services communaux. Une image, un graphique, un dessin valent parfois mieux que de grands discours.

Pilote : Marina Cohy, responsable du service communication

Service partenaire : service informatique

Mandataire responsable : Philippe Jeanmart, Echevin de la communication

Fiche d'objectifs 2013-2014 : service communication

Budget : aucun

11. COMMUNICATION

A VE 11.1.2. Veiller au suivi de l'affichage des informations officielles et des informations des associations sur les 12 panneaux d'information situés dans tous les villages.

Douze panneaux d'informations ont été installés dans tous les villages : achat de valves fermées et affichage des informations officielles, des associations par des bénévoles qui relèvent dans la boîte aux lettres placée sur le pied du panneau les informations à afficher.

Le service communication établira un état des lieux annuel des dysfonctionnements des affichages. Cet état des lieux et les solutions mises en place pour régler ces dysfonctionnements seront présentés en séance du Collège communal en juin de chaque année.

Le service communication consacrer une demi-heure par mois à l'envoi aux 12 bénévoles des informations communales à afficher (OJ du Conseil communal et diverses informations utiles).

Une réunion annuelle sera organisée avec tous les bénévoles afin d'améliorer le système, si besoin.

Une réunion annuelle sera organisée avec tous les services communaux afin de déterminer les informations utiles à afficher.

Pilote : Marina Cohy, responsable du service communication

Service partenaire : secrétariat communal

Mandataire responsable : Philippe Jeanmart, Echevin de la communication

Fiche d'objectifs 2014 et suivants : service communication

Budget : aucun

11. COMMUNICATION

A VE 11.1.3. Mettre en place un système d'alerte info du citoyen (pour le plan catastrophe ou autres).

A VI 11.1.4. Affirmer le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable

A VE 11.1.5. Sensibiliser et mobiliser les citoyens et le personnel communal aux gestes durables

11. COMMUNICATION

OO 11.2. Mieux communiquer avec les citoyens en rendant les documents communaux plus accessibles et plus compréhensibles (en utilisant au mieux les nouvelles technologies de l'information).

A VE 11.2.1. Amélioration de la présentation des brochures communales (Bulletins communaux - Vivre à Floreffe - Vivre à Floreffe à 60 ans et plus - ATL - brochure pour les nouveaux habitants)

Le service communication veillera à faire paraître les brochures communales actualisées tous les deux ans pour le « Vivre à Floreffe » - le « Vivre à Floreffe à 60 ans et plus » - la brochure ATL. Des informations récentes motivent les citoyens à lire et à utiliser nos brochures.

Le service communication réalisera une présentation vidéo pour la réception des nouveaux habitants. Cette vidéo sera améliorée tous les deux ans (dernières modifications en 2012).

Le service communication veillera à améliorer la présentation du bulletin communal (en parallèle avec le site internet) - placer le débat à l'ordre du jour d'une réunion du comité de pilotage (en 2014). Un bulletin communal doit être et rester attractif et lisible. Comment ?

Les budgets et comptes communaux devront être publiés dans le bulletin communal qui suit leurs votes.

Pilote : Marina Cohy, responsable du service communication

Services partenaires : service informatique

Mandataire responsable : Philippe Jeanmart, Echevin de la communication

Fiche d'objectifs 2014 et suivants : service communication

Budget : aucun

11. COMMUNICATION

A VE 11.2.2. Amélioration du site internet de la Commune en veillant à sa mise à jour régulière et à la mise en ligne d'un maximum de documents administratifs.

Le service communication consacrera 2,5 heures par semaine pour les mises à jour (agenda, actu,...) et 35 heures par an pour les mises à jour de fond (description de fonctions à actualiser, toiler, ...) et la mise en ligne des documents suivants : budget et compte et formulaires (urbanisme, population, étrangers et état civil), les procès-verbaux du conseil communal approuvés, règlements taxes et redevances, les appels à candidature, la déclaration de politique générale, le ROI du conseil communal, projet éducatif et pédagogique pour les écoles communales, avis et enquêtes publiques, bulletins communaux et « Vivre à Floreffe ».

Une réunion annuelle sera programmée avec le service population et les services communaux concernés pour établir la liste des documents à mettre en ligne.

Pilote : Marina Cohy, responsable du service communication

Services partenaires : service informatique

Mandataire responsable : Philippe Jeanmart, Echevin de la communication

Fiche d'objectifs 2014 et suivants : service communication

Budget : aucun



12. CULTES

12. CULTES

12.1. Bilan 2007-2012

Huit fabriques d'église :

Soye, Franière, Floriffoux, Floreffe-centre, Buzet, Sovimont, Bois-de-Villers (intervention partagée avec Profondeville), Eglise protestante unie (intervention partagée avec d'autres communes de la Province) pour une dotation totale de 93.000 euros par an (budget 2014).

Travaux effectués ou en cours :

- Restauration intérieure et extérieure de la chapelle Saint-Pierre à Franière (classée)
Cf. : fiche n°22 « Patrimoine classé » ;
- Restauration de la chapelle Saint-Martin à Jodion en 2010 (classée) (travaux subventionnés par Région wallonne - 140.000€ au total dont 85.000€ de subsides).

Nombreuses mutations dans les membres du clergé :

- Regroupement de paroisses (Soye-Franière-Floriffoux) = un desservant unique
- 4 presbytères sont libres d'occupation (Floreffe-Floriffoux-Buzet-Franière)

12.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2012-2018

OO 12.1. Entretien et conserver le patrimoine du culte.

A VE 12.1.1. Mener une réflexion sur la réaffectation et la rénovation des presbytères de Buzet, Franière et de Floriffoux.

OO 12.2. Apprendre à mieux se connaître et échanger les bonnes pratiques entre fabriques d'église, desservants et commune.

A VI 12.2.1. Réunir les différentes Fabriques d'église autour de diverses thématiques.

A VI 12.2.2. Analyser de manière comparative et prospective les budgets des Fabriques d'église.

A VI 12.2.3. Conseiller, si nécessaire, les Fabriques d'église pour l'élaboration de leur budget ainsi que pour la gestion de leur patrimoine.

A VI 12.2.4. Etablir un contrat de gestion avec chacune des Fabriques d'église.

A VI 12.2.5. Réfléchir à la possibilité de fusionner les Fabriques d'église.



13. CULTURE

13. CULTURE

13.1. Bilan 2007-2012

Année	Evènements importants	Moyens (humains et financiers)	Projets/activités principaux	Quelques chiffres de fréquentation	Remarques/évaluation
2003	Révision des statuts Préparation, rédaction et dépôt du dossier de reconnaissance	1 ETP (Animatrice-Directrice) 55 500€	Spectacles : 5 Ateliers : 2 Expo des artistes locaux Stage enfants : 1 Divers projets, partenariats avec commune, écoles, associations, etc.	680 pers. 23 pers. 17 artistes + visiteurs 24 enfants Rayonnement large mais pas quantifiable	Démarrage de l'activité + Année « institutionnelle » de constitution du dossier, avec large consultation pour la rédaction du projet de contrat-programme
2004	Attente de la reconnaissance officielle par la CF (au 01/10/04) Installation des principales activités Mise en place des partenariats	Moyens très limités (attente de reconnaissance) Subsides: 55 000€ Personnel : 1ETP	Spectacles : 8 Atelier (chant) Expo des artistes locaux Stage enfants (3 groupes) Divers projets d'animation, sensibilisation, citoyenneté... Partenariats (commune, écoles, associations, etc.)	712 pers. 17 14 artistes + visiteurs 43 Rayonnement large mais pas quantifiable	Démarrage de l'activité Début de la communication
2005	Première saison complète et 1 ^{er} exercice suivant la reconnaissance Développement très marqué (activités + positionnement) Forte augmentation des moyens	Premiers subsides de la CF + accès aux interventions sur activités et équipements Subsides : 92 166€ Personnel : 1ETP + à p. de mars 2x ½ ETP (article 60)	Spectacles tout-public : 10 Spectacles scolaires : 6 Ateliers : 2 Expo des artistes locaux Stages enfants (2 sem. /5 gr.) + Ecole de devoirs Nombreux projets d'animation, sensibilisation, citoyenneté Partenariats (commune, écoles, associations...) et aide-service Trimestriel toutes-boîtes	1218 pers. 1173 élèves 21 pers. 19 +public en hausse 69 enfants 15 enfants Min. 8 projets Public direct > ± 800 + public indirect pas quantifiable 3500 exemplaires	Très nette augmentation des activités et de la communication « reconnaissance » aussi au niveau local (associations, public, écoles, etc.)
2006	Essor +++	1,6 ETP ½ ETP art.60 + (à p. de mai) ½ ETP art.60 Subsides : 107 280	Idem 2005 mais +++ dont * stages => 6 sem/8 gr * 9 spectacles TP * 8 spectacles scolaires Nombreuses autres activités et partenariats + action renforcée envers les ados + conférence(s) + site internet	Public direct : * 157 enfants * 1511 pers. * 1073 élèves ± 470 pers. touchés + public indirect	Essor spectaculaire des activités, de la communication et de la fréquentation => saturation p/r aux moyens humains et aux infrastructures (mal adaptées)
2007	Définition et rédaction du contrat-programme 2009-2012	1,6 ETP + (jusque mai) ½ ETP art.60 Subsides : 118 395	Idem 2006 dont * stages * 12 spectacles TP * 6 spectacles scolaires + atelier théâtre-ados	* 141 enfants * 1097 pers. * 766 enfants *14 jeunes	Développement des activités atténué (pour cause de saturation) Arrêt du trimestriel

	Renouvellement du CA (suite élections)		nombreux autres projets & partenariats dont 3 «culture-école»	Public direct : ± 960 + indirect	d'information (idem)
2008	Transition vers le nouveau contrat programme	1,6 ETP + (à partir de juin) 0,4 ETP (C. Lesire) Subsides : 125.041	Idem 2007 dont * stages – 6 semaines * 12 spectacles (saison + autres/partenariats) * 8 spectacles scolaires * 2 ateliers - école de devoirs + ciné-club/débat (10 séances) + festival rock avec jeunes + spectacle « St Nicolas » commune + autres activités et partenariats	* 220 enfants * 1151 pers. * 1597 élèves * 20 pers. * 142 pers. * 107 pers. * ± 150 pers Non quantifiables	Net développement des actions envers et avec les jeunes
2009	Mise en œuvre du nouveau CP Dépôt d'une demande APE pour engagement	2 ETP Subsides : 135.067	* Stages : 7 semaines * spectacles tt-public : 7 * spectacles hors-saison : 7 * spectacles scolaires : 7 (x1 à 4) * ateliers + expos, animations, aide-service, éducation permanente, partenariats...	* 266 * 584 * 495 * 1471 * 48 Large public (non quantifiable)	Année de routine, développement contrôlé en attente d'un engagement Demande, satisfaction et fréquentation ++ pour les stages et les spectacles.
2010	Engagement Sophie Gilson => +50% de l'équipe	3 ETP Subsides : 133.767 + APE : 13.549	* Stages : 8 semaines * spectacles tt-public : 9 * spectacles hors-saison : 4 * 2 spectacles et 10 ciné scolaires : * ateliers : 5 + cinéma, expos, animations, aide-service, arts plastiques, éducation permanente, partenariats... + gros projet « parents-ados » + visites de musées / expos : 6	* 252 * 1031 * ± 300 * 317+454 * 62 Large public (non quantifiable) 36 + public indirect 75	Développement ++ de la communication dont newsletter Déploiement de l'activité Hausse de la fréquentation pour les spectacles Développement des partenariats sur projets : conférences, ateliers, etc.
2011		3 ETP Subsides : 148.631 + APE : 14.311	* Stages : 7 semaines * spectacles tt-public : 8 * spect. hors-saison : 5+ 3 bals folks * 4 scolaires (8 séances) : * ateliers : 6 * visites de musées / expos : 5 + conférences « parentalité » + expo artistique dans le parc +cinéma, expo, animations, aide-service, arts plastiques, éducation permanente, partenariats...	* 259 * 907 * ±305+ 219 * 1050 * 69 * 116 295 ± 300 ± 1100 < ??	Déploiement de l'activité Objectifs du contrat-programme réalisés Développement + de la communication

2012	Budget « d'austérité » Recherche de subsides d'activités (appels à projets) Nouveau conseil culturel	3 ETP Subsides : 154 033 + APE : 14 596	Idem 2011 et années antérieures dont : * Stages : 8 semaines * spectacles tt-public : 4 * spectacles hors-saison : 7 * 2 bals folks * 6 scolaires (10 séances) : * ateliers : 2 * visites de musées / expos : 8 * conférences parentalité : 4 + ciné-club au min. mensuel + divers projets thématiques, multidisciplinaires et partenariats + mini-festival jeunes/décentralisation + accueil ateliers autonomes	* 270 * 390 * 524 * 156 * 782 * 36 * 204 * 112 * 241	Budget « activités » fortement réduit => frein aux activités « phares » Partenariats renforcés (bibliothèque, crèche, associations d'éducation permanente, etc.) Objectifs du contrat-programme réalisés
2013	Budget moins « austère » que 2011 Projet de nouveau décret	3 ETP Subsides budgétés : 153 290 + APE 14 854	Idem 2012 + élargissement des stages (avec association Les Compagnons des Prés) + « fête aux talents d'ici » - gros projets thématiques - bals folks	Bonnes perspectives de fréquentation sur la fin de saison 2012-2013 (sauf conférences)	Communication +: * envoi de la brochure en toutes-boîtes * projet de nouveau site internet (=> 2014 ?) Objectifs du contrat-programme réalisés

13. CULTURE

13.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 13.1. Poursuivre les activités récurrentes (ateliers, stages, spectacles, expo des artistes locaux, visites, conférences, cinéma, aide service, soutien à l'associatif et à la créativité, jeunesse, etc.) **et ponctuelles** (projets thématiques, citoyenneté, vie villageoise, éducation permanente, arts plastiques, etc).

L'action future du Centre culturel s'envisage dans la continuité de ce qui a été mené ou entamé ces dernières années, dans un souci constant de s'inscrire au plus près des engagements pris dans le contrat-programme en cours. Il est à noter que ce contrat-programme date maintenant de plusieurs années (il a été élaboré en 2007-2008 pour 4 ans) et mériterait une évaluation actualisée. En effet, la prolongation de celui-ci par avenants annuels jusque minimum fin 2014, dans l'attente de la mise en application du nouveau décret sur les centres culturels (actuellement en examen au Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles), a pour conséquence de retarder cette re-définition de notre action générale. Cependant, l'évaluation permanente opérée par les différentes instances du Centre culturel et la redéfinition des plans d'action annuels permettent d'adapter, si nécessaire, le programme et le fonctionnement de l'association. De plus, les termes du contrat-programme de 2009-2012 restent globalement d'actualité ; cette prolongation ne pose donc pas réellement problème hormis l'aspect financier (moratoire sur les montées de catégories).

OO 13.2. Participer activement aux manifestations commémoratives 1914-1918 (partenariat avec l'ASBL Territoire de la mémoire et historiens locaux).

OO 13.3. Encadrer et faciliter le travail de l'ASBL « Centre culturel ».

A VI 13.3.1. Rédiger un contrat de gestion entre l'ASBL et la Commune (fixation d'objectifs et de moyens) et mise en place d'une évaluation annuelle de ce contrat de gestion.

A VI 13.3.2. Modifier les statuts de l'ASBL (harmonisation des statuts des quatre ASBL).

A VI 13.3.3. Présenter le rapport d'activités annuel au Conseil communal (par le mandataire en charge de la matière) (création d'un canevas-type de rapport avec des données objectives).

A VI 13.3.4. Réaliser un bilan de la législature annuellement.

A VI 13.3.5. Confier la gestion de l'ancien presbytère de Floreffe-centre au Centre culturel (Maison de la musique, informations culturelles et touristiques, salles d'exposition, bureau, etc...).



14. ENSEIGNEMENT

14. ENSEIGNEMENT

14.1. Bilan 2007-2012

Floreffe a investi dans sa politique de l'enseignement pour :

1. Amener les parents à faire de l'école au village un premier choix.

- Fêtes (Fancy-fair, journées portes ouvertes, brocantes, concours de cartes, marche par-rainée, rallye village, concerts de Noël,) signalées par des affiches ou via le bulletin communal invitant tous les habitants de Floreffe à participer et ce, dans les implantations
- Informations remises aux nouveaux habitants via le service population mais aussi par la présence de la Directrice d'école lors de la soirée « Accueil des nouveaux habitants ».
- Informations via le site Floreffe.be (liens site et blogs créés par les instituteurs et les élèves)

2. Offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants.

Mise en place de réunions de concertation.

- Calendrier des rencontres imposées et présidées par la direction (10 dans chaque implantation, une par mois. (instituteurs, maîtres spéciaux, parfois inspection, échevine)
- Concertations équipes chaque semaine (enseignants, logopèdes, PMS)

Continuité dans les apprentissages :

- Choix communs de manuels.
- Travail en cycles (5-8 et 8-12)

Echanges des pratiques lors de 3 journées -rencontre entre les différentes implantations.

Création de nouveaux projets d'établissements.

Rencontres multiples avec les parents, les PMS et PSE

Formations des enseignants et de la direction avec un retour aux équipes lors des réunions.

Etroite collaboration avec les diverses inspections.

Implications de Comités de Parents et des membres du Conseil de participation dans les projets.

14. ENSEIGNEMENT

3. Favoriser des projets qui permettent la participation citoyenne, la découverte de son village et de sa commune, le respect des autres et de l'environnement, les rencontres intergénérationnelles, la sensibilisation aux différences...

- Collaboration étroite avec les différents services de la Commune
Projet Cyberclasse
Service environnement : animations dans les classes (tri des déchets, actions écologiques, visites d'expo...)
Activités nombreuses en collaboration avec le Centre culturel et la bibliothèque.
Théâtre, Ciné-club, expos thématiques.
Participation au Prix Verseele, « Je lis dans ma commune »...
Projets Culture-enseignement (Land Art, jardin de poche, théâtre...)
Visite de l'administration communale avec les élèves, rencontre avec le Collège et les différents services.

- Mise en place d'un conseil consultatif des jeunes via des animations dans les classes par AMO passage
- Rencontres intergénérationnelles fréquentes (théâtre, jeux de société, fête des grands-parents, correspondance (anniversaire des 70 et plus) ... Visite dans les maisons de repos.
Projet Mémoires Vives (subsidé)
- Mise en place de collations saines : distribution de fruits BIO (subsidé) et soupe BIO.
- Vélo- éducation à partir des 5^{èmes} primaires faisant partie intégrante du projet d'établissement.
- Un projet concernant l'étude des langues fait également partie des projets d'établissement.
- Musico Pédagogie avec les élèves de Franière (Projet Simonet subsidé)
- Participation aux journées Croix-Rouge pour les 5 et 6èmes primaires sur le site de la Citadelle ;
- Activités multiples avec l'ASBL Initiative Nature permettant la découverte des villages ainsi que l'apprentissage du respect de notre environnement...

14. ENSEIGNEMENT

Services communaux - Direction

Rencontres quasi quotidiennes permettant d'être toujours informés de part et d'autre des objectifs en place, à suivre, à améliorer...

Réalisation de marchés publics : Fournitures scolaires, manuels scolaires, transports scolaires.

Travaux réalisés :

- Rénovation et extension de l'école de Floriffoux (2.000.000 euros de travaux + 270.000 euros de frais d'architecte) (fin des travaux : 2012)
- Amélioration de l'acoustique de l'école maternelle de Franière (travaux en régie)
- Aménagement des cours de récréation des écoles de Floriffoux et de Buzet (maternelle et primaire) (travaux en régie)
- Achat de mobiliers scolaires pour les écoles (112.000 euros)
- Extension de l'école de Soye (992.500 euros)
- Acquisition de modules de jeux pour les écoles de Franière et de Buzet (91.000 euros) et pour Floriffoux (29.000 euros)
- Réparation de la toiture du réfectoire de l'école primaire de Franière
- Création d'une classe supplémentaire et d'un préau à l'école de Soye (travaux en régie).

14. ENSEIGNEMENT

14.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 14.1. Encourager les parents à faire de l'école au village un premier choix, pour une intégration optimale de l'enfant dans son milieu de vie (à poursuivre).

OO 14.2. Offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants.

A VE 14.2.1. Veiller à la qualité des projets et des pratiques pédagogiques de chaque implantation en collaboration étroite avec l'inspection.

A VE 14.2.2. Multiplier les moments d'échange et de concertation avec tous les acteurs de l'école (enseignants, enfants et parents) pour comprendre et partager ensemble le projet éducatif

OO 14.3. Etablissement d'un règlement de travail.

OO 14.4. « Ouvrir » l'école sur le monde en intéressant les élèves à ce qui est devenu aujourd'hui un « grand village ».

A VE 14.4.1. Favoriser des projets qui permettent la découverte de son village et de sa commune, le respect des autres et de l'environnement, les rencontres intergénérationnelles, la sensibilisation aux différences, la responsabilisation individuelle,...

OO 14.5. Investir pour améliorer les bâtiments scolaires.

A VE 14.5.1. Poursuivre le projet entamé en 2012 : Extension de l'école de Soye et réaménagement des abords.

A VE 14.5.2. Rénover l'école primaire de Buzet.

A VE 14.5.3. Aménager le préau et le réfectoire de l'école primaire de Franière.

A VE 14.5.4. Remplacer la verrière centrale de l'école maternelle de Franière.



15. ENERGIE

15. ENERGIE

15.1. Bilan 2007-2012

Floreffe est engagée dans une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie :

- signature de la charte « communes énergétiques » en date du 13 juin 2007 ;
- engagement d'un conseiller en énergie 1/3 temps depuis le 1^{er} décembre 2007 ($\frac{1}{2}$ temps depuis le 2 mai 2011) ;
- achat d'électricité verte pour l'ensemble du patrimoine communal via la centrale d'achat d'IDEFIN depuis le 12 avril 2007 ;
- actions de sensibilisation du personnel, des bénéficiaires du Cpas, des citoyens, des élèves des écoles ;
- réalisation et exploitation d'un cadastre des consommations (eau, électricité, gaz, mazout) de 12 bâtiments communaux (+ Carte d'identité reprenant la consommation du bâtiment sous forme d'affichage) ;
- divers travaux dans les bâtiments communaux.

Remplacement des châssis des bâtiments suivants :

2005 : bâtiment situé dans le parc du Centre culturel (3.000€)

2006 : Maison des enfants (2.500€)

2007-2008 : Cpas, service des Travaux, salle des fêtes (152.000€ dont 38.000€ de subsides)

2008-2009 : bibliothèque (62.000€ dont 15.000€ de subsides)

2009 : maison communale (69.000 € dont 8.000€ de subsides)

Réfection des toitures des bâtiments suivants :

2006-2007 : école primaire de Franière (100.000€ dont 77.000€ de subsides)

2008 : CPAS (55.000€)

2008-2009 : maison communale (zinguerie) (21.000€)

2011 : salle des fêtes (zinguerie) (46.000€)

2012 : bâtiment sis rue Piret (79.000€)

Remplacement des chaudières des bâtiments suivants :

2005 : école primaire de Franière (14.000€ dont 4.000€ de subsides)

2005 : bâtiment à côté du Centre culturel (5.300€)

2007 : école de Floriffoux (10.000€ dont 7.000€ de subsides)

2007 : ancien Cpas (7.200€ dont 1.700€ de subsides)

2008 : maison communale n°11 (10.000€ dont 3.000€ de subsides)

2008 : église de Floriffoux (19.500€ dont 5.000€ de subsides)

2009 : bâtiment sis rue Joseph Piret (7.500€ dont 6.700€ de subsides)

2009 : salle communale (12.000€ dont 11.000€ de subsides)

2009 : école maternelle de Franière (14.000€ dont 3.000€ de subsides)

2009 : presbytère de Franière (7.000€ dont 1.000€ de subsides)

2011 : école maternelle de Buzet (15.000€ dont 13.000€ de subsides)

15. ENERGIE

Pose et gestion de programmeurs et thermostats sur les chaudières.

Remplacement systématique des systèmes de chauffage électrique par des extensions de système de chauffage centralisé.

Travaux d'isolation des bâtiments suivants :

2005-2006 : isolation par insufflation Maison communale n°9, Ancien CPAS, partie du CPAS (plancher grenier partie avant) (11.000 €)

2007-2008 : isolation par nos équipes des bâtiments suivants, généralement par pose d'isolant sur les planchers des greniers : maison rue Piret (chez Mme Cognaux), salle communale + crèche, partie du bâtiment ancien CPAS, conciergerie bibliothèque Franière

2010 : bibliothèque (27.000€ dont 14.000€ de subsides)

2011 : école de Floriffoux (134.000€ dont 20.000€ de subsides pour l'isolation et les châssis)

Remplacement des luminaires dans les bâtiments suivants :

2010 : maison communale nos 9 et 11 (22.000€ dont 7.000€ de subsides)

2011 : Cpas (24.000€ dont 14.000€ de subsides)

2011 : bibliothèque (16.000€ dont 5.000€ de subsides)

Placement de photovoltaïques sur les bâtiments suivants :

2009 : école maternelle de Buzet (16.000€ dont 5.000€ de subsides)

2012 : école primaire de Buzet (9.600€ dont 2.800€ de subsides)

2012 : école maternelle de Franière (11.200€ dont 3.300€ de subsides)

15. ENERGIE

15.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 15.1. Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière d'utilisation rationnelle d'énergie

A VI 15.1.1. Poursuivre l'analyse des consommations des bâtiments communaux et réaliser un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie (isolation, régulation...).

A VI 15.1.2. Diminuer l'impact énergétique des véhicules communaux (mise en place d'un cadastre des consommations des véhicules et remplacement des véhicules énergivores).

A VI 15.1.3. Sensibiliser les agents, les élèves et les enseignants à l'utilisation rationnelle de l'eau, de l'électricité, du chauffage.

OO 15.2. Favoriser chez les citoyens et les entreprises les pratiques économes en énergie.

A VE 15.2.1. Informer et assister techniquement les citoyens et les entreprises concernant le choix des matériaux de construction, d'isolation, les énergies renouvelables (programme Soltherm, primes énergie) sur demande ou via le bulletin communal, le site internet.

OO 15.3. Sensibiliser et soutenir les personnes fragilisées dans l'utilisation rationnelle de l'énergie.

15. ENERGIE

OO 15.1. Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière d'utilisation rationnelle d'énergie

A VI 15.1.1. Poursuivre l'analyse des consommations des bâtiments communaux et réaliser un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie (isolation, régulation...).

Les travaux suivants seront réalisés :

Placement de panneaux photovoltaïques :

- service des Travaux
- école de Floriffoux

Isolation :

- école maternelle de Buzet

Remplacement des luminaires :

- hall sportif
- école maternelle de Franière

Remplacement de chaudières :

- maison des enfants Buzet
- école de Soye

Affichage des consommations des bâtiments.

A VI 15.1.2. Diminuer l'impact énergétique des véhicules communaux (mise en place d'un cadastre des consommations des véhicules et remplacement des véhicules énergivores).

Prévoir les travaux et achats suivants :

- installations de bornes de courant pour véhicules électriques
- achat de véhicules hybrides

A VI 15.1.3. Sensibiliser les agents, les élèves et les enseignants à l'utilisation rationnelle de l'eau, de l'électricité, du chauffage.

15. ENERGIE

OO 15.2. Favoriser chez les citoyens et les entreprises les pratiques économes en énergie.

A VE 15.2.1. Informer et assister techniquement les citoyens et les entreprises concernant le choix des matériaux de construction, d'isolation, les énergies renouvelables (programme Soltherm, primes énergie) sur demande ou via le bulletin communal, le site internet.

OO 15.3. Sensibiliser et soutenir les personnes fragilisées dans l'utilisation rationnelle de l'énergie.



16. ENVIRONNEMENT

16. ENVIRONNEMENT

16.1. Bilan 2007-2012 :

Côté déchets :

Depuis 2001, Floreffe a progressivement multiplié les flux pour la valorisation ou récupération des déchets du service des travaux (bois, curures d'avaloir, pneus, métaux, encombrants, huiles de vidange, lampes TL, ...)

Depuis 2001, Floreffe compte un conseiller en environnement à temps plein parmi son personnel.

Depuis 2002, Floreffe a organisé la collecte des déchets via des poubelles à puces.

Depuis 2009, Floreffe a organisé la collecte des encombrants à la demande par une entreprise d'économie sociale, La Ressourcerie Namuroise en vue de favoriser le réemploi et la valorisation des matières.

Depuis 2012, Floreffe s'est engagée dans une démarche d'enfouissement des bulles à verre (site de Floreffe (derrière l'administration communale) et de Buzet (Place de Sovimont)).

16. ENVIRONNEMENT

Côté nature :

- Primes à la plantation d'arbres fruitiers haute-tige.

La commune de Floreffe encourage la plantation de sujets moyennes et hautes-tiges par une prime communale. Sont privilégiées les anciennes variétés, participant de la sorte à un maintien de la biodiversité.

- Opération annuelle de sauvetage des batraciens le long des voiries communales.

Depuis 2006, un groupe de bénévoles appuyé par la commune de Floreffe (signalisation, pose de filets, fermeture d'une voirie,...) organise une opération de sauvetage des batraciens le long de certaines voiries communales.

- Gestion de milieux à protéger (prairies calcaires, réserve naturelle non reconnue)

Avec les bénévoles du groupe nature, et parfois avec le concours du service des travaux (fauchage,...), des travaux de gestion visant à préserver ou améliorer des biotopes intéressants ont été réalisés.

- Convention « Combles et clochers » conclue en 2006 avec la Wallonie

Subvention à 100 % pour des aménagements favorables aux chauves-souris, choucas et chouettes dans cinq clochers d'églises.

- Convention « Fauchage tardif » conclue en 2007 avec la Wallonie

Le fauchage tardif a une incidence positive sur la biodiversité et sur le maillage écologique ; en concertation avec la Wallonie, une carte des accotements méritant une telle gestion a été établie, et les zones concernées ont été signalées (information de la population par un toutes-boîtes).

- Mise en valeur, en 2008, d'une ancienne noue de Sambre par la réouverture d'un sentier et l'organisation de visites guidées.

En réponse à un appel à projets de l'asbl Sentiers.be, la commune de Floreffe a réouvert partiellement les sentiers 35 et 36 permettant une mise en valeur de la noue de Sambre des Trois-Bonniers.

- Signature en 2009 d'une charte « ma commune, artisan de biodiversité ».

Inter-Environnement Wallonie invitait les communes à prendre des engagements en termes d'actions favorables à la biodiversité, et à « adopter » un milieu ou une espèce. La commune de Floreffe avait décidé d'adopter l'ancienne noue de Sambre des Trois-Bonniers, la limite de Franière et Soye.

16. ENVIRONNEMENT

- Adhésion en 2009 au « Contrat Rivière Sambre et ses affluents ».

Suite au redécoupage du territoire wallon pour faire correspondre les Contrats de rivière aux bassins versants, nous avons adhéré au CR Sambre en 2009. La première action significative menée par cette asbl sur le territoire de Floeffe a été l'identification des « points noirs » le long des cours d'eau non navigables.

- Signature en 2011 de la charte « Commune Maya ».

Engagement de la commune à prendre des mesures en faveur des abeilles et autres pollinisateurs solitaires : plantations et semis, mise à disposition de terrains pour les apiculteurs, activités publiques, ateliers confection de nichoirs à insectes, distribution d'arbres mellifères lors des journées de l'arbre,...

- En 2010, mise en réserve intégrale de plus de 5 ha de terrains communaux au Bois d'al Core.

Le Code forestier impose que 3 % des forêts de feuillus de plus de 100 ha soient mis en réserve intégrale, permettant la préservation et le développement d'une faune et flore spécifiques.

- En 2012, adoption du code de bonne conduite « Alterias »

Par cette décision, la commune de Floeffe s'engage à prendre toute mesure utile pour contenir (renouée du Japon) ou éradiquer (balsamine de l'Himalaya, par exemple) des espèces invasives.

16. ENVIRONNEMENT

Côté développement rural et durable :

En 2010, Floreffe prend la décision de principe de se lancer dans une opération de développement durable (ODR) - Désigne la Fédération Rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement et le BEP comme bureau d'études.

En 2012, Floreffe entre dans la phase de consultation de la population de l'ODR.

En 2013, Floreffe met en place une Commission locale de développement rural (CLDR).

Floreffe s'engage dans le durable aussi à travers :

- des achats de peintures et vernis écolabellisés ou équivalents
- une isolation de bâtiments (par nos soins ou entreprises) avec des produits écologiques (ouate de cellulose, fibres de bois,...)
- l'achat d'eau en bouteilles consignées
- l'utilisation de papier 100 % recyclé (impression, WC, essuie-tout)
- un recours à du bois durable (label FSC ou PEFC)
- un investissement dans les énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque)
- la systématisation du recours au gaz naturel dans les bâtiments raccordés ou raccordables
- des achats de produits d'entretien naturels et/ou écolabellisés

Depuis 2008, Floreffe propose des collations de fruits et des potages de légumes à l'école : fruits bio pour les enfants des écoles communales - collations bio pour les enfants de la MCAE - plats bio pour les enfants de la MCAE, préparés par une entreprise d'économie sociale.

Depuis 2008, Floreffe achète de l'électricité verte à 100 % (depuis 2005 : fourniture d'électricité verte pour 4 bâtiments)

Dans ses marchés publics (MP), Floreffe prend en compte le durable :

- MP combustible : recours à du mazout à très basse teneur en soufre.
- MP peinture : prescription de produits écolabellisés ou équivalents.
- MP nettoyage des vitres : prescription de produits écolabellisés ou équivalents.

16. ENVIRONNEMENT

16.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 16.1. Protéger et gérer durablement les ressources naturelles (eau, air et sol) et le patrimoine naturel (biodiversité, bois, espaces verts, ruisseaux, anciennes noues).

A VI 16.1.1. Gérer les espaces verts avec une alternative à l'emploi de pesticides.

A VI 16.1.2. Acheter de préférence du bois d'origine certifié (PEFC).

A VE 16.1.3. Analyser les points noirs prioritaires identifiés le long des cours d'eau (contrat Rivière).

A VI 16.1.4. Introduire des critères environnementaux dans les cahiers des charges favorisant l'achat de produits plus respectueux de l'environnement en privilégiant des filières certifiées

A VE 16.1.5. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).

A VI 16.1.6. Mettre à jour la liste des arbres et haies remarquables.

A VE 16.1.7. Lutter contre les espèces envahissantes.

A VE 16.1.8. Améliorer la qualité des eaux des ruisseaux et des anciennes noues en assurant le suivi du projet d'épuration des eaux usées (avec SPGE et INASEP) et le suivi du contrat de rivière de la Sambre.

A VE 16.1.9. Aider à la réalisation de projets d'épuration individuelle.

A VE 16.1.10. Poursuivre l'aménagement de sites naturels intéressants au point de vue de la biodiversité et les actions liées au contrat « Combles et clochers », au « Fauchage tardif », au « Plan Maya », à la « Sauvegarde des batraciens ».

A VE 16.1.11. Soutenir les associations œuvrant pour la protection de l'environnement et la biodiversité.

A VE 16.1.12. Sensibiliser les citoyens à la pollution par les herbicides et aux incidences des incinérations sur la qualité de l'air.



17. FINANCES

17. FINANCES

17.1. Bilan 2007-2012

Depuis la fusion des communes, Floreffe n'a jamais été sous plan d'assainissement.

Les taux de l'IPP (8%) et du PI (2600 centimes additionnels) sont inchangés depuis 2003.

La charge de la dette représente 8,5% des dépenses ordinaires du budget (2012).

Floreffe a fixé son taux de taxation (précompte immobilier, impôt sur les revenus, enlèvement des déchets, documents administratifs) à un niveau proche du niveau moyen des communes de notre province.

Elle a eu recours aux subsidés chaque fois que c'était possible (ex : programmes triennaux de travaux ou en matière de logement, programme PALME, accueil extra-scolaire, infrastructures sportives, bâtiments scolaires, patrimoine classé, petites infrastructures socio-culturelles, ...).

Voir page suivante

PI et IPP		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux du précompte immobilier	2600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Valeur d'un centime additionnel au P.I.	473,54	469,32	489,00	548,85	579,49	578,81	605,29
Taux de la taxe additionnelle à l'IPP	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%
Valeur d'un % de la taxe addit. à l'IPP	219.397,39	228.042,91	239.667,43	255.157,53	274.481,45	273.406,51	291.210,19

Taxes sur l'enlèvement de déchets

De 2007 à 2008

Taxe forfaitaire Capacité de la poubelle	Isolé		Ménage	
	40-140-240 l.	40-140-240 l.2	660 l	1100 l.
Taxe fixe	30 €	60 €	60 €	60 €
+				
Taxe 24 vidanges	12 €			
Taxe 24 vidanges		24 €	64 €	96 €
Total de	42 €	84 €	124 €	156 €

Taxe proportionnelle

coût des déchets emportés à 0,15 € le kilo

2009

Taxe forfaitaire Capacité de la poubelle	Isolé		Ménage	
	40-140-240 l.	40-140-240 l.2	660 l	1100 l.
Taxe fixe	25 €	50 €	50 €	50 €
+				
Taxe 10 vidanges	17 €			
Taxe 20 vidanges		34 €	100 €	150 €
Total de	42 €	84 €	150 €	200 €

Taxe proportionnelle

coût des déchets emportés à 0,15 € le kilo

De 2010 à 2012

Taxe forfaitaire	Isolé	Ménage	Colonne2	Colonne3
Capacité de la poubelle	40-140-240 l.	40-140-240 l.	660 l	1100 l.
Taxe fixe	25 €	50 €	50 €	50 €
+				
Taxe 10 vidanges	17 €			
Taxe 20 vidanges		34 €	100 €	150 €
Total de	42 €	84 €	150 €	200 €

Taxe proportionnelle

coût des déchets emportés à 0,18 € le kilo au-delà des 5 kg (isolés) ou des 10 kg (ménage)

Recours aux subsides chaque fois que c'est possible (ex : programmes triennaux de travaux ou en matière de logement, programme PALME, accueil extra-scolaire, infrastructures sportives, bâtiments scolaires, patrimoine classé, petites infrastructures socio-culturelles, ...).

Ex.	Article	Libellé (Fr)	Crédit actuel	Droits Definitifs
2007	124/68501-51	SUBVENTION RW (UREBA) REMPLACEMENT CHASSIS BATIMENT CPAS	20.800,00 €	16.527,00 €
2007	423/665-52/2003	SUBSIDE RW AMENAGEMENT SECURITE (PLAN ZEN)	40.653,86 €	40.653,86 €
2007	722/661-51/2006	Subs. CF Ecole de Floriffoux - Chaudière	6.945,40 €	6.945,40 €
2007	722/663-51/2006	SUBSIDE RENOVATION TOITURE ECOLE FRANIERE	77.000,00 €	81.322,16 €
2007	763/663-51	SUBSIDE RW REMPLACEMENT CHASSIS SALLE DES FETES	21.375,00 €	21.375,00 €
2007	764/663-51/2002	SUBSIDE RW PLACEMENT ASCENSEUR/MONTE-CHARGES CENTRE SPORTIF	27.500,00 €	- €
Total 2007				166.823,42 €
2008	104/663-51	SUBSIDE RW CHASSIS MAISON COMMUNALE	7.650,00 €	7.650,00 €
2008	124/68502-51	SUBSIDE UREBA CHAUDIERE GAZ MAISON RUE PIRET 14	6.777,00 €	6.777,00 €
2008	421/66409-51	SUBSIDES RW RUE DE MALONNE	275.000,00 €	288.460,00 €
2008	421/683-51/2007	SUBSIDES IDEFIN REMPLACEMENT CHASSIS	2.500,00 €	2.500,00 €
2008	421/68401-51	SUBSIDES FRAIS D'ETUDE PLAN DE MOBILITE	52.500,00 €	46.401,00 €
2008	722/661-51	SUBSIDES RW PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ECOLE MAT BUZET	12.300,00 €	4.721,06 €
2008	763/683-51/2007	SUBSIDES IDEFIN REMPLACEMENT CHASSIS SALLE COMMUNALE	13.500,00 €	13.500,00 €
2008	767/663-51	SUBSIDE RW REMPLACEMENT CHASSIS BIBLIOTHEQUE	14.625,00 €	14.625,00 €
2008	835/665-52	SUBSIDE RW ACHAT MOBILIER CRECHE	3.600,00 €	3.280,00 €
Total 2008				387.914,06 €
2009	104/663-51/ - / -20090028	SUBSIDES UREBA REMPLACEMENT ECLAIRAGE MAISON COMMUNALE ET CHAUDIERE	10.400,00 €	12.690,25 €
2009	104/683-51/2008	SUBSIDE IDEFIN/UREPEER CHASSIS/CHAUDIERE MAISON COMMUNALE	37.700,00 €	1.970,00 €
2009	1243/663-51/ - / -20090032	SUBSIDES RENOVATION COLOMBIER	419.250,00 €	369.110,21 €
2009	721/661-51/ - / -20090027	SUBSIDES UREBA VENTILATION ET REMPLACEMENT CHAUDIERE ECOLE MAT FRANIERE	15.000,00 €	12.312,00 €
2009	722/663-51/ - / -20080009	SUBSIDES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ECOLE BUZET		3.065,00 €
2009	763/66101-51/ - / -20090043	SUBSIDE CHAUDIERE SALLE DES FETES	15.570,00 €	11.031,57 €
2009	763/683-51/2008	SUBSIDES IDEFIN SALLE COMMUNALE		3.460,00 €
2009	764/663-51/2002	SUBS EQUIPEMENT & REVÊTEMENT SOL CENTRE SPORTIF	11.733,22 €	108.068,28 €
2009	767/663-51/ - / -20090026	SUBSIDES UREBA ISOLATION TOITURE CENTRE CULTUREL	15.000,00 €	14.715,00 €

2009	790/663-51/ - / -20090045	SUBSIDES UREBA REMPLACEMENT CHAUDIERE PRESBYTERE FRANIERE	2.400,00 €	2.400,00 €
2009	835/663-51	SUBSIDES CHAUFFE EAU SOLAIRE CRECHE		1.600,00 €
2009	835/665-52/2008	SUBSIDE CF MATERIEL PUERICULTURE & JEUX (SOLDE)		320,00 €
2009	922/66301-51/ - / -20090039	SUBSIDES ACQUISITION IMMEUBLE RUE DE LA GLACERIE 5B	82.500,00 €	82.500,00 €
Total 2009				623.242,31 €
2010	124/663-51/ - / -20100032	SUBSIDES REMPLACEMENT ECLAIRAGE CPAS	13.860,00 €	- €
2010	721/663-51/ - / -20100027	SUBSIDES UREBA REMPLACEMENT CHAUDIERE MATERNELLE BUZET	13.397,00 €	- €
2010	7221/661-51/ - / -20100002	SUBSIDES CF ECOLE DE FLORIFFOUX	1.230.000,00 €	1.086.456,12 €
2010	767/663-51/ - / -20100034	SUBSIDES UREBA REMPLACEMENT ECLAIRAGE BIBLIOTHEQUE	10.500,00 €	- €
2010	790/663-51/ - / -20090024	SUBSIDES RW RENOVATION CHAPELLE SAINT PIERRE FRANIERE (70 %)	45.000,00 €	34.560,39 €
2010	7902/663-51/2008	SUBSIDES UREBA/IDEFIN FABIQUE EGLISE DE FLORIFFOUX	8.744,00 €	3.805,00 €
2010	930/665-52/ - / -20100041	SUBSIDES RW PCDR	10.000,00 €	- €
Total 2010				1.124.821,51 €
2011	124/663-51/ - / -20110032	SUBSIDES CGT RENOVATION PRESBYTERE DE FLOREFFE	91.805,00 €	91.805,00 €
2011	124/685-51/ - / -20110053	SUBSIDES INFRASPORT REMPLACEMENT PARCOURS SANTE 75%	22.500,00 €	
2011	1243/663-51/ - / -20110031	SUBSIDES RENOVATION COLOMBIER - PHASE 2	185.000,00 €	39.000,00 €
2011	421/684-51/ - / -20110019	SUBSIDE RW AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE ABORDS ECOLE DE FLORIFFOUX	100.000,00 €	100.000,00 €
2011	721/663-51/ - / -20110042	SUBSIDES UREBA PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ECOLE MATERNELLE FRANIERE	5.400,00 €	- €
2011	722/661-51/ - / -20110045	SUBSIDES UREBA PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ECOLE PRIMAIRE BUZET	4.500,00 €	- €
2011	722/663-51/ - / -20100002	SUBSIDES UREBA ISOLATION ET REMPLACEMENT CHASSIS FLORIFFOUX	16.000,00 €	- €
2011	7221/66101-51/ - / -20110028	SUBSIDES CF EXTENSION ECOLE DE SOYE	830.000,00 €	817.644,71 €
2011	790/663-51/ - / -20110033	SUBSIDES RW RENOVATION CHAPELLE ST MARTIN DE JODION (70 %)	140.000,00 €	- €
2011	790/663-51/2010- / -20090024	SUBSIDES RW RENOVATION CHAPELLE SAINT PIERRE FRANIERE (70 %)	11.277,97 €	11.277,97 €
2011	877/665-52/2010- / -20110008	SUBSIDES SPW EGOUTTAGE TIENNE JEAN PIERRE	4.000,00 €	- €
Total 2011				1.059.727,68 €
2012	124/663-51/ - / -20120040	SUBSIDES UREBA RENOVATION TOITURE LOCAL SCOUT	12.000,00 €	- €
2012	124/665-52/ - / -20120026	SUBSIDE SPW DEMOLITION DU HANGAR ET RECONSTRUCTION DALLE MAUDITIENNE	64.000,00 €	- €

2012	1243/663-51/ - / -20110031	SUBSIDES RENOVATION COLOMBIER - PHASE 2	60.000,00 €	107.139,45 €
2012	421/663-51/ - / -20110002	SUBSIDES UREBA PLACEMENT PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SERVICE TRAVAUX	9.000,00 €	- €
2012	421/664-51/ - / -20110016	SUBSIDE AMENAGEMENT PISTE CYCLO-PIETONNE FLOREFFE FRANIERE	150.000,00 €	140.032,98 €
2012	421/665-52/ - / -20120019	SUBSIDES SPW PCAR - SITE CHEVAL DE BOIS	16.000,00 €	- €
2012	421/665-52/ - / -20120020	SUBSIDES SPW PCAR - SITE DES CAILLOUX	24.000,00 €	- €
2012	421/684-51/ - / -20110064	SUBSIDES SPW PLAN TRIENNAL VOIRIE ET AQUEDUC RUE DE ROBERSART FLOREFFE	258.000,00 €	- €
2012	423/684-51/ - / -20110007	SUBSIDES RW AMENAGEMENT SECURITE CARREFOUR DE JODION	120.000,00 €	- €
2012	423/684-51/ - / -20110066	SUBSIDES RW AMENAGEMENT SECURITE RUE DE SOYE	42.000,00 €	- €
2012	569/665-52/ - / -20120023	SUBSIDE CGT HALTE DE NUIT POUR MOTOR-HOME	48.000,00 €	- €
2012	721/661-51/ - / -20120047	SUBSIDES ISOLATION PLANCHER ECOLE MATERNELLE BUZET	3.000,00 €	- €
2012	721/663-51/ - / -20120033	SUBSIDES CF ET UREBA MATERNELLE FRANIERE (SURCHAUFFE)	50.000,00 €	- €
2012	722/661-51/ - / -20120002	SUBSIDES UREBA PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ECOLE FLORIFFOUX	6.000,00 €	- €
2012	722/661-51/ - / -20120043	SUBSIDES UREBA ISOLATION PLANCHER GRENIER ECOLE PRIMAIRE FRANIERE	6.000,00 €	- €
2012	722/663-51/ - / -20120042	SUBSIDES REMPLACEMENT ECLAIRAGE PRIMAIRE BUZET	5.400,00 €	- €
2012	722/663-51/ - / -20120046	SUBSIDES UREBA PROTECTION SOLAIRE ECOLE FRANIERE PRIMAIRE	2.400,00 €	- €
2012	7611/665-52/ - / -20120034	SUBSIDES RW AIRES DE JEUX EXTERIEURS FLOREFFE - FLORIFFOUX	56.000,00 €	- €
2012	763/663-51/ - / -20120003	SUBSIDES UREBA ISOLATION TOITURE CERCLE ST JOSEPH DE SOYE	4.800,00 €	- €
2012	764/663-51/ - / -20110013	SUBSIDES INFRASPORT 75% AMELIORATION PERFORMANCES ENERGETIQUES CENTRE SPORTIF	86.250,00 €	- €
2012	764/663-51/ - / -20120009	SUBSIDES INFRASPORT AMENAGEMENT TERRAIN DE FOOT MARLAIRES	35.000,00 €	- €
2012	764/685-51/ - / -20090021	SUBSIDES UREBA + INFRASPORT AMENAGEMENT INST. SPORTIVES FOOT FLOREFFE + ABORDS	550.000,00 €	- €
2012	922/663-51/ - / -20090030	SUBSIDES RW RENOVATION RUE N DAME DES AFFLIGES 3 SOYE	77.700,00 €	- €
2012	790/663-51/ - / -20110033	SUBSIDES RW RENOVATION CHAPELLE ST MARTIN DE JODION (70 %)	140.000,00 €	132.023,69 €
2012	124/685-51/ - / -20110053	SUBSIDES INFRASPORT REMPLACEMENT PARCOURS SANTE 75%	22.500,00 €	19.000,00 €

Total 2012

398.196,12 €

Total général

3.760.725,10 €

17. FINANCES

Les services communaux (comptabilité et finances, recettes) disposent de bons outils de gestion : logiciels performants et outils adaptés à une gestion moderne de la trésorerie et des budgets.

- Achat du logiciel comptable « Phenix » en 2004 pour un montant de 10.227,16 € pour lequel nous payons une maintenance annuelle de 4.199 € en 2005 passée à 4.660 € en 2011 ;
- Mise en place depuis 2010 de tableaux budgétaires (sous format excel) pour chaque service (16 tableaux) pour impliquer chaque service à préparer et à gérer son propre budget ;
- Partenariat avec la Wallonie (DGO5) afin de créer un module supplémentaire dans E-comptes pour préparer le budget (pour remplacer les tableaux budgétaires).

Le service des finances s'occupe aussi de la gestion du portefeuille d'assurances. Un marché public en matière d'assurances toutes branches a été réalisé en 2008 et a permis une économie jusqu'en 2011 de 40% du montant global des primes, à savoir 34.500euros (gain de prime en 2009) sur un coût total de 82.500 euros (prime payée en 2008). Le service a mis en place des tableaux de bord de sinistres déclarés en toutes branches assurances.

17. FINANCES

17.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 17.1. Gérer de manière rigoureuse les finances communales, recettes comme dépenses, sans sanctionner le citoyen.

A VI 17.1.1. Atteindre une situation budgétaire équilibrée (à l'exercice propre) et maintenir un endettement raisonnable, pour ne pas hypothéquer l'avenir, sans augmenter les taxes additionnelles (autant que possible).

A VE 17.1.2. Veiller à ne pas dépasser le taux de taxation (précompte immobilier, impôt sur les revenus, enlèvement des déchets, documents administratifs) du niveau moyen des communes de notre province.

A VI 17.1.3. Recourir aux subsides chaque fois que c'est possible (droit de tirage élargi, programmes triennaux de travaux ou en matière de logement, programme PALME, accueil extra-scolaire, infrastructures sportives, bâtiments scolaires, patrimoine classé, petites infrastructures socio-culturelles, ...) (consultation systématique des cadastres des subventions disponibles sur le site de la Wallonie et du Bep,...).

A VI 17.1.4. Etablir une dotation communale prévisionnelle pour les six années de la législature pour le CPAS, les Fabriques d'église et les ASBL communales.

A VI 17.1.5. Etablir des contrats de gestion avec les 4 ASBL.

A VI 17.1.6. Doter les services communaux (comptabilité et finances, recettes) des logiciels les plus performants et des outils adaptés à une gestion moderne de la trésorerie et des budgets.

A VI 17.1.7. Présenter des analyses comparatives et prospectives (pour la présentation des budgets et des comptes).

A VI 17.1.8 Formaliser une concertation entre les receveurs, les secrétaires, le Bourgmestre, l'Echevin des finances et la Présidente du Cpas.



18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

18.1. Bilan 2007-2012

Floreffe investit dans les nouvelles technologies afin de mieux accueillir, mieux communiquer, mieux servir le citoyen, afin de mieux gouverner et d'améliorer le bien-être au travail.

2006 (Valeur approximative du parc : 80.000 €)

Commune

- ✓ Serveur Adehis (serveur d'applications) : Saphir, Onyx, Phénix, Oracle (base de données)
 - Système de sauvegarde présent sur ce serveur mais programme « Bandes magnétiques » non configuré pour le Ciger. Cassettes défectueuses donc jamais utilisées.
- ✓ Serveur de fichiers : Données utilisateurs, profils, lecteur « réseau partagé »
 - Pas de système/programme de sauvegarde
- ✓ En urgence, réalisation de sauvegardes croisées entre les deux serveurs pour éviter la perte de données en attendant les commandes des programmes de sauvegarde et du NAS (disque dur réseau haute fiabilité)
- ✓ Des boîtes courriel Publink de 10 méga-octets (Mo) ou 50 méga-octets (Mo) pour les utilisateurs

Ecoles

- ✓ **Buzet maternelle** : Internet depuis décembre 2006. Routeur commandé, reçu et mis au grenier de la commune. (Les filtres réseau n'ont pas été commandés (1 filtre réseau par appareil téléphonique ou fax se branchant sur la ligne téléphonique)). Le câblage a été réalisé. Aucun antivirus prévu. Installation du matériel et configuration en été 2011. Antivirus gratuit installé.
- ✓ **Buzet primaire** : Etude de faisabilité d'installation d'un réseau « hybride PC-MAC » (J-F Manil).
- ✓ **Franière** : Internet payé depuis décembre 2006. Routeur commandé, reçu et mis au grenier de la commune. (Les filtres réseau n'ont pas été commandés (1 filtre réseau par appareil téléphonique ou fax se branchant sur la ligne téléphonique)). Le câblage a été réalisé. Aucun antivirus prévu.
- ✓ **Soye** : Internet payé depuis décembre 2006. Routeur commandé, reçu et mis au grenier de la commune. (Les filtres réseau n'ont pas été commandés (1 filtre réseau par appareil téléphonique ou fax se branchant sur la ligne téléphonique)). Le câblage a été réalisé. Aucun antivirus prévu.

- ✓ **Floriffoux** : Internet n'a pas été demandé, le câblage a été réalisé. Pas de router commandé, ni de filtres réseau. Pas d'antivirus prévu.

2009 (Valeur approximative du parc : 130.000 €)

Commune

Aucune modification « profonde » d'infrastructure réseau n'a eu lieu entre 2006 et 2009. L'évolution a surtout consisté dans l'acquisition de matériel (PC - serveurs - logiciels).

Hardware - Machines

- ✓ un serveur d'application sous Windows 2000
- ✓ un serveur de domaine sous Windows 2003 (20 PC et 4 portables)
- ✓ un serveur de téléphonie (+ 24 téléphones)
- ✓ un terminal serveur
- ✓ un disque dur réseau externe de 400Gb (stockage des photos entre autres)
- ✓ 3 Switch
- ✓ un NAS (sauvegarde des serveurs)
- ✓ 8 imprimantes et 3 copieurs

Software - Logiciels

- ✓ Application du CIGER (Saphir, Onyx, Phénix, Persée, Urba)
- ✓ Application Eudata (gestion des courriers entrants et sortants)
- ✓ Application Arcview (cartographie)
- ✓ Application Matrice cadastrale
- ✓ Belpic (carte d'identité électronique)
- ✓ Application 3P (marché public)
- ✓ Antivirus NOD 32

Accès Internet - Infrastructure réseau

- ✓ ADSL Publink routeur sécurisé pour l'accès au registre national
- ✓ ADSL classic pour les connexions distantes (VPN)

Hors Maison communale

- ✓ 4 écoles avec en tout 26 PC (Win98 + win2000 + Win XP)
- ✓ Service des travaux : 3 PC et 3 téléphones
- ✓ Bibliothèque communale : 4 PC et 1 téléphone

CPAS (Valeur approximative : 50.000 €)

- ✓ Un serveur de domaine/application/fichiers Windows serveur 2008
- ✓ 1 switch et 1 routeur publink
- ✓ 14 PC et 14 téléphones
- ✓ Antivirus McAfee
- ✓ IDS (Système de détections des intrusions informatiques)

2012 (Valeur approximative du parc : 220.000 €)

Commune

Modifications importantes de l'infrastructure réseau entre les différents sites de la commune et le CPAS. (Création d'un réseau privé virtuel sécurité « VPN » afin de mettre en place plusieurs équipements pour l'informatique et la téléphonie).

Hardware - Machines

- ✓ un serveur d'application sous Windows 2008
- ✓ un serveur de domaine/mail sous Windows 2003 (24 PC, 6 portables, 3 Smartphones)
- ✓ un serveur de téléphonie Beip (WIN) + 23 téléphones
- ✓ un terminal serveur
- ✓ 3 switchs
- ✓ un disque dur réseau externe de 400Gb (stockage)
- ✓ deux NAS de 1 To (backup des serveurs)
- ✓ Terminal de paiement bancontact
- ✓ 12 imprimantes sur serveur et 3 copieurs

Software - Logiciels

- ✓ Application Adehis (Saphir, Onyx, Phénix, Persée, Urba)
- ✓ Application Eudata (gestion des courriers entrants et sortants)
- ✓ Application Arcview (cartographie)
- ✓ Application Matrice cadastrale
- ✓ 2 VectorWorks (Architecture)
- ✓ Belpic (carte identité électronique)
- ✓ Application 3P (marché public)
- ✓ Ecompte
- ✓ Antivirus NOD32

Accès Internet - Infrastructure réseau

- ✓ ADSL Publink routeur sécurisé pour l'accès au registre national
- ✓ ADSL classic pour les connexions distantes (VPN)
- ✓ Routeur de Publiwin (Téléphonie)
- ✓ Ligne Routeur SDSL (Téléphonie)

Maison communale

- ✓ 4 écoles avec en tout 55 PC et 4 serveurs Windows 2008 R2 (Windows XP, Windows 7 et Linux Ubuntu) (Cyber - Classe inclus)
- ✓ 1 Ipad
- ✓ Service des travaux 4 PC et 3 téléphones + 1 switch
- ✓ Bibliothèque communale 5 PC et 3 téléphones + 2 switch

- ✓ Couverts par antivirus Microsoft Essential Security ou Nod32
- ✓ Routeur présent dans chaque implantation

CPAS (Valeur approximative : 60.000 €)

- ✓ Un serveur de domaine/application/fichiers Windows serveur 2008
- ✓ 1 switch et 1 routeur Publink et 1 routeur Publiwin
- ✓ 15 PC et 15 téléphones (2 portables)
- ✓ Antivirus McAfee
- ✓ IDS (Système de détections des intrusions informatiques)

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

18.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 18.1. Maintenir le parc informatique à un niveau élevé de performance.

A VI 18.1.1. Réaliser un plan d'investissement d'équipement technologique (état des lieux, besoins, planification des achats)

A VI 18.1.2. Améliorer la sauvegarde des données informatiques et des courriels.

OO 18.2. Centraliser les achats informatiques avec nos partenaires, le CPAS, les ASBL mono-communales,...

A VE 18.2.1. Proposer de centraliser les achats informatiques dans un seul marché public commun.

OO 18.3. Participer à la mise en place d'outils de bonne gouvernance.

A VI 18.3.1. Participer à la mise en place d'une application informatique destinée au programme stratégique transversal communal - PST

A VI 18.3.2. Participer à la mise en place d'une application informatique destinée à améliorer la gestion du service des garderies scolaires (pointages sur le terrain, création des factures et du rapport de l'ONE).

A VI 18.3.3. Participer à la mise en place d'une application informatique destinée à améliorer la préparation des budgets et des modifications budgétaires et qui pourra servir de volet financier au PST.

A VI 18.3.4. Participer à la mise en place d'un outil permettant de supprimer le papier dans le cadre de l'organisation des collèges et conseils communaux.

A VI 18.3.5. Participer à la mise en place d'une application informatique destinée à améliorer la gestion du service des travaux.

A VI 18.3.6. Mettre en commun les bases de données des bibliothèques communale et libre.

A VE 18.3.7. Développer des services en ligne.

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

18. Plan d'actions 2013-2018

OO 18.1. Maintenir le parc informatique à un niveau élevé de performance.

A VI 18.1.1. Réaliser un plan d'investissement d'équipement technologique (état des lieux, besoins, planification des achats)

Le service informatique proposera au Collège communal dans le second semestre 2014 un plan d'investissement d'équipement technologique pour 2015-2016-2017 et 2018.

Ce plan comprendra :

- un état des lieux détaillé par service (par bâtiment) de l'équipement actuel ;
- les investissements nécessaires afin de maintenir le niveau de performance actuel et les éventuels investissements nécessaires afin d'améliorer ce niveau ;
- une planification des achats et des coûts sur trois années.

L'inventaire du parc informatique et le plan d'investissement seront tenus à jour et présentés une fois par an en Collège communal (au mois de décembre chaque année).

Pilote : Samuel Rogé, responsable du service informatique

Services partenaires :

Mandataire responsable : Philippe Jeanmart, Echevin en charge de l'informatique

Fiche d'objectifs 2014 : service informatique

Budget : budget informatique

A VI 18.1.2. Améliorer la sauvegarde des données informatiques et des courriels.

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

OO 18.2. Centraliser les achats informatiques avec nos partenaires, le CPAS, les ASBL mono-communales,...

A VE 18.2.1. Proposer de centraliser les achats informatiques dans un seul marché public commun.

Chaque année, le service informatique proposera à nos partenaires (ASBL, CPAS, ...) d'intégrer dans le marché public d'achats informatiques leurs besoins en la matière afin de les faire bénéficier d'un éventuel tarif préférentiel.

Cette proposition se fera sous la forme d'un courrier à transmettre chaque année dès le mois de janvier.

Pilote : Samuel Rogé, responsable du service informatique

Services partenaires : Cellule Marchés publics

Mandataire responsable : Philippe Jeanmart, Echevin en charge de l'informatique

Fiche d'objectifs 2014 et suivants : service informatique

Budget : aucun

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

OO 18.3. Participer à la mise en place d'outils de bonne gouvernance.

A VI 18.3.1. Mettre en place une application informatique destinée au programme stratégique transversal communal - PST

Un comité de pilotage a été créé en 2012 afin de mettre en place et de développer des outils de bonne gouvernance (PST, fiche d'objectifs, fiche budgétaire, gestion des garderies scolaires,...) qui permettent, notamment, de planifier, gérer, simplifier le travail des services communaux.

L'informaticien fait partie de ce comité de pilotage. Il propose des solutions informatiques adéquates pour améliorer l'utilisation de ces outils.

Un PST a été élaboré en partie sous format word et en partie sous format excel.

En 2014, ce PST devra être intégré dans une application informatique adéquate et compatible avec nos autres applications informatiques (gestion des courriers, gestion des délibérations et des procès-verbaux, gestion des données financières).

Le service de la direction générale se chargera de l'encodage et de la mise à jour du PST dans l'application informatique proposée par le comité de pilotage.

L'encodage sera terminé pour janvier 2014 et les mises à jour du PST seront réalisées trimestriellement. Une procédure pour la mise à jour sera proposée par le comité de pilotage et avalisée par le comité de direction. Le secrétariat de la direction générale se chargera de placer le point à l'ordre du jour de ces deux comités et d'assurer la mise en œuvre. La première mise à jour sera organisée en juin 2014.

Pilotes : Samuel Rogé, responsable du service informatique et Audrey Deguedre, secrétariat communal

Services partenaires : Comité de pilotage et comité de direction

Mandataire responsable : Philippe Jeanmart, Echevin de l'informatique

Fiches d'objectifs 2014 : service informatique - secrétariat communal

Budget 2014 : service informatique

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

A VI 18.3.2. Mettre en place une application informatique destinée à améliorer la gestion du service des garderies scolaires (pointages sur le terrain, génération des factures et du rapport de l'ONE).

- A chaque enfant sera affecté un QR code unique. Ce type de code est similaire à un code barre à la différence que nous pourrons y enregistrer les informations que nous souhaitons. (Les nom, prénom, année scolaire, ...)
- Avec un Smartphone (faisant office de lecteur code-barres), la gardienne devra simplement « scanner » le code présent sur le cartable à l'arrivée et au départ de l'enfant. (Manipulation très rapide).
- Une fois les données enregistrées dans le lecteur, celui-ci enverra automatiquement les bonnes informations, via le réseau wifi de l'école, au serveur de la commune.
- Les données seront ensuite récupérées par le programme installé au service redevances et les factures seront automatiquement générées.

Cela fera gagner du temps aux accueillantes qui devront uniquement scanner le QR code au début de la garderie et lors du départ de l'enfant plutôt que de prendre les présences toutes les demi-heures. Le service comptabilité gagnera du temps également puisqu'il ne sera plus nécessaire d'encoder les fiches de présence pour générer les factures. Enfin, le programme permettra de générer des statistiques pour l'ONE et permettra donc également à la coordinatrice du service de gagner du temps.

Le service informatique est chargé de mettre en place un nouveau système de centralisation des données envoyées par les lecteurs de QR Code (installation d'un serveur à l'administration communale) et de la mise en place d'un logiciel libre (Open ERP) pour l'interprétation de ces données afin de permettre l'automatisation de la facturation des garderies.

Après une période de test, le nouvel outil sera utilisé par les quatre implantations scolaires dès janvier 2014.

Un règlement redevance adapté devra être adopté pour 2014.

Pilote : Samuel Rogé, responsable du service informatique

Service partenaire : Angélique Vassart, responsable du service Accueil Temps libre - Fabienne Houyoux, service fiscalité - Comité de pilotage

Mandataire responsable : Philippe Vautard, Echevin de la Cohésion sociale

Fiches d'objectifs 2014 : service informatique - service fiscalité

Budget 2014: service informatique

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

A VI 18.3.3. Mettre en place une application informatique destinée à améliorer la préparation des budgets et des modifications budgétaires et qui pourra servir de volet financier au PST.

Actuellement, la préparation du budget se réalise sur tableau excel. Un tableau par service. Chaque service gère son budget.

Le service informatique mettra en place une application informatique qui permettra aux différents services communaux de connaître l'état des engagements et des imputations (au jour le jour) des articles budgétaires qu'ils gèrent.

Des partenariats peuvent être envisagés (avec la DGO5 pour E-comptes) ou avec un autre partenaire.

Cet outil devra être opérationnel pour la réalisation du budget 2015.

Pilotes :

Samuel Rogé, responsable du service informatique
Marina Cohy, responsable du service information et communication

Service partenaire : service des finances (Isabelle Douillet) et le Comité de pilotage

Mandataire responsable : Philippe Vautard, Echevin des Finances

Fiches d'objectifs : service informatique - service information et communication

Budget : service informatique

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

A VI 18.3.4. Mettre en place un outil permettant de supprimer le papier dans le cadre de l'organisation des collèges et conseils communaux.

Actuellement, l'organisation des 43 séances de Collège et des 10 Conseils communaux engendre les coûts suivants :

-temps de travail pour préparer les fardes papiers :

Collège → en moyenne 15 fardes * 10 min par agent + 15 min (préparation service secrétariat communal) * 43 séances = environ 118h/an

Conseil → en moyenne 15 fardes * 30 min par agent + 30 min (préparation service secrétariat communal) * 10 séances = environ 80h/an

-coût du papier : 0,0065€/feuille

Collège → environ 50 feuilles * 6 mandataires * 43 séances = 12.900 feuilles
Donc 12.900 * 0,0065 = 83,85€/an

Conseil → environ 80 feuilles * 19 conseillers * 10 séances = 15.200 feuilles
Donc 15200 * 0.0065€ = 98,8€/an

En 2014, le service informatique et le service information et communication mettront en place un système informatisé pour la préparation et l'organisation des séances de Collège communal (achat de sept tablettes et mise en place d'une application informatique pour la gestion des délibérations et des procès-verbaux).

En 2015, après une évaluation, ce système sera étendu à la préparation et à l'organisation des séances du Conseil communal.

L'évaluation sera présentée au collège communal en janvier 2015 (ou 2016).

Pilotes :

Samuel Rogé, responsable du service informatique
Marina Cohy, responsable du service information et communication

Service partenaire : secrétariat communal et Comités de pilotage/ de direction

Mandataire responsable : Philippe Jeanmart, Echevin de l'informatique

Fiches d'objectifs 2014/2015 : service informatique - service information et communication

Budget 2014 : service informatique et service de l'information et de la communication

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

A VI 18.3.5. Mettre en place une application informatique destinée à améliorer la gestion du service des travaux.

En 2012, achat d'une application informatique « gestravail ».

Depuis fin 2012, un encodage des données suivantes (patrimoine communal, véhicules, voiries, personnel et ouvriers communaux, associations, ASBL communales, ...) a été réalisé.

A partir de cette base, création de circuits de travail pour les ouvriers notamment : circuits de fauchage, de tontes, de débroussaillage, propreté (poubelles), entretiens de cimetières, déneigements.

Ce logiciel permet la gestion de demandes et des interventions de travaux.

Les demandes peuvent être introduites par divers intervenants (architecte communale, échevin des travaux, directrice d'écoles, bibliothèque communale et centre culturel, agent administratif affecté au service des travaux). Ces demandes ainsi encodées, permettent aux responsables des travaux de créer des interventions et de les planifier (affectation hommes, heures, durée, ...)

Pour 2014, il est prévu d'acheter le module de gestion de stock (5.000€).

Un encodage de l'outillage (débroussailleuses, scie circulaire, ...) et du matériel sera réalisé. Ce qui permettra à terme, de lier ce matériel et outillage aux interventions planifiées.

Pour 2014, il est prévu de gérer les différentes consommations énergétiques des bâtiments communaux avec ce logiciel.

Pilote : Marina Cohy, responsable du service information et communication

Services partenaires : service des Travaux / Comité de pilotage

Mandataires responsables : Philippe Jeanmart, Echevin de l'informatique / Benoît Mouton, Echevin des Travaux / Mobilité / Bâtiments

Fiches d'objectifs 2014 : service information et communication

Budget 2014 : service information et communication

18. INFORMATIQUE (NOUVELLE TECHNOLOGIE)

A VI 18.3.6. Mettre en commun les bases de données des bibliothèques communale et libre.

A VE 18.3.7. Développer des services en ligne.

Actuellement, les télé-services en place permettent une demande en ligne de certains documents à savoir :

- Certificat de nationalité
- Certificat de résidence
- Certificat de vie
- Composition de ménage
- Extrait de casier judiciaire (modèles 1 et 2)

Pilotes :

Samuel Rogé, responsable du service Informatique
Marina Cohy, responsable du service Communication

Services partenaires :

Service population
Comité de direction

Mandataires responsables :

Philippe Jeanmart, Echevin de l'Informatique

Fiches d'objectifs 2014:

service Informatique
service Communication

Budget :

service Informatique



19. LOGEMENT

19. LOGEMENT

19.1. Bilan 2007-2012

Floreffe dispose de 36 logements sociaux sur son territoire (1,2% des logements totaux). Le Code Wallon du Logement impose un nombre de logements publics égal à 10% des logements totaux (300 logements pour Floreffe).

Nos projets dans le cadre du programme d'ancrage communal :

2006-2008

Pas de projet retenu (projets non localisés proposés)

2009-2010 (2011) :

1. Aménagement de deux logements sociaux (commune) :

- rue de la Glacerie 5A à Franière : adjudication 2011 + chantier 2012 - 2013
- rue Notre Dame des Affligés 3 à Soye : adjudication 2011 + chantier 2012 - 2013

2. Aménagement de deux logements de transit (CPAS) :

- rue de Deminche 1 b 2 à Franière : (à programmer)
- rue Romedenne 36 à Floreffe (au-dessus de l'atelier « Faut l'fer ») (à programmer) (proposition d'une gestion par l' AIS)

2012-2013 :

Aménagement de quatre logements sociaux :

- rue A. Renard 8 à Floreffe (ancien Courthéoux, 2 logements) (Commune - proposition d'une gestion par le Foyer Namurois)
- rue A. Renard 4 à Floreffe (ancien Laurette) (CPAS)
- rue de Deminche 1 b 1 à Franière (CPAS)

Nos projets hors ancrage :

- AIS : Logement dit « ancienne maison de l'instituteur à Buzet, maison annexe à l'école », appartement rue Massaux-Dufaux réhabilité - gestion d'abord en propre, puis confiée à l' AIS

- Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie : réhabilitation de 2 maisons à Franière (rue de l'Eglise et place Communale).

Logements mis en location en 2010 :

- Place communale : mai 2010
- Rue de l'Eglise : janvier 2010

19. LOGEMENT

Notre service communal du logement :

Il existe :

1/un service communal du logement :

- informant le citoyen sur les aides
- établissant les arrêtés d'insalubrité (10 interventions dont 5 arrêtés d'insalubrité en 2012)
- établissant l'inventaire des logements inoccupés (7 en 2012)

2/une commission logement :

Une réunion par trimestre qui réunit autour d'une même table les intervenants utiles (Police, Cpas, services population et urbanisme) pour tenter de solutionner les différents problèmes en la matière (logement insalubre, surpeuplé).

19. LOGEMENT

19.2. Objectifs opérationnels 2013-2018

OO 19.1. Répondre aux demandes d'informations diversifiées du citoyen en matière de logement.

A VI 19.1.1. Organiser une réunion par trimestre à partir de janvier 2014 entre les différents services concernés par la problématique du logement (service logement, service urbanisme, service énergie, service environnement, service population, CPAS, police...) pour échanger des informations et veiller au respect des dispositions réglementaires.

OO 19.2. Proposer plus de logements locatifs à des prix abordables pour répondre à une demande sociale croissante (40 logements sociaux supplémentaires pour 2018) (36 en 2013) (76 en 2018).

A VI 19.2.1. Réaliser un plan d'ancrage communal 2014-2016 et assurer une coordination avec le CPAS, l'Agence Immobilière Sociale « Gestion logement Gembloux et Fosses », la Société de Logement de Service Public « Le Foyer Namurois », le Fonds du Logement de Wallonie pour accroître la prise en gestion de logements par des instances publiques.

A VE 19.2.2. Inciter les promoteurs immobiliers à l'aménagement ou à la construction de logements adaptés pour les personnes âgées et personnes à mobilité réduite (logements de plain-pied...) (imposer 5% de logements publics dans les lotissements importants à partir de 2013).

OO 19.3. Veiller à la qualité des logements (décent et salubres) pour lutter contre la paupérisation des centres des villages de l'entité.

A VE 19.3.1. Lutter contre les logements inoccupés via la taxation (enrôlement dès 2013).

A VI 19.3.2. Lutter contre les logements insalubres en formant en interne un agent sanctionnateur en matière de logement (le responsable du service logement) insalubre en 2014.

19. LOGEMENT

OO 19.1. Répondre aux demandes d'informations diversifiées du citoyen en matière de logement.

L'administration communale veillera prioritairement à optimiser le service rendu aux citoyens par le personnel du service logement et énergie, assurant une information maximale des Floreffois sur toutes les aides, primes et subsides auxquels ils peuvent prétendre pour améliorer leur logement. Une information sera également accessible à propos des dispositions en matière de salubrité ou de permis locatif.

Le service communal de l'urbanisme assure également un rôle préventif en apportant une information complète sur les conditions urbanistiques qui s'imposent à la construction de nouveaux bâtiments et à l'aménagement de nouveaux logements, en particulier par la division de bâtiments existants.

A VI 19.1.1. Organiser une réunion par trimestre à partir de janvier 2014 entre les différents services concernés par la problématique du logement (service logement, service urbanisme, service énergie, service environnement, service population, CPAS, police...) pour échanger des informations et veiller au respect des dispositions réglementaires.

Ces réunions permettront aux différents services de faire un état de la question régulièrement et d'avoir une vue d'ensemble. On pourra tout particulièrement éviter de la sorte les problèmes d'inscription de nouveaux habitants dans des logements ayant été aménagés sans respecter toutes les dispositions réglementaires en matière d'urbanisme ou de logement.

Les citoyens seront informés de la même manière par les différents services concernés de près ou de loin par la problématique du logement.

Des procès-verbaux seront établis par l'agent responsable et classés et scannés dans la CDU.

Pilote : Pierre Lemoine, responsable du service Logement

Services partenaires : services urbanisme, énergie, environnement, population, CPAS, Police

Mandataire responsable : Philippe Vautard, 1^{er} Echevin en charge du logement

Fiche d'objectifs : Logement

Budget : aucun

19. LOGEMENT

OO 19.2. Proposer plus de logements locatifs à des prix abordables pour répondre à une demande sociale croissante (40 logements sociaux supplémentaires pour 2018) (36 en 2013) (76 en 2018).

Toutes les mesures seront prises pour encourager la création de nouveaux logements publics permettant de répondre à une demande sociale croissante et diversifiée. L'insertion de ces logements dans nos villages sera favorisée en évitant leur concentration dans certains quartiers.

La volonté du Collège communal est de proposer des plans d'ancrage communaux ambitieux, en impliquant tous les acteurs locaux du logement.

A VI 19.2.1. Réaliser un plan d'ancrage communal 2014-2016 et assurer une coordination avec le CPAS, l'Agence Immobilière Sociale « Gestion logement Gembloux et Fosses », la Société de Logement de Service Public « Le Foyer Namurois », le Fonds du Logement de Wallonie pour accroître la prise en gestion de logements par des instances publiques.

Organiser une réunion annuelle à partir de 2014 avec ces différents intervenants.

Pilote : Pierre Lemoine, responsable du service logement

Services partenaires : CPAS, AIS, FN, FLW

Mandataire responsable : Philippe Vautard, 1^{er} Echevin en charge du logement

Fiche d'objectifs : Logement

Budget : aucun

19. LOGEMENT

A VE 19.2.2. Inciter les promoteurs immobiliers à l'aménagement ou à la construction de logements adaptés pour les personnes âgées et personnes à mobilité réduite (logements de plain-pied...) (imposer 5% de logements publics dans les lotissements importants à partir de 2013).

Dans les divers programmes à travers lesquels des logements publics pourraient être aménagés (ancrage communal, Développement Rural, ..), une priorité sera donnée à l'aménagement de logements pour les personnes âgées et/ou accessibles aux personnes à mobilité réduite (logements de plain-pied...).

Il est possible d'aménager de tels logements adaptés tout en luttant contre l'isolement des personnes âgées, par l'aménagement de logements intergénérationnels (ou logements kangourou), pouvant réunir des personnes moins jeunes et seules avec des couples ou personnes plus jeunes, disposant d'un espace commun de vie et d'échange.

Les services communaux sensibiliseront les porteurs de projets immobiliers privés (lotissements, ensembles immobiliers avec appartements,...) à l'importance de prévoir un certain nombre de logements adaptés à ces publics fragilisés.

N.B. : par les termes « lotissements importants », on entend lotissements supérieurs ou équivalents à 20 logements.

Pilote : Alain Kaisin, responsable du service urbanisme

Services partenaires : service logement / **Agent responsable** : Pierre Lemoine,
Service partenaire : service urbanisme

Mandataires responsables : André Bodson, Bourgmestre en charge de l'aménagement du territoire et Philippe Vautard, 1^{er} Echevin en charge du logement

Fiche d'objectifs : urbanisme

Budget : aucun

19. LOGEMENT

OO 19.3. Veiller à la qualité des logements (décent et salubres) pour lutter contre la paupérisation des centres des villages de l'entité.

La volonté de la commune de Floreffe est d'assurer des logements publics et privés de la meilleure qualité :

- adaptés aux besoins spécifiques : réponse à l'évolution de la composition des familles (familles monoparentales,), personnes perdant leur autonomie,.... ;
- salubres ;
- performants d'un point de vue énergétique ;
- adaptables ;

Les services veillent à s'assurer de cette qualité dès l'instruction des demandes de permis d'urbanisme.

La volonté du Collège communal est de privilégier la concertation avec tous les acteurs du logement. Toutefois, la possibilité de taxer les logements inoccupés et d'appliquer des amendes administratives en matière de salubrité et de permis de location permettra d'agir de manière plus efficace pour faire appliquer la législation.

A VE 19.3.1. Lutter contre les logements inoccupés via la taxation (enrôlement dès 2013).

Le croisement des données gérées par les services communaux de la population, de l'urbanisme et de l'environnement (en particulier poubelles à puce) permet d'identifier les logements inoccupés. La volonté du Collège communal est de privilégier la prévention et la concertation en la matière. Les propriétaires de biens inoccupés sont toujours prévenus par simples courriers de la situation de leurs biens, et informés des aides auxquelles ils peuvent prétendre pour remettre leurs biens sur le « marché » du logement, notamment par le biais de l'AIS. Le règlement communal instaurant une taxe sur les logements inoccupés n'est appliqué que lorsqu'aucune réponse satisfaisante n'est apportée pour rendre les biens inoccupés à leur fonction initiale.

Pilote : Pierre Lemoine, responsable du service Logement

Services partenaires : service des Finances

Mandataire responsable : Philippe Vautard, 1^{er} Echevin en charge du logement et des finances

Fiche d'objectifs : Logement

Budget : aucun

19. LOGEMENT

A VI 19.3.2. Lutter contre les logements insalubres en formant en interne un agent sanctionnateur en matière de logement (le responsable du service logement) insalubre en 2014.

En matière de logements insalubres, les services du CPAS sont en première ligne, qu'il s'agisse d'identifier les logements de piètre qualité et de renvoyer leurs occupants vers le service logement, ou de prendre en charge les personnes dont le logement serait déclaré insalubre. La coordination entre les services communaux et le CPAS est donc essentielle en cette matière.

Les nouvelles dispositions du Code Wallon du Logement (articles 7 et 13) imposent à partir du 1er septembre 2013 le relogement des personnes qui seraient, mesure extrême, expulsées suite à un arrêté d'incapacité. En raison de la pénurie de logement public, il est très complexe de se conformer à cette obligation de relogement. Plus que jamais, il est important de prendre des mesures pour s'attaquer aux problèmes de salubrité avant que le logement ne soit trop dégradé. La désignation d'un agent communal pouvant établir les rapports de salubrité devrait participer à l'amélioration de la gestion de ces situations.

En complément de la priorité qui est donnée à la lutte contre les logements insalubres, la volonté du Collège communal est de former un agent communal qui puisse être habilité à établir des rapports de salubrité pour les locataires ou propriétaires qui en feraient la demande.

Cette mesure permettra une plus grande réactivité face à des situations parfois très pénibles pour les occupants de logements insalubres, le recours à l'estimateur régional allongeant la procédure de 3 à 4 mois. Le service à la population en matière de logement s'en trouvera amélioré.

En cas d'absence de réponse adaptée des personnes concernées, propriétaires ou locataires, le fait de disposer d'un agent habilité dans les services permettra d'appliquer les amendes administratives en matière de salubrité et de permis de location instaurées par le Code Wallon du Logement.

Pilote : Pierre Lemoine, responsable du service Logement

Services partenaires : services urbanisme, population, CPAS, Police

Mandataire responsable : Philippe Vautard, 1^{er} Echevin en charge du logement

Fiche d'objectifs : Logement

Budget : aucun



20. MOBILITE / SECURITE ROUTIERE

20.1. Bilan 2007-2012

1. En 2011 (mars), Floreffe s'est engagée dans un Plan Communal de Mobilité favorisant la mobilité douce par la définition d'itinéraires piétons et cyclables prioritaires dont la première réalisation est :

- en 2012-2013 : Création d'une piste cyclo-piétonne entre Floreffe et Franière (175.000€ dont 140.000€ subsidiés (crédit d'impulsion)).

2. Réouverture et entretien de sentiers et chemins vicinaux : Chaque année, le service communal des Travaux essaie de rouvrir ou de rendre plus praticables un ou plusieurs sentiers et chemins qui sont ensuite, dans la mesure du possible et en partenariat avec l'O.T.F., intégrés dans des circuits de promenades. Plusieurs fois par an, ils sont entretenus suivant plusieurs circuits par les ouvriers communaux. (voir les circuits disponibles ci-dessous)

3. Acquisition d'un vélo électrique pour favoriser les déplacements non motorisés du personnel communal. Ce vélo a été acheté en décembre 2009 pour un montant de 1.759,99 € subsidié à concurrence de 1000 €.

4. Placement de range-vélos (devant la maison communale et la salle des fêtes) : depuis 2009, le service communal des travaux réalise en ses ateliers, des ranges-vélos et des bancs publics. Chaque école en dispose, ainsi que la salle des fêtes, l'Administration communale, l'O.T.F. et la gare de Franière.

5. Formation à la sécurité des jeunes cyclistes : en 2007, mise en place de la formation PROVELO dont le coût s'élevait à 570€, et en 2009, lancement du brevet cycliste pour un montant de 1320€.

6. Aménagement de sécurité : abords (trottoirs) de l'école de Floriffoux.

Le Conseil communal, réuni en séance du 9 novembre 2009, a chargé l'intercommunale INASEP, de l'étude des travaux. Le Collège communal, en date du 31 mars 2011, attribue les travaux à la société AB TECH pour le montant de 319.130,12 € T.V.A.c. Un subside d'un montant de 100.000 € nous est accordé par le Gouvernement wallon.

7. Sécurisation du carrefour rue de Soye, rue de la Boulonnerie :

Le Conseil communal, réuni en séance du 21 novembre 2011, a chargé l'intercommunale INASEP de l'étude des travaux. Les plans d'aménagement du carrefour et le cahier spécial des charges ont été déposés le 13 septembre 2012. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 107.811,00 €. En 2013, un aménagement léger (marquage au sol et placement de potelets) a été réalisé rue de Soye (Franière) par le service des Travaux.

8. Mise en place d'une navette bus le jeudi matin pour desservir le marché hebdomadaire pour un montant de 172€ HTVA par trajet, à raison de 42 trajets par an, soit environ 7.200€ HTVA/an depuis 2003.

9. Sécurisation du carrefour de Jodion à Soye :

Le Conseil communal, réuni en séance du 19 septembre 2011, a chargé l'intercommunale INASEP de l'étude des travaux. Le projet en cause a été intégré, par décision du Conseil communal du 9 septembre 2013, au plan d'investissement communal (P.I.C.). L'estimation des travaux s'élève au montant de 97.964,01 €. La Région wallonne interviendra financièrement à raison de 50% du montant des travaux.

Chemins et sentiers

Buzet

N° 146	: Les Coins → Profonde ruelle
N° 151 (Pré de Buzet)	: Place de Buzet → rue Patiny
N° 157 (Juraumont)	: 151→Patiny→Juraumont→Marlagne
N° 56	: rue Filée→Bois de Gobiermont→piste santé
N° 145 (Tri au lis)	: rue Filée→rue Delire
N° 141 (sentier du Pré)	: Profonde ruelle→Froidebise
N° 63 (Froidebise)	: Tienne-Jean-Pierre→rue de Fosses
rue de Fosses	: rue de Fosses→n° 15

Sovimont

N° 20/ i 5/135	: Place de Sovimont→rue des Hayettes
N° 128	: morceau entre la rue Maurice-Toussaint→rue de Sovimont

Floreffe

N° 128/ i 13/ i 21	: rue Lessire→rue des Crayats
N° i 11	: rond-point station Esso→terrain de foot.des Marlaires
N° 120	: rue des Marlaires (haut)→rue des Marlaires (bas)
N° i 2	: rue du Coriat (bas)→rue du Coriat (haut)
N° 129	: rue de Robersart→rue Bertrand
N° 76	: rue de Robersart→rue Euriette
N° 74	: rue Euriette (bas)→rue Euriette (haut)
N° 26	: rue Euriette→bois de Chaumont
N° 124 - 123	: RN 922/ Hayettes→bois de Chaumont
N° 32	: RN 922 (Pont Marc)→bois de Chaumont+remontée vers Bois-de-la-Ville
N° 13 et 35	: RN 90→bois de Chaumont
N° 12 et 16	: rue de Floreffe→rue de Robersart
N° i 10	: réserve d'Hamptia
N° i 17	: vieille Sambre de Mauditienne
	: Cheval de bois

Franière

- N° 35 : Pont de la Sambre→Bois Planté page 2 sur 2
- N° 36 : du 35 → Ferme d'Hamptia→Mauditienne
- N° 37 : 1ère partie côté rue de Robersart
- N° 38 + 10 : rue de Robersart→rue de Trémouroux
- N° 39 et i 2 : rue Saint-Pierre→rue des Roches
- N° 54 : rue Saint-Pierre→rue de Trémouroux
- N° i 4 et i 7 : Bois de Roly, rue de Mornimont ou Boni d'Auge→rue de

Deminche

- N° 25 : Chemin des Vaches : rue de Deminche→rue de Mornimont
- N° i 3 : rue de Deminche→rue de Deminche
- N° 48 : rue de la Tannerie

Soye

- N° 38 : sentier de l'étang du Pachis des chevaux, de la rue Saint-Roch → rue Nouvelle
- N° 6 : Chemin de Franière : rue Saint-Roch→rue de Spy
- N° 33 : "des Vaches" : Allée Verte→contre halage
- N° 40 : sentier du Tri Paulat : n° 38→rue de Floriffoux
- N° 7 : chemin de Floreffe : rue de Floriffoux→chemin des Terre Holle (Spy)
- N° 9 : chemin du Bois de la Thiolle : chemin des Terre Holle→Trifeuillet
- N° 10 : chemin du Grand Try : Trifeuillet→vieille Sambre (Moustier)
- N° 22 : rue du Fayt→chemin n° 20
- N° 20 : chemin du Demi-Bonnier à l'agace : rue de la Basse-Sambre →Temploux
- N° 12 : Tienne du Bois de Namur : rue de la Basse-Sambre→Temploux
- N° 21 : des 6 Bonniers au Bois de Namur : rue du Fayt→n° 20
- N° 13 : chemin de la vieille taille de Soye : rue des Nobles→rue de la Basse-Sambr

Floriffoux

- N° 11 : bâtis de Temploux : rue de Suarlée→Temploux
- N° 14 : sur les Tris à Maugère : rue Gubin→rue Maugère
- N° 31 : Jardin Blavia : rue Maugère→contre halage
- N° 46 : sentier de la fosse à l'Argile : route Saint-Hubert→rue de Frégi-mont
- N° 9 : chemin de Floriffoux à Flawinne : route st.-Hubert→rue des Communes
- N° 23 : "Fond des Communes" : rue de Frégimont→i 3 (conduite Vivaqua)

20.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 20.1. Développer et assurer l'entretien des liaisons alternatives entre nos villages.

A VE 20.1.1. Valoriser le réseau de chemins et sentiers communaux.

A VE 20.1.2. Poursuivre l'expérience de la navette-bus du jeudi matin (pour desservir le marché hebdomadaire).

OO 20.2. Sécuriser les déplacements (doux et autres) dans nos villages (attention particulière aux motards et cyclistes et personnes à mobilité réduite).

OO 20.3. Renforcer la sécurité routière par la prévention, la mise en œuvre de zones à vitesse limitée et l'aménagement des voiries (en concertation avec les riverains).

A VE 20.3.1. Améliorer la lisibilité et la propreté des panneaux de signalisation.

A VE 20.3.2. Renforcer la sécurité du carrefour de Jodion et du quartier des Marlaires.

A VE 20.3.3. Placer un radar préventif (voire répressif) afin de sensibiliser les automobilistes et d'analyser le trafic sur base de données objectives.

A VI 20.3.4. Augmenter les contacts avec le SPW concernant la sécurisation des routes régionales.

A VI 20.3.5. Créer un groupe de travail sur la mobilité et la sécurité routière commun à la CCATM et la CLDR.



21. PARTICIPATION CITOYENNE

21. PARTICIPATION CITOYENNE

21.1. Bilan 2007-2012

Avec la création des commissions communales et des conseils consultatifs, plus de 250 citoyens ont participé à la vie locale : aménagement du territoire, accueil extrascolaire, mobilité et sécurité routière, information et participation, patrimoine et tourisme, action sociale, sports. Les enfants âgés de 10 à 14 ans ont aussi pu dire leur mot, via le conseil consultatif des jeunes. De même, avec l'ouverture des Conseils d'administration des quatre nouvelles ASBL para (mono) communales (Centre culturel, Office du Tourisme, Centre sportif, MCAE), des citoyens engagés dans ces différents domaines d'action ont pu participer à la gestion quotidienne. Présence soutenue des participants et qualité des débats ont permis de concrétiser de nombreux projets.

1. Commissions communales et conseils consultatifs : création et/ou renouvellement de deux commissions communales (CCATM et Commission communale d'accueil extrascolaire), et de cinq conseils consultatifs (information et de la participation, mobilité et sécurité routière, aînés, enfants et jeunes).

- Commission communale d'aménagement du territoire (CCAT), créée le 23 juin 1989, renouvelée le 8 janvier 2007, devenue CCATM le 15 février 2007, 12 membres effectifs + le président, à l'heure actuelle la CCATM comporte 19 membres effectifs et suppléants + le président, 6 réunions par an
- Commission communale de l'accueil, créée le 24 mars 2004, renouvelée le 8 janvier 2007, 15 membres effectifs et 15 membres suppléants
- Conseil consultatif des enfants, créé le 28 avril 2003, renouvelé le 8 janvier 2007, +/-15 membres, en 2010 partenariat avec AMO avec 8 à 10 réunions par an, en 2012 partenariat avec CRECIDE avec 8 à 10 réunions par an
- Conseil consultatif des jeunes, créé le 8 janvier 2007, mais n'a pas fonctionné
- Conseil consultatif des aînés, créé le 8 janvier 2007, 39 membres + le président (désignés le 24 juin 2010), il y a eu entre 3 et 5 réunions plénières par an
- Conseil consultatif de la mobilité et de la sécurité routière, créé le 10 avril 2001, renouvelé le 8 janvier 2007, 16 membres, 2 réunions par an
- Conseil consultatif de l'information et de la participation (CCIP), créé le 10 avril 2001, renouvelé le 8 janvier 2007, 12 à 19 membres effectifs, de 3 à 5 réunions par an

2. Droit d'interpellation du citoyen : intégration de ce droit d'interpellation dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, publicité de ce droit d'interpellation.

Dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal adopté le 12 mars 2007, le chapitre 5 vise ce droit d'interpellation aux articles 62 à 70.

Publicité de ce droit a été intégrée sur le site internet et dans la revue « Vivre à Floreffe ».

Durant cette législature, aucune demande n'a été introduite.

3. Réunions d'information / de concertation des citoyens et des associations de quartier avant l'élaboration d'un projet.

En CCIP, on est parti de l'organisation de la réunion pour l'aménagement de la rue de Malonne qui avait réuni +/-70 personnes pour « préparer » avec la Fondation rurale de Wallonie les réunions PCDR. Le CCIP a également travaillé sur les affiches annonçant les réunions de l'ODR dans les villages.

4. Soutien, dans la mesure du possible, des initiatives qui visent à améliorer la qualité de vie dans la commune et les quartiers.

Chaque année pour diverses manifestations, du matériel est prêté aux associations locales et Comités de quartiers.

Quelques exemples :

1	Prêt de podiums
2	Prêt de chapiteaux
3	Transport et déchargement de barrières Nadar
4	Mise en place de signalisation
5	Transport et déchargement de chaises et tables brasseur
6	Transport et déchargement de conteneurs

Esperanzah ! (1-2-3-4)

Elections sociales chez Materne Confilux et STUV (prêt des isoloirs et des urnes)

Grand feu de Buzet (3-6)

Chasse aux œufs à Franière (4-3)

Journée vélo en septembre (2-3-4-5)

Nuit de la chauve-souris (3)

Fancy-fair des écoles communales (1-2)

Fancy-fair au Séminaire de Floreffe (1-2)

Vitis Florès (2-5)

Zouaves (1-3-4)

Comité de quartier de Buzet (1-3 + conteneurs poubelle)

Comité de quartier du Coriat (1-2-3)

Noël au Lakisse (3)

Brocante de Franière (3-4)

Femmes Prévoyantes Socialistes (panneaux d'expo)

Transport du matériel de camp pour les scouts de Floreffe et le Patro de Franière
Soye en fête (fin juillet) (1-2-3-4)
Méga défi (1-2-3-5)
Floreffe Trophy (3-4 + barrières Héras)
Courses cyclistes Victor Linart (3-4)
Jogging de Floreffe (3-4)
Comité de quartier de Trémouroux en fête (3 + conteneurs)
Joutes populaires (3-2 + conteneurs + cônes + coffret électrique + tonte et nettoyage
du terrain de foot)

5. Lancement de l'Opération de Développement Rural devant conduire à la constitution de la CLDR, et à l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural.

2010 : décision de principe de lancer l'ODR, désignation de la FRW comme organisme d'accompagnement et du BEP comme bureau d'étude.

2011 : désignation par le Gouvernement de la FRW comme organisme d'accompagnement, consultation des Conseils consultatifs.

2012 : consultations de la population, des agriculteurs, du monde économique, du personnel communal, du monde associatif,...

2013 : mise en place de la Commission Locale de Développement Rural

21. PARTICIPATION CITOYENNE

21.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 21.1. Permettre la participation (consultation et/ou implication) d'un grand nombre de citoyens à la vie communale (pour la gestion de leur environnement proche ou lors de l'élaboration de divers projets d'aménagement, ...).

A VE 21.1.1. Créer ou renouveler les deux commissions communales (CCATM et Commission communale d'accueil extra-scolaire), et les trois conseils consultatifs (aînés, enfants et jeunes).

A VE 21.1.2. Actualiser le chapitre « Droit d'interpellation du citoyen » dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal, publicité de ce droit d'interpellation.

A VE 21.1.3. Organiser des réunions d'information / de concertation des citoyens et des associations de quartier avant l'élaboration d'un projet ou avant l'aménagement des places de villages (fleurs, bancs, plantations...) et l'élaboration d'un plan de propreté.

A VE 21.1.4. Soutenir, dans la mesure du possible, les initiatives qui visent à améliorer la qualité de vie dans la commune et les quartiers.



22. PATRIMOINE (CLASSE)

22. PATRIMOINE (CLASSE)

22.1. Bilan 2007-2012

1. Restauration du Colombier et création d'une passerelle piétonne (615.000€) : mars 2009-juin 2013
2. Restauration intérieure et extérieure de la chapelle Saint-Pierre à Franière (89.000€) : juin 2009-septembre 2010
3. Participation financière aux restaurations privées:
 - Clocher de l'Abbaye de Floreffe (32.000€) : mai 2011
 - Ferme de la Tour - Restauration de la toiture de la tour (6.000€) : mai 2008-mars 2009

22. PATRIMOINE (CLASSE)

22.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 22.1. Réhabiliter les bâtiments classés communaux.

A VE 22.1.1. Aménager l'étang et les abords du Colombier (200.000€).

A VE 22.1.2. Restaurer les chapelles Saint-Martin de Jodion (228.000€) et Saint-Roch de Floreffe.

A VE 22.1.3. Restaurer l'Eglise de Floreffe

OO 22.2. Maintenir une aide financière à la restauration des bâtiments classés privés (Abbaye, Ferme de la Tour, Ferme château de Soye...), en vue de leur mise en valeur culturelle et touristique.

A VE 22.2.1. Participer financièrement à la restauration des bâtiments de l'Abbaye de Floreffe repris comme Patrimoine exceptionnel et plus particulièrement pour :

a) Les bâtiments abritant la salle capitulaire - Restauration des charpentes

b) La réparation d'un mur de soutènement et réparation des pierres de façades - Murs du ballodrome (19.000€)

c) L'implantation d'un escalier de secours dans le quartier Dufresne (5.000€)

A VE 22.2.2. Participer financièrement à la restauration de la Ferme de la Tour - Transformation de la tour en logement (8.000€)

A VE 22.2.3. Participer financièrement à la restauration de la Ferme château de Soye - Restauration des serres (11.000€)

OO 22.3. Accorder une attention particulière au petit patrimoine wallon.

A VE 22.3.1. Mettre en valeur des potales.



23. PERSONNEL (GESTION DES RESSOURCES HUMAINES)

23. PERSONNEL (GESTION DES RESSOURCES HUMAINES)

23.1. Bilan 2007-2012

Floreffe s'efforce d'améliorer la qualité de l'accueil et la qualité de l'information donnée aux citoyens :

- en augmentant et en pérennisant le nombre d'emplois ;
- en professionnalisant les métiers ;
- en améliorant l'environnement et les conditions de travail.

1. En augmentant et en pérennisant le nombre d'emploi

Engagement d'agents :

2001 :

Engagement d'un éco-conseiller à temps plein A1 (P. LEMOINE)

Engagement d'une chef de bureau à temps plein A1 (N. ALVAREZ)

Engagement d'une employée d'administration pour le service du Personnel à temps plein D4 (V. BUYS)

2003 :

Engagement d'un ouvrier non-qualifié à temps plein E1 (J-L. LAURENT)

2004 :

Engagement d'une juriste à temps plein D6 (C. WAUTHIER)

Engagement d'une coordinatrice accueil extra-scolaire à mi-temps D6 (A. VASSART)

Engagement d'une graduée en construction à temps plein D6 (V. ORY)

Engagement d'un ouvrier non-qualifié à temps plein E1 (J. LAMBIOTTE)

2005 :

Engagement d'une employée comptable à temps plein B1 (I. DOUILLET)

2006 :

Engagement d'un ouvrier non-qualifié à temps plein E1 (D. ROBERT)

Engagement d'une employée d'administration à temps plein D4 (E. HUSQUET)

Engagement d'une employée d'administration pour la bibliothèque à temps partiel D4 (I. LALLEMAND)

2007 :

Engagement d'un conseiller en énergie à mi-temps B1 (T. LEGLISE, remplacé le 1^{er} décembre 2008 par S. DEPRAETERE, remplacée le 2 mai 2011 par H. NASSOGNE)

Engagement d'une architecte à temps plein A1 (A-S. DENIS)

Engagement d'un personnel d'entretien à temps partiel E1 (C. BLOUQUIAUX)

2008 :

Engagement d'un conseiller en aménagement du territoire à temps plein A1 (D. PYNNAERT)
Engagement d'une employée d'administration B1 au service du Personnel (A. DEGUELDRE)
Engagement d'un employé d'administration pour la bibliothèque à temps partiel E1 (C. LE-SIRE)
Engagement d'un ouvrier qualifié maçon à temps plein D1 (E. GILON)

2009 :

Engagement d'un ouvrier non-qualifié à temps plein E1 (D. DAMANET)
Engagement d'un ouvrier qualifié peintre à temps plein D1 (S. GOBERT)
Engagement d'un ouvrier qualifié ferronnier à temps plein D4 (J. VAN HOUT)
Engagement de deux accueillantes extrascolaires à mi-temps (1 E1 et 1 D4)(M. MELCHIOR et J.DETHIER)

2010 :

Engagement d'un responsable d'équipe supplémentaire à temps plein D4 au service des Travaux (P. LECOMTE)
Engagement d'un informaticien B1 à temps plein (S. ROGE) (pour Commune et Cpas) (15.000 € de dépense en frais de fonctionnement informatique en moins)
Engagement d'une graduée juriste B1 au service Patrimoine (J. GOBLET)
Engagement de trois employées d'administration D4 au service Population (2010, 2011 et 2012) (M-P. ROBERT, N. CHARLES, S. ELIAS)
Engagement d'une employée d'administration B1 au service Population (chef de service f.f.) (S. DENIS)
Engagement de quatre maçons (2 niveau E1 et 2 niveau D1) au service des Travaux (2010, octobre et novembre 2011 et 2012) (S. GOSSIAUX, E. MARINNE, P. LACROIX et L. WERY)
Engagement de trois accueillantes extrascolaires à mi-temps (2 D4 et 1 D1) (C. GOFFIN, C. GOLIN et M. MARTIN)

2011

Engagement d'un personnel d'entretien à temps partiel E1 (M. LEBRUN)

2012

Engagement d'un ouvrier qualifié espaces-verts à temps plein D4 (C. DUFAUX)
Engagement d'un ouvrier non-qualifié propreté à temps plein E1 (R.ZAHRABY)
Engagement d'une accueillante extrascolaire mi-temps D4 (R. SCARAGLINO)
Engagement d'un personnel d'entretien à mi-temps E1 (A. VERDOOT)

2013

Engagement d'une chef de bureau à temps plein A1 (N. GLIBERT)
Engagement d'un personnel d'entretien à temps partiel D1 (C. SEGERS)
Engagement de deux accueillantes extrascolaires à mi-temps D4 (C. DUQUET et G. BAR-RALE)

2014

200/252

Programme stratégique transversal de Floreffe 2013-2018

Engagement d'un personnel d'entretien à mi-temps E1 (P. VAN ANTENHOVEN)

Extension du cadre du personnel statutaire (personnel administratif, personnel ouvrier) :

Cadre de départ en 1997 :

- au niveau administratif :
un emploi de chef de bureau, 2 emplois de chefs de service, 7 emplois d'administration de niveau D ;
- au niveau ouvrier :
2 emplois de contremaître, 6 emplois d'ouvriers qualifiés de niveau D ;
- au niveau technique :
1 emploi d'agent technique ;

En 2001 :

Elargissement du cadre statutaire (administratif, ouvrier, bibliothèque) avec la création de : 1 emploi d'employé(e) bibliothèque D, 1 emploi de gradué(e) comptable B, 1 emploi d'éco-conseiller(ère) B, et 1 emploi de brigadier(ère) C.

En 2007 :

Elargissement du cadre statutaire (administratif, ouvrier) avec la création de : 2 emplois administratifs D et 3 emplois d'ouvriers non-qualifiés E et suppression d'un emploi de gradué-comptable B.

En 2010 :

Elargissement du cadre statutaire (administratif, ouvrier, spécifique, technique) avec la création de : 2 emplois administratifs D, 1 emploi administratif B, 3 emplois A spécifiques, 1 emploi bibliothèque D, 1 emploi technique D9 et suppression d'un emploi d'éco-conseiller B et de brigadier C.

En 2013 :

Elargissement du cadre statutaire (administratif, ouvrier) avec la création de : 2 emplois administratifs B et 2 emplois ouvriers qualifiés D, en attente de l'approbation de la tutelle.

Nominations d'agents :

En 2002 :

1 promotion d'employée d'administration de niveau E vers D1

- Melle PHILIPPOT Anne-Marie

1 nomination d'une Secrétaire communale

- Mme Nathalie ALVAREZ

1 promotion d'un brigadier de niveau D vers C1

- M. Pascal SENY

En 2006 :

5 nominations d'employés d'administration de niveau D

- Mme Elisabeth EMOND (D6)
- Melle Caroline WAUTHIER (D6)
- M. Ronald SCHOTTE (D4)
- Mme Sylvie LIEGEOIS (D4)
- Mme Valérie BUYS (D4)

1 nomination d'employé de bibliothèque de niveau D

- Mme Janique BAQUET (D4)

En 2007 :

1 promotion de Contremaître de niveau C1 vers C5

- M. Pascal SENY

En 2008 :

2 nominations d'employés d'administration de niveau D

- Mme Isabelle DOUILLET (D4)
- Melle Vanessa ORY (D6)

En 2012 :

Nomination au 1^{er} mai 2012 de trois ouvriers non-qualifiés de niveau E1

- MM. André DUQUET, Jean-Luc LAURENT et Jean-Louis PINCHART.

Nomination au 1^{er} mai 2012 de deux ouvriers qualifiés de niveau D1

- MM. Gaby POLET et Sacha GOBERT

Nomination au 1^{er} mai 2012 d'un ouvrier qualifié de niveau D4

- M. Julien VAN HOUT

Nomination au 1^{er} mai 2012 d'un(e) employé(e) d'administration de niveau D6

- Melle Stéphanie DENIS

Nomination au 1^{er} mai 2012 d'un(e) employé(e) d'administration de niveau B1

- Melle Jill GOBLET

Nomination au 1^{er} mai 2012 de trois employés administratifs spécifiques de niveau A1

- Mme Anne-Sophie DENIS en qualité d'architecte
- M. David PYNNAERT en qualité de conseiller en aménagement du territoire
- M. Pierre LEMOINE en qualité de conseiller en environnement

2. En professionnalisant les métiers :

- en engageant du personnel spécialisé :

Logopède, puéricultrice, architecte, graduée en construction, conseiller en aménagement du territoire, conseiller en environnement, conseiller en énergie, graduées juristes, licenciées en droit, animatrices pour l'accueil extrascolaire et pour la bibliothèque, graduée comptable, entrepreneur, artisan et ouvriers qualifiés

- en formant le personnel :

Un plan de formation existe depuis 2002. Le coût moyen par an (tous services confondus) est de 8.000€. Ce plan a la forme d'un tableau de bord permettant de visualiser le coût des formations et le nombre d'heures suivies par chacun des agents et chacun des services (ce qui nous permet de cibler les parents pauvres en la matière).

- en créant une cellule qualité :

Une cellule qualité a été créée en 2007 afin d'améliorer la qualité du service et l'accueil du citoyen. Certaines actions ont été mises en place :

- Rafrâchissement et réaménagement complet des bureaux de l'administration (peinture, nouveaux mobiliers,...) ;
- Aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- Implantation d'une signalétique fléchée destinée à orienter rapidement les citoyens vers le service qu'ils cherchent ; (à l'extérieur aucune signalétique - à programmer)
- Affichage des horaires d'ouverture de bureaux à côté de la porte d'entrée de l'administration communale ;
- Placement de cendriers devant la Maison communale ;
- Réalisation de cartes de visite personnalisées reprenant pour chaque employé communal ses coordonnées complètes de façon à ce que le citoyen puisse atteindre directement la personne en charge de son dossier - celles-ci sont placées sur un porte-cartes à l'entrée de chacun des bureaux ;
- Aménagement d'un coin jeux pour les enfants afin de les aider à patienter ;
- Implantation d'une nouvelle centrale téléphonique en 2012.

- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès du citoyen via une urne placée au service population :

Résultats de l'enquête de satisfaction du citoyen au service population d'octobre 2007 à octobre 2008

34 bulletins de réponses :

Avez-vous apprécié ...	Beaucoup	Satisfaisant	A améliorer	Néant
L'accueil	32	2	0	0
L'efficacité	32	2	0	0
La rapidité	31	1	1	1
La signalisation	22	0	1	4

13 remarques :

- Administration communale très très sympa.
- Chauffer moins les locaux et poser du double vitrage isolant (maison communale = témoin).
- Parfait - Sourires et explications - Merci.
- 1 personne un samedi matin au service pop et état civil est bien trop peu (8 personnes avec documents en main attendent). Rem : une situation similaire la semaine précédente, j'avais fait demi-tour.
- Continuez à avoir un fonctionnement à échelle humaine - sympathique.
- Très bien.
- Merci pour le sourire !
- Je tiens à remercier le jeune homme qui s'occupe du service à la population.
- Manque de personnel en semaine.
- Rien avoir avec le service rendu mais placer un gros cendrier près des marches à l'extérieur du bâtiment me paraît utile afin de ne pas polluer inutilement le site en jetant le mégot par terre.
- Franchement excellent. Employée très agréable, polie, affable, efficace, je ne m'attendais pas à cela, bravo !
- Bonne continuation.
- Demoiselle très jolie et très accueillante

3. En améliorant l'environnement et les conditions de travail :

- Travaux de rénovation et de rafraîchissement des bureaux administratifs - rue E-Romedenne n°9 et 11 à FLOREFFE.

Ces travaux ont permis un meilleur accueil du citoyen (remplacement du petit guichet d'accueil (petite ouverture dans le mur) par un spacieux comptoir d'accueil avec la possibilité d'attendre assis (coin fauteuils pour la personne à mobilité réduite, coin jeux pour les petits) et placement de valves reprenant les articles de presse sur Floreffe - très appréciées des passants)).

Ces travaux ont permis une meilleure organisation des services (regroupement de tous les techniciens dans le même bâtiment avec la cellule juridique en appui juridico-administratif).

- Travaux de rénovation (partielle) au service travaux - rue de la Glacerie à Franière. A poursuivre en 2014 (finir la rénovation des locaux existants et construction d'un nouveau hall des travaux).

- Réduction du temps de travail pour tous les agents (de 38 à 35 heures/semaine) en 2003 en réorganisant les horaires de chacun pour mieux accueillir le citoyen et pour améliorer le bon fonctionnement des services (service Travaux par exemple - une demi-heure le midi et 7 heures par jour) - en instaurant une meilleure polyvalence des agents.

- Gestion des ressources humaines plus dynamique (plan de formation, système d'évaluation, fiches d'objectifs, politique de nominations, politique salariale attrayante (chacun est engagé et payé selon son niveau de diplôme).

- Renouvellement du réseau informatique et de la téléphonie (voir informatique).

- Archivage systématique de tous les dossiers (voir accueil).

- Nombreux achats de véhicules et de matériel pour le service des Travaux.

- Organisation de réunions des comités de concertation et de négociation syndicales en 2001, 2003, 2004, 2007, 2010, 2011 et 2013.

23.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 23.1. Améliorer le fonctionnement des services communaux.

A VI 23.1.1. Renforcer la polyvalence et valoriser le travail en équipe.

A VI 23.1.2. Améliorer les outils de travail existants.

- Renforcer la politique de gestion existante par objectifs (Fixation d'objectifs de travail et évaluation de leur réalisation (réalisation d'un contrat d'objectifs entre le politique et l'administration, réalisation de fiches d'objectifs par service et par année)).
- Améliorer les tableaux de bord existants : congés maladie, accidents du travail, heures supplémentaires, subventions en matière de personnel, formations et compétences.
- Organiser plus fréquemment des réunions des comités de concertation et de négociation syndicales.
- Actualiser l'organigramme et la description de fonctions.
- Mettre en place un meilleur accueil des nouveaux agents (check-list,...).
- Améliorer le système d'évaluation.
- Améliorer le plan de formation du personnel.
- Améliorer la politique de prévention en matière d'accidents du travail.

OO 23.2. Maintenir l'emploi au moins au niveau actuel.

A VI 23.2.1. Adapter le cadre du personnel statutaire (personnel administratif, personnel ouvrier) à la réalité des besoins.



24. PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE

24.1. Bilan 2007-2012

Floreffe porte une attention particulière à ses enfants.

1. Création des commissions suivantes :

- Conseil consultatif des enfants, créé le 28 avril 2003, renouvelé le 8 janvier 2007, +/-15 membres, en 2011/2012 partenariat avec AMO avec 8 à 10 réunions par an, en 2013 partenariat avec CRECCIDE avec 8 à 10 réunions par an (remarque d'Angélique : Il n'y a pas eu de renouvellement de Conseil Consultatif des enfants en 2007, celui-ci n'a jamais été interrompu entre 2003 et 2007, c'est juste qu'à partir de 2004 c'est moi qui l'ai animé);
- Commission communale de l'accueil, créée le 24 mars 2004, renouvelée le 8 janvier 2007, 15 membres effectifs et 15 membres suppléants ;
- Conseil consultatif des jeunes, créé le 8 janvier 2007, mais n'a fonctionné que jusque 2008, faute de participants.

2. En 2005, Floreffe adopte son premier programme d'accueil des enfants durant leurs temps libres (contrat local pour l'enfance 2005-2010 (CLE)). Nous sommes dans le deuxième contrat CLE (2010-2015). Le contrat CLE consiste à informer, soutenir, offrir ou coordonner des activités pour les enfants âgés de 2 ans 1/2 à 12 ans telles que :

- plaine de vacances
- stages durant les congés scolaires
- ateliers du mercredi
- garderies scolaires agréées et donc subventionnées
- école des devoirs
- journées à thème (place aux enfants - repas interculturel - ateliers de Noël)
- ateliers pendant les journées « conférence pédagogique » dans les écoles
- animation du conseil consultatif des enfants
- réalisation d'une revue contenant toutes les activités existantes sur le territoire de Floreffe

Afin de réaliser au mieux cet objectif, la commune a procédé :

- en 2004, à l'engagement d'une coordinatrice ATL à temps plein (avec subvention APE) ;
- en 2009, à l'engagement de 6 accueillantes extrascolaires à mi-temps (avec subvention APE) ;
- en 2012, à l'engagement d'une accueillante supplémentaire à mi-temps (avec subvention APE).

3. En 2008, Floreffe ouvre une Maison communale de l'accueil de l'enfance (MCAE) pour 24 enfants (travaux d'aménagement : 170.000 euros - menuiseries et cuisines : 60.000 euros - couverture et chauffe-eau solaire : 25.000 euros - mobiliers : 20.000 euros)

4. Aménagement des locaux « Rouge Fossé » occupés par les scouts et les ateliers du mercredi.
5. Achat de mobilier pour l'école de devoirs de Floreffe.
6. En 2010, diagnostic sur les attentes des enfants et des jeunes établi par AMO « Passages ».
7. En 2012, Floreffe conclut une convention avec l'ASBL « Réseau BBus » afin de bénéficier des services du BBus (2 journées par mois) (10.000 euros/an). Il s'agit d'organiser, durant une ou deux journée(s) par semaine, un accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans qui ne sont pas pris en charge chez une accueillante ou en milieu collectif. Des moments de rencontre entre les mamans seront aussi envisagés.

24. PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE

24.2. Petite enfance (0 à 3 ans)

24.2.1 Objectifs opérationnels 2013-2018

OO 24.1. Offrir, dans la commune, un accueil de qualité aux enfants âgés de 0 à 3 ans.

A VE 24.1.1. Ouvrir une seconde structure d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans et/ou des espaces d'accueil avec des co-accueillantes et/ou rechercher des collaborations d'associations pour ouverture d'espaces d'accueil d'enfants malades.

OO 24.2. Soutenir tous les acteurs qui s'occupent de petite enfance (accueillantes à domicile, consultations ONE...)

A VE 24.2.1. Soutenir le développement d'activités spécifiques qui concernent la prévention en matière de santé, l'éveil musical, la psychomotricité, la rencontre entre jeunes parents...

24.3. Enfance (3 à 12 ans)

24.3.1 Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 24.3. Permettre aux enfants de s'épanouir dans leur commune, pendant leurs temps libres, en toute sécurité.

A VE 24.3.1. Poursuivre le programme d'accueil des enfants durant leurs temps libres (« Contrat local pour l'enfance »), programme qui consiste à informer, soutenir, offrir ou coordonner des activités pour les enfants âgés de 2 $\frac{1}{2}$ à 12 ans telles que : plaine de vacances, ateliers du mercredi, garderies scolaires, écoles de devoirs, journées à thème, ateliers pendant les journées « conférence pédagogique » dans les écoles, animation du conseil consultatif des enfants...

A VE 24.3.2. Aménager des aires de jeux à Floreffe (abords du centre sportif), à Buzet et à Floriffoux.

A VE 24.3.3. Développer des activités intergénérationnelles (autour du jardin d'Emile, autour des recettes d'antan, autour des remèdes de grand-mère,...).

A VE 24.3.4. Maintenir les ateliers du mercredi et améliorer les locaux.

A VE 24.3.5. Poursuivre l'organisation de la plaine communale tout en l'améliorant, notamment par un encadrement de qualité (personnel qualifié, spécialisé) et la mise en place d'une collaboration avec différentes associations (sportives, culturelles, ...) qui permettrait de diminuer les coûts d'organisation. Permettre la gestion de la plaine en "interne" par une formation plus ciblée des responsables de l'accueil extra-scolaire.

OO 24.4. Aider les enfants en difficultés scolaires

24.4. Jeunesse (13 ans et plus)

24.4.1 Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 24.5. Consulter les jeunes (13 ans et plus), pour construire et structurer avec eux des projets.

A VE 24.5.1. Relancer un conseil consultatif des jeunes, étoffer l'équipe d'animation et de suivi, l'aider à mettre en œuvre les orientations prises.

OO 24.6. Aménager des espaces de convivialité afin que les jeunes puissent s'y rencontrer.

OO 24.7. Inciter les jeunes à pratiquer un sport, au sein des clubs existants ou librement (ex : tennis à Franière, badminton au hall...)

OO 24.8. Inciter les jeunes à se former et à découvrir le monde du travail

A VE 24.8.1. Informer les jeunes sur les formations existantes à proximité de leur domicile.

A VE 24.8.2. Poursuivre, dans la mesure du possible, les jobs d'étudiants (ex : plaine de vacances, été solidaire, classement des archives...).

OO 24.9. Sensibiliser les jeunes aux activités culturelles accessibles dans la commune (musique, théâtre,...)

OO 24.10. Promouvoir le projet « commune ouverte aux camps de jeunesse »

A VE 24.10.1. Rédiger un vade-mecum autour du camp de jeunesse et une fiche d'identification des camps



25. POLICE

25. POLICE

25.1. Bilan 2007-2012

La zone de police dont Floreffe fait partie est la Zone Entre-Sambre-et-Meuse, mise en place en 2002. Outre Floreffe, elle comprend trois autres communes : Fosses-la-Ville (où se trouve l'Hôtel de police), Mettet et Profondeville.

Après avoir d'abord occupé l'ancienne brigade de gendarmerie de Fosses-la-Ville, la Zone a procédé à l'acquisition d'une partie des bâtiments inoccupés de l'école de la Communauté française à Fosses-la-Ville. Cet achat ainsi que les travaux de rénovation du bâtiment ont été réalisés sur fonds propres (coût : +/- 2.500.000€).

A Floreffe, la police de proximité est installée dans les locaux de l'ancienne banque « CGER » (aujourd'hui BNP-Paribas-Fortis) rachetée par la Zone en 2004 (coût +/- 104.000€). A Mettet et Profondeville, depuis 2002, les agents de la police de sécurité sont hébergés respectivement dans les locaux des anciennes brigades correspondantes.

La Zone de police a refusé la proposition de la Régie des bâtiments d'acquérir aucune des quatre anciennes brigades de gendarmerie et ne paie aucun loyer pour Mettet et Profondeville.

Le personnel se compose de +/- 70 policiers (en uniforme) et 17 Calog (employés civils).

Outre les tâches assumées normalement par la police locale, à savoir :

- Le travail de quartier ;
- L'accueil des citoyens ;
- Les missions d'intervention et de surveillance générales ;
- L'assistance aux victimes ;
- Les missions de recherche et d'enquête locales ;
- Le maintien de l'ordre public ;
- Le soutien aux demandes de la Police fédérale,

Il a été décidé d'attacher une attention toute spéciale à la :

- Circulation routière (division circulation : 8 agents) ;
- Le vol dans les habitations (cellule techno-prévention : 4 agents) ;
- Les violences intrafamiliales (4 agents).

Le plan zonal de sécurité 2009-2012 (le troisième depuis la constitution de notre Zone), après avoir tiré les leçons des deux plans précédents, a retenu comme objectifs stratégiques deux priorités essentielles, soit :

- Les délits de propriétés (vols qualifiés dans les habitations et groupes d'auteurs itinérants) ;
- La sécurité routière (diminution des accidents avec lésions corporelles).

Enfin, la Zone apporte sa contribution à la police fédérale et aux autres Zones de police dans les domaines suivants :

- Les délits de violences graves ;
- La criminalité économique financière ;
- La production et le trafic de drogue ;
- La violence intrafamiliale ;
- Le terrorisme ;
- La traite et le trafic d'êtres humains ;
- La délinquance juvénile ;
- Les nuisances et la criminalité de rue.

La dotation à la Zone de police atteint en 2014, le montant de 700.000€.

25. POLICE

25.2. Objectifs opérationnels et le plan d'actions 2013-2018

OO 25.1. Proposer une politique de prévention (plan zonal de sécurité) autour de :

- la sécurité des personnes, en particulier les plus vulnérables ;
- l'aide aux victimes ;
- la sécurité routière (radar préventif et répressif, contrôles réguliers en matière d'alcoolisme et de drogue) ;
- la lutte contre les infractions qui portent atteinte à l'environnement et la lutte contre les nuisances de toute nature.

OO 25.2. Maintenir le budget de la zone de police à un niveau supportable pour les finances communales.

OO 25.3. Poursuivre l'harmonisation du règlement général de police en concertation avec les trois autres communes de la zone de police.



26. PROPETE PUBLIQUE

26. PROPETE PUBLIQUE

26.1. Bilan 2007-2012

Depuis juillet 2010, mise en place d'un service « propreté » (un équivalent temps plein) :

- vidange de +/- 80 poubelles dont certaines 2 fois/semaine
- nettoyage des abords des bulles à verre
- ramassage dans les accotements
- ramassage des dépôts sauvages (en moyenne 1 fois/semaine)
- nettoyage des abris voyageurs Tec
- nettoyage des passages sous-voies Sncb

Ci-dessous, les différents circuits intégrés dans Gestravaux à propos de la propreté des voiries et espaces verts :

1. Rue des Déportés/Poubelle 01 Bois du Nangot 1
2. Rue des Déportés/Poubelle 02 Entre Nangot et Halage 2
3. Rue des Déportés/Poubelle 03 Square de l'ancre 3
4. Rue Mauditienne/Poubelle 04 Mauditienne avant pont 4
5. Rue Mauditienne/Poubelle 05 Etang Mauditienne 5
6. Rue Joseph-Hanse/Poubelle 06 Entrée Hall sports 6
7. Rue Joseph-Hanse/Poubelle 07 Arrière commune 7
8. Rue Célestin-Hastir/Poubelle 08 Gare Floreffe 8
9. Rue Célestin-Hastir/Poubelle 09 Gare Floreffe arrêt bus 9
10. Rue Célestin-Hastir/Poubelle 10 Hastir 61 10
11. Rue Célestin-Hastir/Poubelle 11 Hastir 28 11
12. Rue Célestin-Hastir/Poubelle 12 Hastir 11 12
13. Rue Emile-Romedenne/Poubelle 13 Snack Romedenne 13
14. Rue Emile-Romedenne/Poubelle 14 Foot Romedenne 14
15. Rue Emile-Romedenne/Poubelle 15 Rond-point Romedenne15
16. Place Roi Baudouin/Poubelle 16 Police 16
17. Place Roi Baudouin/Poubelle 17 Arrêt bus Baudouin 17
18. Place Roi Baudouin/Poubelle 18 Chez Francine 18
19. Rue Auguste Renard/Poubelle 19 Robaux 19
20. Rue Auguste Renard/Poubelle 20 Face à Batista 20
21. Place de Soviret/Poubelle 21 Place Soviret 21
22. Rue Camille-Giroul/Poubelle 22 Mur du Séminaire 22
23. Rue Joseph-Piret/Poubelle 23 ALE 23
24. Rue Séminaire/Poubelle 24 Presbytère 24
25. Rue Séminaire/Poubelle 25 Séminaire/Bertrand 25
26. Avenue Charles-de-Gaulle/Poubelle 26 Arrêt bus Charles de Gaulle 26
27. Avenue Charles-de-Gaulle/Poubelle 27 Mur Charles de Gaulle 27
28. Rue Bertrand/Poubelle 28 La Forge 1 28
29. Rue Bertrand/Poubelle 29 La Forge 2 29
30. Rue Bertrand/Poubelle 30 La Forge 3 30
31. Rue Robersart/Poubelle 31 Vieux Bon Dieu 31
32. Rue Robersart/Poubelle 32 Robersart potale 32
33. Rue des Roches/Poubelle 33 Place de Trémouroux 33
34. Rue des Hayettes/Poubelle 34 Hayettes RN 34
35. Rue Maurice-Toussaint/Poubelle 35 Arrêt bus M. Toussaint 35
36. Place de Sovimont/Poubelle 36 Place 36
37. Clos du Rouge Fossé/Poubelle 37 Plaine 1 37
38. Clos du Rouge Fossé/Poubelle 38 Plaine 2 38
39. Place de Buzet/Poubelle 39 Buzet place 39
40. Place de Buzet/Poubelle 40 Buzet panneau 40
41. Place de Buzet/Poubelle 41 Buzet Maison des Enfants 41
42. Rue Massaux-Dufaux/Poubelle 42 Plaine de Buzet 42
43. Rue Massaux-Dufaux/Poubelle 43 Arrêt bus 1 43
44. Rue Massaux-Dufaux/Poubelle 44 Arrêt bus 2 44
45. Plat-Ry/Poubelle 45 Arrêt bus 45

46. Rue Clément-Didriche/Poubelle 46 Banc Didriche 46
47. Rue Auguste Filée/Poubelle 47 Cimetière 47
48. Rue Marlaïres/Poubelle 48 Chapelle Saint Roch 48
49. Rue du Coriat/Poubelle 49 Coriat RN 49
50. Rue du Coriat/Poubelle 50 Coriat Place 50
51. Rue Riverre/Poubelle 51 Riverre STUV 51
52. Rue Riverre/Poubelle 52 Riverre n°16 52
53. Rue Riverre/Poubelle 53 Riverre n°59 53
54. Rue Adelin-Remy/Poubelle 54 Adelin Remy 54
55. Rue de Dorlodot/Poubelle 55 Dorlodot étang 55
56. Rue Sainte-Gertrude/Poubelle 56 Cimetière Floriffoux 56
57. Rue Ferdinand-Francot/Poubelle 57 Mas des Cigales 57
58. Nationale 958 (Floreffe-Suarlée)/Poubelle 58 RN Arrêt de bus face Léone 58
59. Rue Ferdinand-Francot/Poubelle 59 Francot Arrêt bus 59
60. Rue Maugère/Poubelle 60 Source Maugère 60
61. Rue Bois-Planté/Poubelle 61 Arrêt bus Bois planté 61
62. Rue Emile-Lorent/Poubelle 62 Arrêt de Bus 62
63. Rue Nouvelle/Poubelle 63 Arrêt bus Nouvelle 63
64. Place de l'Europe/Poubelle 64 Place Europe 64
65. Rue de la Basse-Sambre/Poubelle 65 Basse Sambre Ferme BAES 65
66. Rue de la Basse-Sambre/Poubelle 66 Jodion 66
67. Rue de Soye/Poubelle 67 Rue de Soye n°9 67
68. Rue de l'Eglise/Poubelle 68 Cimetière 68
69. Place Communale/Poubelle 69 Place communale 69
70. Rue de l'Ecole/Poubelle 70 Ecole Franière 70
71. Site du Centre culturel/Voirie interne/Poubelle 71 Centre culturel étang 71 1 Chemin privé
72. Site du Centre culturel/Voirie interne/Poubelle 72 Centre culturel prairie 72 1 Chemin privé
73. Site du Centre culturel/Voirie interne/Poubelle 73 Centre culturel plaine de jeux 73 1 Chemin privé
74. Site du Centre culturel/Voirie interne/Poubelle 74 Centre culturel Tennis 74 1 Chemin privé
75. Chemin Privé/Poubelle 75 Entrée chemin privé 75
76. Place de la Gare/Poubelle 76 Mur entrée gare 76

26. PROPETE PUBLIQUE

26.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 26.1. Mettre en œuvre un plan de propreté impliquant les différentes associations locales, les écoles, les jeunes, le circuit d'économie sociale et le citoyen en général.



27. SANTE

27. SANTE

27.1. Bilan 2007-2012

27. SANTE

27.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 27.1. Sensibiliser la population et les écoles aux questions liées à la santé (alimentation saine, bienfaits du sport pour tous, dangers des pollutions intérieures, plan ozone, nuisances causées par le bruit...).

A VI 27.1.1. Créer un groupe de travail pour établir un état des lieux des services santé existants sur le territoire et déterminer les besoins.

A VE 27.1.2. Adopter la charte « Commune Alzheimer admis ».

OO 27.2. Développer des collaborations entre tous les acteurs santé (l'ASBL « Coordination de soins à domicile Floreffe-Malonne »,...)

A VI 27.2.1. Créer un groupe de travail pour établir un état des lieux des services santé existants sur le territoire et déterminer les besoins.

A VE 27.2.2. Organiser une journée autour du diabète.

A VE 27.2.3. Organiser un salon de la santé ou des ateliers autour de la santé.

A VE 27.2.4. Développer des consultations nourrissons.



28. SOLIDARITE INTERNATIONALE

28. SOLIDARITE INTERNATIONALE

28.1. Bilan 2007-2012

Depuis 2001, Floreffe affecte 50 cents par an et par habitant à la solidarité internationale : soutien à la commune de Foundiougne au Sénégal dans le cadre d'un programme d'hygiène et d'assainissement de la commune, d'une part, et d'un programme de développement local, d'autre part. Pour rappel, ce partenariat a été initié avec les communes de Profondeville et d'Ohey, et soutenu par la Région wallonne et le gouvernement fédéral. **En 2005 et 2006**, le soutien des trois communes belges avait porté sur la gestion des déchets (équipement de chaque concession en poubelles, mise en place d'une collecte en porte à porte des déchets, aménagement d'une décharge provisoire,...). **En 2007 et 2008**, les actions soutenues concernaient l'équipement des concessions en latrines, douches et fosses septiques. Le financement obtenu, sur base des estimations du partenaire sénégalais, aurait dû permettre l'aménagement de 74 latrines + fosses septiques, et de 28 fosses septiques. Les factures et rapports reçus indiquaient que seulement 11 latrines, douches et fosses septiques avaient été posées avec des dépassements importants. Vu le manque de rigueur (estimations erronées, délais impossibles à faire respecter) du partenaire sénégalais dans la gestion de la mise en œuvre du projet subsidié, et l'impossibilité de réaliser les travaux dans les délais dans lesquels les justificatifs devaient être rentrés, il a été décidé d'arrêter la coopération entre les trois communes belges et la commune de Foundiougne.

En 2010, soutien à la FUNDES (Fundacion para el desarrollo y la creatividad productiva, Fondation pour le développement et la créativité productive) ONG de Portoviejo (Equateur) (Nous avons chaque année soutenu des projets en rapport avec l'adduction d'eau vers des villages très isolés de l'ouest de l'Equateur (Province de Manabi) qui ne disposaient pas d'eau potable. Les investissements, auxquels les communautés villageoises ont pris part, consistaient en la pose de canalisations ou de pompes, ou la création de citernes proches des points de consommation.

- A plusieurs reprises, la dotation de 50 centimes par habitant a été doublée pour répondre à des situations d'urgence. A chaque fois, il a été convenu de soutenir la Croix-Rouge de Belgique, dont la section locale est très active, dans ses actions aux côtés des victimes du séisme à Haïti **en 2010** ou de la famine dans la Corne de l'Afrique **en 2011**. Une aide de 1.000 euros a aussi été apportée à sœur Renée Paquet qui mène des actions humanitaires en Argentine depuis plusieurs années.

Depuis 2001, Floreffe soutient le commerce équitable :

- achats de café et de jus issus du commerce équitable pour la consommation des services communaux mais aussi pour les réceptions et activités publiques organisées par la commune (noces d'or, plaines de vacances).

28. SOLIDARITE INTERNATIONALE

28.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 28.1. Soutenir les projets de développement d'une commune du Sud et les projets de solidarité menés par les associations ou particuliers floreffois.

A VI 28.1.1. Continuer à prévoir un budget de 50 cents par habitant et par an pour financer ce soutien

Dans le cadre d'un cofinancement de la Direction générale de la coopération au développement (DGCD, administration fédérale) ou de Wallonie Bruxelles international, il est possible d'obtenir des cofinancements significatifs, jusqu'à une proportion 15 % (partenaire belge) 85 % (autorités fédérales) pour des projets avec des pays partenaires (le Sénégal et l'Equateur en sont).

Activer ces cofinancements permettrait à partir d'une mise modeste de financer des projets plus ambitieux, idéalement avec des autorités locales. La FUNDES a proposé de solliciter les autorités de la ville de Puerto Lopez, à l'Ouest de l'Equateur.

OO 28.2. Promouvoir et consommer des produits du commerce équitable à la commune, dans les écoles, lors de fêtes locales...



29. SPORT

29. SPORT

29.1. Bilan 2007-2012

La politique du sport a été externalisée et est gérée par une ASBL monocommunale depuis 2002. Elle coordonne toutes les activités sportives sur le territoire de Floreffe.

Un hall sportif a été construit (2000) pour un montant de 1.288.000 euros.

Deux terrains de tennis ont été restaurés dans le parc du Centre culturel et sont praticables.

Une buvette de foot a été restaurée et deux terrains de foot ont été réalisés aux Mar-laires.

La sécurisation du terrain (clôtures et éclairages) est en cours de réalisation pour un montant de 40.000 euros.

Une nouvelle buvette de football va être construite rue Célestin Hastir (2013-2014) pour un montant de 1.420.000 euros.

La piste santé située dans le bois de Gobiermont a été réaménagée en 2012 (26.536,51€ TVAC).

Une réflexion est menée pour construire un local pour le tennis de table.

29. SPORT

29.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 29.1. Développer le sport pour tous (notamment en collaboration avec les écoles, les clubs sportifs et le service accueil temps libre).

A VE 29.1.1. Participer au "Trophée Commune Sportive".

A VE 29.1.2. Organiser des événements sportifs (course cycliste, jogging, ...) ou des journées "découverte".

A VE 29.1.3. Faciliter l'accès au sport pour les aînés et les personnes à mobilité réduite.

A VE 29.1.4. Assurer un suivi des entretiens et de la praticabilité des circuits de promenade, de jogging et de VTT (en partenariat avec l'OTF).

A VE 29.1.5. Créer une école de jogging et/ou de cyclisme.

OO 29.2. Soutenir, de manière équitable, les activités de tous les clubs sportifs notamment par l'amélioration des infrastructures sportives et/ou par un soutien logistique (en fonction de nos possibilités et nos moyens).

A VE 29.2.1. Organiser un Trophée du Mérite Sportif (TMS).

A VE 29.2.2. Assurer une occupation optimale du hall, de la cafétéria et de la salle de réunion. Le hall doit rester un centre sportif pour tous, la cafétéria un centre de rencontres. Les abords du hall doivent être aménagés (espace "jeux libres") et sécurisés.

A VE 29.2.3. Poursuivre les aménagements des terrains de football des "Marlaires" et la construction des nouvelles installations à Floreffe centre.

A VE 29.2.4. Construire une salle adaptée à la pratique du tennis de table.

A VE 29.2.5. Finaliser la piste santé

OO 29.3. Encadrer et faciliter le travail de l'ASBL « Centre sportif »

A VI 29.3.1. Rédiger un contrat de gestion entre l'ASBL et la Commune (fixation d'objectifs et de moyens) et mise en place d'une évaluation annuelle de ce contrat de gestion.

A VI 29.3.2. Modifier les statuts de l'ASBL (harmonisation des statuts des quatre ASBL).

A VI 29.3.3. Présenter le rapport d'activités annuel au Conseil communal (par le mandataire concerné par la matière) (création d'un canevas-type de rapport avec des données objectives).

A VI 29.3.4. Réaliser un bilan de la législature annuellement.



30. TOURISME

30. TOURISME

30.1. Bilan 2002-2012

Avant 2002 ... un agent communal engagé à mi-temps avait dans ses attributions la gestion des affaires touristiques (ainsi que le classement des archives).

Deux syndicats d'initiatives cohabitaient et s'efforçaient de mettre en place diverses activités, tant touristiques que d'animation locale :

- Le Syndicat d'initiatives de Floreffe-centre organisait des activités d'animation locale, soutenait les associations locales de l'entité de Floreffe et fut également l'initiateur du salon du vin et de la brocante de Floreffe ;
- Le Syndicat d'initiatives de Soye organisait des activités d'animation locale et développait des animations de village (3x20, St Nicolas, Kermesses,...).

Le Syndicat d'initiatives de Floreffe a mis fin à ses activités en 2002, celui de Soye, lui est toujours en activité et s'attache à organiser des activités d'animation de village (brocante de Soye, Fête de Soye, défilé de tracteurs,...).

La politique du tourisme a été externalisée par la création d'une ASBL « Office du Tourisme de Floreffe » **en 2002**.

Voici les rapports d'activités de cette ASBL depuis sa création.

Rapport d'activités 2002

- Le CGT a reconnu l'OTF et lui octroie des subsides.
- Achat d'une maquette représentant l'Abbaye de Floreffe.
- Elaboration de fardes d'accueil. Coût de l'opération : 1800€
- Reconnaissance des produits de Floreffe par l'O.R.P.A.H.
- La brocante 2002 a rapporté au Syndicat d'Initiative 5000€ transmis à l'OTF
- La commune de Floreffe est affiliée à la Maison du Tourisme du Pays de Namur, cette maison regroupe 10 communes. Deux dépliants ont été édités (promenades et activités). Un contact a été pris avec la Maison du Tourisme de Sambre Orneau afin de nous permettre une réflexion sur l'opportunité du choix d'affiliation à l'une ou l'autre Maison.

Rapport d'activités 2003

Inauguration du local de l'OTF

Quelques 200 personnes ont été invitées à l'inauguration. Un petit dossier reprenant tous les acteurs touristiques de Floreffe ainsi que les différents groupes folkloriques, les différents produits du terroir floreffois (« Floreffe la gourmande ») et les différents lieux pour dormir et manger, a été offert à tous nos invités présents.

Brocante

La réussite de la brocante de Floreffe était l'un des objectifs principaux de l'OTF. En effet, elle est la principale ressource financière de l'ASBL. L'objectif a été manifestement atteint et les prévisions ont été largement dépassées.

Conférence de presse

Conférence de presse à bord du bateau « CARPE DIEM » : communication des résultats de la brocante et présentation du programme touristique pour le reste de l'année. Le Centre Culturel a présenté son programme pour la nouvelle saison.

Floreffe au fil de l'eau

Activité organisée en collaboration avec le Centre Culturel de Floreffe. Promenades à bord de la péniche « CARPE DIEM », animées par l'Harmonie Royale de Floreffe et le groupe les Croqu'Noires. Spectacle pour enfants à bord de la péniche « Chagrin d'humour ». Cette manifestation a remporté un réel succès auprès du public. En effet, toutes les places à bord de la péniche ont été occupées les 2 jours.

« Noël d'ici et d'ailleurs »

Manifestation organisée en collaboration avec le Centre Culturel de Floreffe. Tout un décor illuminé, réalisé par les élèves de l'école de l'Ilon Saint-Jacques sous la direction de Monsieur Geagea, a été installé à la place Soviret. Il est à souligner que cette manifestation n'aurait pu avoir lieu sans la précieuse collaboration du service travaux de la Commune.

Rapport d'activités 2004.

9 mai : Marché aux fleurs.

Ascension : Artisan 'Art, stand de l'OTF et promenades en péniche « Carpe Diem ».

15 et 16 mai Brocante 20ème édition avec le soir concert sur le site de l'Abbaye.

8 août « En avant la musique » avec la Péniche « Carpe Diem ».

Le 17 décembre boudin de Noël.

Rapport d'activités 2005.

L'accueil (présence au bureau de l'O.T.F. d'une animatrice touristique à raison de 30 heures/semaine + 1 étudiante en juillet à raison de 30 heures /semaine)

L'organisation d'événements avec pour objectif de faire connaître l'entité extra muros :

Brocante, événement majeur dont le succès se maintient tant sur la plan financier que sur le nombre de participants et de visiteurs.

Le samedi du Vif. Cette manifestation patronnée par l'hebdomadaire Le Vif et à la demande de la Commune a eu un succès appréciable. Le déficit enregistré a été compensé par une publicité rédactionnelle de qualité dans le supplément du Vif « Le Week-end » qui a touché près de 800.000 lecteurs.

Le marché aux fleurs qui s'est tenu le dimanche de la fête des mères.

Balades en péniche organisées fin juillet.

Cet événement a été organisé en partenariat avec l'entité de Profondeville. Même s'il n'a pas eu le succès escompté (essentiellement à cause des mauvaises conditions climatiques) et s'est soldé par un déficit, il doit être maintenu en 2006 moyennant notamment des modifications dans son organisation.

Le partenariat avec Profondeville n'ayant pas répondu aux attentes espérées, l'O.T.F. organisera seul cet événement en 2006 avec pour objectif principal de dégager un bénéfice.

La promenade aux flambeaux organisée en collaboration avec le Centre Culturel a rencontré un beau succès et a été appréciée par les participants.

Boudin de Noël. Même si cette organisation a eu un réel succès, elle s'est soldée par un déficit.

Pour 2006, il est envisagé de regrouper « la promenade aux flambeaux » et le « boudin de Noël ».

L'organisation de différentes promenades dans l'entité

Rapport d'activité 2006

Brocante, événement majeur dont le réel succès se maintient tant sur le plan financier que sur le nombre de participants (700 dossiers ouverts) et de visiteurs. Garde son aspect brocante et non marché libre.

Le marché aux fleurs qui s'est tenu le 2ème dimanche de mai.

Boudin et Promenade aux flambeaux organisés en collaboration avec le syndicat de Soye ont rencontré un beau succès et ont été appréciées par les participants.

Carte IGN des promenades de Floreffe est terminée. Dans un premier temps 400 cartes seront disponibles en avril.

Auparavant, il y avait plus de conseils d'administration mais ceux-ci sont remplacés par des groupes de travail.

Décision est prise de faire appel à un réviseur d'entreprises.

Rapport d'activité 2007

Brocante, événement majeur dont le réel succès se maintient tant sur le plan financier que sur le nombre de participants.

Le marché aux fleurs qui s'est tenu le 2ème dimanche de mai.

Boudin et Promenade aux flambeaux organisés en collaboration avec le comité de quartier de BUZET ont rencontré un beau succès et ont été appréciés par les participants.

Balisage des promenades : les poteaux sont déjà placés, il reste les jalons à appliquer, mais pour cela nous devons attendre le numéro de reconnaissance de la région wallonne (CGT) des différentes promenades, nouveau décret depuis le 01 juillet 07.

Partenariat de l'OTF avec Espéranzah pour l'inscription des Floreffois +/- 1000 personnes à 1 euro : ce qui nous permet de dégager un bénéfice de 1.000€

Rapport d'activités 2008

Appel à des étudiants et des ALE pour une ouverture estivale

Participation à Esperanzah !

Marche aux flambeaux à Floriffoux.

Les cartes de promenade sont très demandées.

L'OTF est un lieu de rencontre (statistiques de fréquentation à poursuivre dans le futur)

Soutien de la Commune (augmentation de la dotation + mise à disposition d'ouvriers communaux pour un total de 398 heures de main-d'œuvre).

Rapport d'activités 2009

L'année 2009 est une année de consolidation et un palier supplémentaire a été franchi.

Le Président souligne l'aide communale, ainsi que la collaboration avec le Moulin-brasserie, les grottes, le Musée de la gendarmerie...

Les circuits de promenade sont enfin balisés et le numéro d'agrément a été obtenu en fin d'année. Le CGT ayant modifié tous les sigles, toutes les cartes ont dû être corrigées et rééditées générant un coût supplémentaire non prévu au budget.

L'aide du service communal des travaux pour le balisage s'est révélée très appréciable.

L'édition 2009 de la brocante est très correcte malgré une présence plus faible des brocanteurs (635 au lieu de 682 en 2008). Cependant, elle est toujours très rentable financièrement.

Mme Virginie Caufriez a travaillé en tant que bénévole. Très présente, elle a apporté une aide précieuse à Mme Marie Brasseur. Après deux mois de stage (janvier et février 2010), elle a été recrutée à mi-temps.

Pour se mettre en conformité avec les souhaits du réviseur d'entreprises, une caisse enregistreuse a été achetée. L'OTF s'est également doté d'un nouvel ordinateur.

La veillée de Noël, organisée cette année à Sovimont, a rencontré un succès mitigé en termes de participation. Cependant, elle a été très réussie au point de vue de l'ambiance.

Quelques membres de l'Office du Tourisme ont fait partie du voyage à Prata di Pordenone pour le 20^{ème} anniversaire du jumelage. L'accueil a été très chaleureux et l'idée de déboucher sur des échanges touristiques a été évoquée.

Le projet d'élaboration de panneaux routiers aux abords de Floreffe (en partenariat avec le Centre culturel et le Centre sportif) est en cours. Ceux-ci devraient permettre la diffusion d'informations permanentes et ponctuelles.

Les relations avec le Musée interpolice se sont intensifiées avec la fête des familles du 04 octobre 2009.

Rapport d'activités 2010

L'année 2010 fut une année marquante pour le développement de l'Office du Tourisme. Celui-ci se singularise particulièrement par les points suivants

- Mise en place de nouveaux événements et pérennisation de la brocante
- Poursuite de la mise en place d'une assise financière solide
- Professionnalisation de l'accueil, tant au niveau humain que des locaux
- Création d'un poste d'Administrateur-délégué
- Développement du site internet www.floreffetourisme.com
- Inauguration d'un réseau de bornes Ibeaken

Les manifestations principales organisées durant cette année sont :

- La brocante de la Pentecôte du 23-24 mai 2010
672 brocanteurs étaient inscrits et on compte environ 20.000 visiteurs
- L'inauguration du BEP Environnement du 4 juin 2010
Partenariat entre l'Office du Tourisme et les commerçants floreffois.
Il s'agit surtout d'un événement relationnel et d'image
- L'inauguration des éoliennes le week-end des 11-12 -13 juin 2010
Partenariat entre l'Office du Tourisme et le Syndicat d'initiative de Fosses-la-Ville
Environ 3.000 visiteurs
- La journée découverte du 22 août 2010
Les attractions touristiques participaient (CHIP, Abbaye, Grottes...) et le secteur de l'Horeca floreffois était bien représenté.
Environ 1.300 visiteurs
- La marche aux flambeaux du 18 décembre 2010
Beau succès pour une première édition malgré les mauvaises conditions climatiques : 260 visiteurs ont été recensés

Rapport d'activités 2011

a) Personnel

- Réengagement de Virginie Caufriez jusqu'au 28 février 2013.
- Prolongation du mandat de l'Administrateur-délégué jusqu'à l'A.G. ordinaire de mars 2012

b) Animations

- Week-end Wallonie Bienvenue : participation en commun avec Fosses-la-Ville. Succès de l'opération.
- Brocante : stabilisation du bénéfice (30.000€) et opération Emball'agir (tri des déchets).
- Wind Days : organisation en partenariat avec Fosses-la-Ville, d'un événement au pied des éoliennes.
- Week-end Découverte Floreffe la Souriante : organisation d'un week-end Découverte avec un accent particulier sur les entreprises.
- Le Triangle du Bermuda : participation, via la MTPN, à une émission de radio sur Bel RTL. Deux heures d'émission sur Floreffe.

c) Dossiers

- Halte fluviale : dossier réactivé et aboutissement prévu en 2012.
- Parking motorhomes : participation au projet SIAM 2 via la MTPN. Le dossier est complet et attend la signature du Ministre.

- Projet Sambre : initiation d'un projet de collaboration touristique avec des communes bordant la Sambre.
 - Site internet.
- d) Modifications composition C.A.
- Démission de M. Michel Alexandre, Président
 - Nomination de M. G. Bournonville, Président
 - Nomination de M. B. d'Oultremont, Vice-Président
- e) Taux de participation
- Le C.A. s'est réuni à sept reprises en 2011. Les taux de participation se sont élevés à 71,5 % et à 84,7 % si on tient compte des procurations des membres absents (voir tableau en annexe).

Rapport d'activités 2012

Il met particulièrement l'accent sur :

- L'élaboration d'une nouvelle charte graphique et la création d'un nouveau logo.
- La participation de l'Administrateur-délégué au Salon des nouvelles technologies de Saint-Raphaël à l'invitation de la Fédération du tourisme de la Province de Namur.
- La présence de l'OTF sur Facebook et Twitter.
- La participation aux salons touristiques de Longwy, Idées Vacances à Charleroi et Zénith à Bruxelles.
- La participation de l'Administrateur-délégué à de nombreux colloques et formations.
- L'adhésion à la charte Wallonie Destination Qualité.
- La création du produit Rillettes au fromage de Floreffe
- Les partenariats avec l'Office du Tourisme de Longwy, avec le SI de Fosses, l'OT d'Andenne et le GAL Entre-Sambre-et-Meuse pour la création d'un produit de tourisme de groupe baptisé Détours- Day Tours. Voir en annexe.
- Les collaborations et étroites relations avec la Maison du Tourisme du Pays de Namur, la Fédération du Tourisme de la Province de Namur, Le Bureau Economique et la Fondation Rurale de Wallonie.
- L'organisation, en collaboration avec les Gîtes de Wallonie et Accueil Champêtre, d'une réunion d'information sur les hébergements touristiques à destination des Floreffois.
- L'adhésion au réseau Greeters de la Province de Namur suite à une réunion d'information organisée en collaboration avec la FTPN.
- Le succès de la Brocante de Pentecôte.
- Le succès mitigé de la Journée Découverte.
- Les projets touristiques autour de la Sambre.

30.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 30.1. Densifier et structurer l'offre touristique.

A VE 30.1.1. Renforcer l'offre en visites guidées, accompagnées - créer un support « print » à destination des groupes (club 3^{ème} age, entreprises, associations, écoles, amicales...), renouveler régulièrement l'offre et en faire la promotion sur le web et les réseaux sociaux.

A VE 30.1.2. Promouvoir et exploiter les projets nautiques à destination des plaisanciers (halte nautique, relais, borne de service, mise à l'eau).

A VE 30.1.3. Développer un tourisme axé sur la Sambre et son image (pas exclusivement du tourisme fluvial).

A VE 30.1.4. Promouvoir et exploiter un parking pour motor-homes et une aire de convivialité.

A VE 30.1.5. Accueillir et accompagner les porteurs de projets en matière touristique.

A VE 30.1.6. Promouvoir les sentiers fléchés (pédestres, VTT, équestres) existants et la création de nouveaux parcours.

A VE 30.1.7. Aider au développement de l'hébergement.

A VE 30.1.8. Favoriser la mobilité : vélos à disposition + SIAM (site aires motorhomes).

OO 30.2. Améliorer les conditions d'accueil et conforter l'attractivité de la commune.

A VE 30.2.1. Participer à la réflexion sur l'aménagement du centre de Floreffe.

A VE 30.2.2. Concevoir et mettre en place une signalétique d'accueil en phase avec les exigences des autorités touristiques.

A VE 30.2.3. Positionner la politique éditoriale de l'OTF.

OO 30.3. Faire émerger une dynamique touristique.

A VE 30.3.1. Développer une synergie entre l'ensemble des acteurs touristiques.

A VE 30.3.2. Impliquer la population locale dans le développement touristique en intégrant les notions de tourisme participatif et tourisme de proximité.

A VE 30.3.3. Identifier et mettre en œuvre des partenariats.

OO 30.4. Renforcer la visibilité de « Floreffe, La Souriante ».

A VE 30.4.1. Elaborer un plan d'action annuel de communication (constituer ou compléter un carnet d'adresses média, mettre en place des dossiers presse thématique).

A VE 30.4.2. Créer un film promotionnel touristique (2 à 3 minutes) dans le but d'apporter des éléments dynamiques à la communication.

A VE 30.4.3. Participer aux foires ou salons, soit seule, soit en partenariat avec des instances provinciales ou régionales.

A VE 30.4.4. Optimiser l'outil Internet et des nouvelles technologies comme vecteurs de communication.

OO 30.5. Susciter et soutenir des événements touristiques (Brocante, Salon du Vin, Esperanzah !,...).

OO 30.6. Valoriser le patrimoine historique, culturel, naturel et bâti de notre commune en vue de sa découverte par un large public (retombées pour le commerce local).

OO 30.7. Encadrer et faciliter le travail de l'ASBL « Office du Tourisme ».

A VI 30.7.1. Rédiger un contrat de gestion entre l'ASBL et la Commune (fixation d'objectifs et de moyens) et mise en place d'une évaluation annuelle de ce contrat de gestion.

A VI 30.7.2. Modifier les statuts de l'ASBL (harmonisation des statuts des quatre ASBL).

A VI 30.7.3. Présenter le rapport d'activités annuel au Conseil communal (par le mandataire concerné par la matière) (création d'un canevas type de rapport avec des données objectives).

A VI 30.7.4. Réaliser un bilan annuellement.



31. TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIES / EGOUTTAGES

31. TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIES / EGOUTTAGES

31.1. Travaux - bâtiments

31.1.1. Bilan 2007-2012

Remplacement des châssis des bâtiments suivants :

2005 : bâtiment situé dans le parc du Centre culturel (3.000€)

2006 : Maison des enfants (2.500€)

2007-2008 : Cpas, service des Travaux, salle des fêtes (152.000€) (38.000€ de subsides)

2008-2009 : bibliothèque (62.000€) (15.000€ de subsides)

2009 : maison communale (69.000 €) (8.000€ de subsides)

Réfection des toitures des bâtiments suivants :

2006-2007 : école primaire de Franière (100.000€) (77.000€ de subsides)

2008 : CPAS (55.000€)

2008-2009 : maison communale (zinguerie) (21.000€)

2011 : salle des fêtes (zinguerie) (46.000€)

2012 : bâtiment sis rue Piret (79.000€)

Remplacement des chaudières des bâtiments suivants :

2005 : école primaire de Franière (14.000€ dont 4.000€ de subsides)

2005 : bâtiment à côté du Centre culturel (5.300€)

2007 : école de Floriffoux (10.000€ dont 7.000€ de subsides)

2007 : ancien Cpas (7.200€ dont 1.700€ de subsides)

2008 : maison communale n°11 (10.000€ dont 3.000€ de subsides)

2008 : église de Floriffoux (19.500€ dont 5.000€ de subsides)

2009 : bâtiment sis rue Joseph Piret (7.500€ dont 6.700€ de subsides)

2009 : salle communale (12.000€ dont 11.000€ de subsides)

2009 : école maternelle de Franière (14.000€ dont 3.000€ de subsides)

2009 : presbytère de Franière (7.000€ dont 1.000€ de subsides)

2011 : école maternelle de Buzet (15.000€ dont 13.000€ de subsides)

Travaux d'isolation des bâtiments suivants :

2005-2006 : isolation par insufflation Maison communale n°9, Ancien CPAS, partie du CPAS (plancher grenier partie avant) (11.000 €)

2007-2008 : isolation par nos équipes des bâtiments suivants, généralement par pose d'isolant sur les planchers des greniers : maison rue Piret (chez Christiane), salle communale + crèche, partie du bâtiment ancien CPAS, conciergerie bibliothèque Franière

2010 : bibliothèque (27.000€ dont 14.000€ de subsides)

2011 : école de Floriffoux (134.000€ dont 20.000€ de subsides se rapporte à l'isolation et aux châssis)

Remplacement des luminaires dans les bâtiments suivants :

2010 : maison communale 9 et 11 (22.000€ dont 7.000€ de subsides)

2011 : Cpas (24.000€ dont 14.000€ de subsides)

2011 : bibliothèque (16.000€ dont 5.000€ de subsides)

Placement de photovoltaïques sur les bâtiments suivants :

2009 : école maternelle de Buzet (16.000€ dont 5.000€ de subsides)

2012 : école primaire de Buzet

2012 : école maternelle de Franière (21000 € pour les deux écoles, dont 6.000€ de subsides)

Autres

Rénovation de la salle communale (26.500€)

Destruction du bâtiment Gigot (24.000€)

Rénovation du Presbytère de Floreffe (en cours : 320.000€)

Construction d'un hall des travaux (en cours : 256.000€)

Rénovation du CPAS (en cours : 725.000€)

Rénovation de la buvette et des terrains de football aux Marlaires

Aménagement dans les écoles :

2007 : cour de l'école primaire de Buzet (6.500€)

2012 : cour de l'école maternelle de Buzet et de Floriffoux

Placement d'un système d'alarme :

2008 : dans tous les bâtiments scolaires (20.000€)

2008 : maison communale n° 9 et 11 + service des Travaux (14.000€)

2008 : salle des fêtes (15.000€)

2009-2010 : Office du tourisme (2.850€)

31. TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIES / EGOUTTAGES

31. Travaux - bâtiments

31.1.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 31.1. Rénover et entretenir les nombreux bâtiments communaux :

- en vue d'une utilisation maximale et appropriée aux besoins ;
- en diminuant leurs consommations en énergie.

1. Services travaux : aménagement d'un hangar + toiture de l'ancien hall.
2. Ancien presbytère de Floreffe : réaménagement complet.
3. Centre culturel : aménagement des combles et d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.
4. Office du Tourisme : réfection de la toiture.
5. Bâtiment du CPAS : aménagements intérieurs.
6. Football : aménagement des installations du terrain de football de Floreffe-centre.
7. Tennis de table : construction d'un bâtiment.
8. Presbytère de Buzet : pose de nouveaux châssis et réaménagement.
9. Presbytère de Franière : travaux de rafraîchissement/rénovation
10. Eglises de Buzet et de Floriffoux : réfection des parvis
11. Salles des fêtes de Floriffoux et de Soye : rénovation
12. Ecole primaire de Buzet : rénovation
13. Ecole primaire de Franière : préau et réfectoire
14. Amélioration de l'utilisation des systèmes d'alarme placés dans les bâtiments

31. TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIES / EGOUTTAGES

31.2. Travaux - voiries / égouttages

31.2.1. Bilan 2007-2012

Floreffe prend soin de ses voiries.

Des projets annuels de reprofilage et/ou de grenailage de certaines voiries :

2007 :

- enduisage des rues de Spy pie, Nouvelle, du Carmel, du Coriat pie, Simon Remy, Oscar Gubin, Cheval de Bois pie, Calozet pie et St Martin pie

(29.000 €)

- reprofilage et enduisage des rues Chaput, Kaisin, des Déportés pie, Thiry, Euriette pie et Puits Connette.

(90.000 €)

2008 :

- reprofilage et enduisage des rues Robersart pie, Maurice Toussaint pie, Broque au Bois, F Dache, de l'Ecole, des Combattants, de la Pompe, du Chêne, du Coriat pie, de Deminche pie, du Calvaire et Trifeuillet.

(110.000 €)

2009 :

- reprofilage et enduisage des rues Patiny pie, Maugère, de la Campagne pie, Chêne à la Justice, de Suarlée pie, Casmir pie, du Bosquet et Mornimont pie.

(100.500 €)

2010/2011 :

- reprofilage et enduisage des rues Damejelle, du Sandrau, Chemin Privé, du Fayt pie, de la Vignette pie, des Déportés pie et des allées du cimetière de Buzet et de l'église de Florifoux avec son parking.

(124.500 €)

(droit de tirage 2010-2012 : 90%)

2011 :

- reprofilage et enduisage des rues Crolcul, des Forts, du Lakisse, St Amand, N-D des Affligés, de Fosses, Mauditienne pie et de la ruelle St Valentin ainsi que l'accès au karting et la liaison entre Robersart et la N90.

(131.000 €)

2012 :

- réfection de la rue du Bois Planté (en cours)
(200.000 €)
(droit de tirage 2012-2014 : 75 %)

Outre les projets annuels de reprofilage et/ou de grenailage de certaines voiries, la réalisation de trottoirs, la pose de filets d'eau et l'amélioration constante du matériel d'exploitation et du charroi, les travaux suivants ont été réalisés :

1. Rue de Malonne à Buzet : travaux d'égouttage de la voirie (1.123.000€ dont 933.000€ de subsides).
2. Rue de Trémouroux et partie de la rue de Robersart à Franière : travaux d'égouttage des voiries (725.500€ dont 556.500€ de subsides).
3. Broque au Bwès : réfection de voirie.
4. Tienne Jean-Pierre à Sovimont : travaux d'égouttage des terrains à l'arrière (357.000€ totalement subsidiés) (en cours)
5. Rue Robersart à Floeffe : travaux de voirie et d'aqueduc (450.000€ dont 226.000€ de subsides) (en cours)
6. Floeffe -centre : endoscopie de curage
2008 : 35.000€ dont 30.500 subsidiés
2011 : 55.000€ dont 30.000 subsidiés

31. TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIES / EGOUTTAGES

31.2.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 31.1. Maintenir un réseau routier et d'égouttage de qualité

A VE 31.1.1. Outre les projets annuels de reprofilage et/ou de grenailage de certaines voiries, la réalisation de trottoirs, la pose de filets d'eau, et l'amélioration constante du matériel d'exploitation et du charroi, assurer le bon état des voiries suivantes :

1. Réfection de la rue du Bois planté
2. Réfection de la rue du Chemin des deux Pays (si la Ville de Namur y participe)
3. Réfection de la rue de Sovimont
4. Réfection et égouttage rue des Marlaires
5. Aménagement des rues du centre de Floreffe (première phase)
6. Réfection de la rue Sous-la-Ville à Floriffoux

A VE 31.1.2. Mettre à jour des zones du P.A.S.H. et poser des filets d'eau là où c'est nécessaire, pour éviter des problèmes d'inondation et réaliser les chaînons manquants de l'égouttage public.

A VE 31.1.3. Réaliser des aménagements de sécurité :

1. Réaliser des trottoirs, notamment pour rendre accessibles les lieux publics aux piétons
2. Créer un rond-point ou un plateau au carrefour de Jodion à Soye
3. Réaliser des aménagements de sécurité rue de la Boulonnerie et rue de Soye à Franière



32. VIE ASSOCIATIVE

32.1. Bilan 2007-2012

Floreffe, c'est près de 80 associations locales reconnues :

A.C.R.F. de Soye
A.M.C. Floreffe
A.R.S.E. Floreffe (football)
Amicale des Pensionnés et Invalides de Floreffe
Amnesty International Floreffe-Malonne
ASBL l'Ecole de plongée de Namur
Association écoles libres de Floreffe
Basket Ball de Floreffe
Bénévoles du Calvaire
Boxing Gym Club
C.O.F.
Cap 48
Cellule Floreffe Trophy
Centre Historique Inter Police
Cercle Paroissial de Franière
Cercle Saint-Joseph de Soye
Chorale Paroissiale de Floriffoux
Chorale Paroissiale de Franière
Chorale Paroissiale de Floreffe centre
Club des Marcheurs de Floreffe
Comité d'animation du Lakisse
Comité de Parents de Buzet
Comité de Parents de Franière
Comité de Parents de Soye
Comité de Quartier de Buzet
Comité des fêtes de Trémouroux
Comité du Coriat
Comité du Rouge Fossé
Comité scolaire Floreffe-Sovimont
Comité Solidarité Palestine
Comités de Jumelage Floreffe - Frégimont
Comités de Jumelage Floreffe - Prata
Comités de Jumelage Floreffe - Rijkevorsel
Coordination des soins à domicile (CSDFM)
Doumka
Ecole de Musique (de Floreffe)
Femmes Prévoyantes Socialistes de Soye
Floreffe Histoire et Culture asbl
Florès asbl
Forum de Parents de l'école de Floriffoux
Groupe 3X20 de Franière
Groupe spéléo de l'Entre Sambre et Meuse
Gym et sports pour tous asbl
Harmonie Royale Saint-Charles

Iles de Paix
Initiative Nature asbl
Jiu-Jitsu
La Croix-Rouge
La Gaule verte du Flato
La Palette Floreffoise
Les Amis de la Terre
Les Bolongs
Les Floriffo-Liens
Ligue des Familles
Lion's Club
Mini-foot Florefffe
Mini-foot Materne
Mini-foot Zebra Florefffe
Model-Club de Franière
Opération 11.11.11
P.A.C. Florefffe
S.R.U. Horticole de Florefffe
Société Aquariophile Wallonne asbl
Société des Petits Elevages de Florefffe
Sovimont "Vitis Florès" asbl
Syndicat d'initiative de Soye
Télévie
Theunis Club asbl
Turcos de Florefffe
V.C. Volley-club Florefffe
Vie féminine Florefffe
Zouaves de Franière
ASBL Compagnons des Prés
Comité du Méga-Défi de Florefffe
Les Canaillous Florefffois
Patro Saint-Pierre de Franière
Comité de la rue du Calvaire
Mini Football Club Vital Boys Flawinne-Florefffe

Le Conseil communal, réuni en sa séance du 28 février 2011, a adopté le règlement relatif à la reconnaissance par la commune, des sociétés locales.

Pour accéder à ce statut, lesdites sociétés doivent répondre aux critères suivants :

Article 2.1 : « La société sera un regroupement de personnes. Elle aura le statut d'une association de fait ou d'une association sans but lucratif »

Article 2.2 : « Le siège social (ou assimilé) de la société sera fixé à Floreffe »

Article 2.3 : « La société organisera ses activités principalement sur le territoire floreffois ou au départ de Floreffe »

Article 2.4 : « Les activités de la société seront proposées à ses membres dont la liste sera composée par minimum $\frac{1}{4}$ de Floreffois et/ou à tous les habitants de Floreffe. »

Article 2.5 : « Les activités proposées seront à but culturel, sportif, de loisir, environnemental, social... sans une quelconque récupération politique ou philosophique. Elles devront présenter un intérêt pour les Floreffois ».

Lors de la demande de reconnaissance, la société devra notamment fournir :

Article 3.1 : Un document reprenant ses objectifs, l'adresse du siège et la composition du comité organisateur (nom, adresse, coordonnées téléphoniques et adresses électroniques), ainsi qu'un document reprenant son historique depuis sa création.

Article 3.2 : S'il échet, une copie des statuts ainsi que l'historique de ses publications au Moniteur belge.

Article 3.3. Le procès-verbal présentant les derniers comptes et budgets.

L'accès au statut de « société locale reconnue » octroie les avantages suivants :

1. La présentation de leurs activités dans le bulletin communal et, le cas échéant, dans le « Vivre à Floreffe » à leur demande.
2. L'intégration de leurs activités sur le site Internet communal à leur demande
3. La mise à disposition gratuite ou location de matériel (suivant les règlements en vigueur)
4. Suivant disponibilités, la mise à disposition gratuite (hors caution, location de la cuisine et assurances obligatoire) de la salle des fêtes communale une fois par année civile (suivant le règlement en vigueur).

En outre, la commune permet :

La mise à disposition et/ou location de chapiteaux communaux, de locaux scolaires, de barrières, de podium, de tables et de chaises, de terrains communaux.

La mise à disposition d'ouvriers communaux (les aides services représentent un à deux équivalents temps plein par an).

32. VIE ASSOCIATIVE

32.2. Objectifs opérationnels et plan d'actions 2013-2018

OO 32.1. Poursuivre le soutien "logistique" des associations par une politique d'aides services (par la mise à disposition de matériel, de locaux de réunion, ...) en fonction de nos possibilités et de nos moyens.

OO 32.2. Développer des rencontres entre les associations.

A VE 32.2.1. Créer un comité "interassociatif" qui gérerait un échange de services entre associations sous forme de "troc". Un site Internet pourrait être créé pour lancer le projet ESEAS (Echange de Service Entre AssociationS).

A VE 32.2.2. Créer des partenariats avec les ASBL paracommunales.

A VE 32.2.3. Organiser une rencontre annuelle, un lieu d'échanges pour toutes les associations. Un rendez-vous qui se voudrait convivial et permettrait à chacune des associations de mieux connaître les autres.

Conclusion

« Dans un voyage, le plus long est de franchir le seuil. » Proverbe romain.